

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SESSION ORDINAIRE **2022-2023**
5^e SESSION DE LA XI^e LÉGISLATURE



La rédaction du Rapport d'activités 2022-2023 a été clôturée le 5 septembre 2023.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web du Parlement de Wallonie (www.parlement-wallonie.be) ou auprès du Service des études et de la documentation du Greffe (courriel: doc@parlement-wallonie.be - tél.: 081.25.16.77).



TABLE DES MATIÈRES

LE PARLEMENT	6
A. Missions	9
B. Composition	12
C. Organes de gestion	22
D. Règlement du Parlement de Wallonie	26
LES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES	30
A. Séances plénières	32
B. Commissions et comités	35
C. Rapports d'activités politiques	105
LES RELATIONS INTERNATIONALES	106
A. Relations bilatérales	107
B. Relations avec l'Union européenne	116
C. Participation à des réunions internationales et interrégionales	118
LE PARLEMENT ET LES CITOYENS	126
A. Faire entendre sa voix	126
B. Accueil de la société civile	137
C. Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne	140
D. Transparence et ouverture du Parlement	141
E. Ouverture et échanges avec la société	144



L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT	148
A. Greffe	148
B. Budget de fonctionnement	154
C. Infrastructures	156
D. Mesures de gestion	157
IN MEMORIAM	158
ANNEXES	160
A. Textes déposés ou relevés de caducité, adoptés, rejetés ou retirés ...	160
B. Avis ou contrôles extérieurs	175
C. Contrôle du Gouvernement	183
D. Statistiques générales	185

AVANT- PROPOS

ANDRÉ FRÉDÉRIC
PRÉSIDENT DU PARLEMENT
DE WALLONIE

Cette année, nous avons parcouru un long chemin, en travaillant sans relâche pour le bien de notre région et de nos concitoyens.

Depuis le début de cette législature, nous avons été confrontés à des défis considérables : la pandémie, les inondations, la crise énergétique ou encore la guerre en Ukraine. Cette situation était inédite au sein de notre assemblée et il a donc fallu s'adapter. Des décisions difficiles ont dû être prises, des débats animés ont eu lieu, mais au final, nous avons su trouver des solutions pour faire progresser la Wallonie et aider ses habitants.

Au cours de cette session, outre plus de 7500 questions au Gouvernement, les députés ont adopté 62 projets et propositions de décrets importants pour le quotidien des ménages et des entreprises wallonnes. Je citerai par exemple l'indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique, la suspension des coupures d'électricité et des expulsions pour les particuliers, l'octroi de subventions aux gestionnaires de réseaux de distribution en vue de favoriser la transition énergétique, la fusion des outils financiers et économiques de la Région wallonne, la limitation de l'indexation des loyers en fonction de la performance énergétique ou encore l'adaptation du bail étudiant.

Ensemble, nous avons cherché à construire un avenir meilleur pour tous. Nous avons également œuvré pour promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances, reconnaissant que notre force réside aussi dans nos divergences et notre capacité à travailler ensemble.

Ces derniers mois, le Greffe et toute notre Assemblée ont été secoués par des problèmes majeurs sans précédent. Le personnel, bien que meurtri, retrouve aujourd'hui des conditions de travail plus sereines et je tiens à cet égard à remercier les agents pour leur détermination et leur engagement grâce auxquels les travaux parlementaires ont pu se dérouler efficacement.

Aux yeux des citoyens, les élus doivent être des gardiens de l'intérêt public, des visionnaires qui inspirent le respect et la confiance. Un monde politique meilleur repose sur des institutions solides et transparentes, où chaque décision est prise de manière éthique et responsable. En mettant en place des mesures de transparence et de responsabilité, nous pouvons restaurer la confiance du public dans le système politique.



Parmi les nouvelles mesures adoptées cette session, je citerai notamment l'installation de la Commission de la comptabilité, le contrôle des comptes du Parlement par la Cour des comptes, la procédure d'engagement d'un directeur financier et d'un réviseur d'entreprises, la réforme des conditions d'octroi des subventions, l'adaptation de la délégation du greffier et bien sûr toutes les mesures d'économies possibles dans la gestion quotidienne de ce Parlement.

En termes de transparence, nous avons ouvert le Bureau aux groupes de l'opposition, toutes les décisions d'intérêt général prises par le Bureau sont rendues publiques et nous avons renforcé la publicité et la transparence des missions parlementaires.

Le chantier de l'extension du Parlement étant achevé, la prochaine session y tiendra donc ses travaux. Le déménagement des groupes a d'ailleurs déjà eu lieu, chacun s'installe et commence à y prendre ses marques. Cette extension a elle aussi fait couler beaucoup d'encre. C'est pourquoi il est primordial que les citoyens se réapproprient les lieux. Plus que jamais, le Parlement de Wallonie doit être le Parlement de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons.

En inscrivant le Parlement de Wallonie au programme des Journées du Patrimoine, nous renforçons cette ouverture vers la société civile. Ce ne sont pas moins de 500 participants qui sont venus, curieux et enjoués, découvrir en toute transparence notre maison commune.

Des citoyens également désireux de comprendre avant de critiquer et de participer activement au fonctionnement de la démocratie. Et dans le domaine de la participation citoyenne nous installons le 15 octobre 2023 la première commission délibérative mixte, composée de députés et de citoyens. Trente personnes issues des quatre coins de la Wallonie, hommes et femmes de tous âges et de tous niveaux de formation, qui ont été tirées au sort et qui auront la possibilité de débattre de sujets d'intérêt général, pour nourrir directement le débat parlementaire.

Quand je regarde vers l'avenir, j'ai envie d'être optimiste. Alors que nous sommes confrontés à de nombreux défis, je crois fermement en notre capacité à surmonter les obstacles et à construire un avenir meilleur pour tous.

Nous vivons dans un monde de plus en plus connecté, où les réseaux sociaux s'immiscent volontiers dans les échanges et transforment notre relation aux autres et à l'information. Je crois dès lors plus que jamais en l'importance du dialogue, de la collaboration et de la solidarité.

Je suis également optimiste quant à notre capacité à promouvoir une croissance économique durable et innovante. Alors que nous faisons face à des défis économiques nouveaux tels que l'automatisation et l'intelligence artificielle, il est crucial de créer des opportunités pour tous. Cela implique d'investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, afin que chacun puisse s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail et trouver sa place dans la société.

Enfin, je suis convaincu que nous pouvons façonner un avenir politique où la durabilité environnementale est une priorité. Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque, mais il offre également une opportunité de repenser nos comportements au quotidien et plus largement notre relation avec la planète.

Le Parlement de Wallonie est le lieu où les idées prennent forme, où les débats nourrissent les décisions et où l'action se concrétise. C'est ici que nous avons la possibilité de changer les choses, d'améliorer la vie de nos concitoyens et de construire un avenir meilleur pour les générations à venir.

LE PARLEMENT

Qu'est-ce que le Parlement de Wallonie ?


La Belgique est un État fédéral qui se compose de régions et de communautés¹. La Constitution prévoit que les organes régionaux comprennent, pour chaque région, un parlement élu pour cinq ans. Parlements dits « de législature », ils ne peuvent être dissous et siègent jusqu'à la prochaine élection destinée à les renouveler².

Le Parlement de Wallonie constitue le siège du pouvoir législatif en Wallonie. Il est composé des députés élus par sa population. Ces derniers siègent en séances plénières et au sein de commissions dans le but d'adopter des décrets et le budget de la Région mais aussi de contrôler le Gouvernement qu'il élit et d'exprimer des positions sur des questions de société. Le Parlement contribue également au bon fonctionnement de l'Union européenne et il veille à associer les citoyens à ses activités.

Les travaux parlementaires sont les travaux, échanges et débats qui se déroulent dans le cadre des réunions publiques ou à huis clos du parlement. Celles-ci ont lieu en principe selon un calendrier préalablement établi et dans le respect du Règlement de l'assemblée.

1. Art. 1^{er} de la Constitution belge.
2. Art. 117 de la Constitution belge.






LES COMPÉTENCES DU PARLEMENT DE WALLONIE TOUCHENT AU QUOTIDIEN DES WALLONNES ET DES WALLONS.

L'assemblée se réunit tous les quinze jours, en alternance avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est composé de 94 membres : 75 membres élus soit en qualité de membres du Parlement de Wallonie, soit comme suppléants des députés germanophones du Parlement de Wallonie, et 19 membres élus par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en son sein.

Ses compétences touchent à la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons : économie, emploi, allocations familiales, aménagement du territoire, logement, environnement, climat, mobilité, santé, routes et voies navigables, distribution d'eau, infrastructures sportives, patrimoine, tourisme, sécurité routière, bien-être animal, pouvoirs locaux,...



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/le-parlement



Tout sur votre Parlement

La session 2023-2024 sera la dernière session de la XI^e législature du Parlement de Wallonie. Les **prochaines élections régionales** auront en effet lieu le **dimanche 9 juin 2024** et conduiront au renouvellement intégral de l'assemblée.

En Belgique et en vertu de la Constitution³, trois élections auront lieu le même jour : les fédérales, régionales et européennes. Les électeurs seront à nouveau appelés aux urnes en octobre 2024 pour les élections communales et provinciales.

3. Art. 65 et 117 de la Constitution belge.



**À QUOI SERVENT
LES ÉLECTIONS ?**

A. MISSIONS

1. VOTER DES DÉCRETS

Le droit d'initiative appartient aux membres du Parlement de Wallonie (par la voie du dépôt de propositions de décret) et au Gouvernement wallon (par la voie du dépôt de projets de décret).

Le texte est d'abord examiné par l'une des huit commissions permanentes du Parlement, lesquelles comptent chacune dix parlementaires⁴.

Une fois examiné, amendé ou encore soumis à l'avis d'experts, le texte est présenté en séance plénière. L'adoption de ces textes permet d'instaurer de nouvelles dispositions normatives ou de modifier des dispositions normatives existantes.

2. CONTRÔLER LE GOUVERNEMENT

Avec l'exercice du pouvoir législatif, le contrôle du Gouvernement est une fonction essentielle du Parlement. Les députés peuvent contrôler le Gouvernement sur son activité ou l'efficacité des politiques publiques par le biais de questions, d'interpellations, d'auditions, de commissions d'enquête, de contrôles budgétaires ou encore de motions.

Autrement dit, la mission de contrôle peut prendre différentes formes: l'information, l'investigation ou encore l'injonction. Le Parlement peut aussi remplacer tout ou partie des ministres; le Gouvernement est donc politiquement responsable devant le Parlement.

3. ÉCOUTER ET EXPRIMER LE POINT DE VUE DES WALLONS

Le Parlement est le lieu où s'expriment les représentants élus par les citoyens. Tout au long de la législature, les députés sont à l'écoute des citoyens et défendent, au Parlement, les valeurs et les projets de ces derniers.

En sus de leurs interventions sur les textes législatifs et de leurs questions, les députés peuvent exprimer les préoccupations de la Wallonie au travers de résolutions.

Le mécanisme de la démocratie représentative⁵ n'exclut par ailleurs pas que la population puisse participer à l'élaboration des décisions en étant consultée, en débattant ou en proposant. Le Parlement de Wallonie permet ainsi aux Wallonnes et aux Wallons de faire entendre leur voix par le biais d'auditions parlementaires, la faculté de déposer des avis sur l'ensemble des textes soumis à l'examen du Parlement, l'organisation de panels citoyens, le dépôt de pétitions ou encore grâce à un mécanisme de co-construction de propositions de décret.

En outre, l'assemblée peut constituer, d'initiative ou à l'initiative des citoyens, des commissions délibératives mixtes composées de 10 parlementaires et de 30 citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations⁶.

4. Art. 47, § 1^{er}, du Règlement du Parlement de Wallonie.

5. Voir infra, p. 126, « Le Parlement et les citoyens ».

6. Art. 130bis du Règlement du Parlement de Wallonie.

4. PARTICIPER À LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le Parlement de Wallonie contribue au bon fonctionnement de l'Union européenne en procédant à l'examen de projets d'actes législatifs européens en application du principe de subsidiarité⁷. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau de pouvoir le plus efficace pour légiférer⁸.

S'il estime qu'un projet d'acte législatif européen donné ne respecte pas ce principe, le Parlement de Wallonie peut rendre un avis motivé au Président de l'institution à l'origine de ce projet.

En outre, le protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne prévoit des mécanismes de coopération entre les parlements des États membres et le Parlement européen. Dans ce cadre, le Parlement de Wallonie participe à de nombreuses réunions interparlementaires.

Enfin, le Parlement prend part aux procédures de révision des traités et est informé des demandes d'adhésion à l'Union européenne.

5. FAVORISER LA CITOYENNETÉ

Les institutions démocratiques fonctionnent d'autant mieux que la vie sociale d'une région est développée; de même, la vie sociale d'une région est d'autant plus riche que les institutions démocratiques inspirent la confiance et se donnent l'ambition de mobiliser les citoyens dans le sens de l'intérêt général.

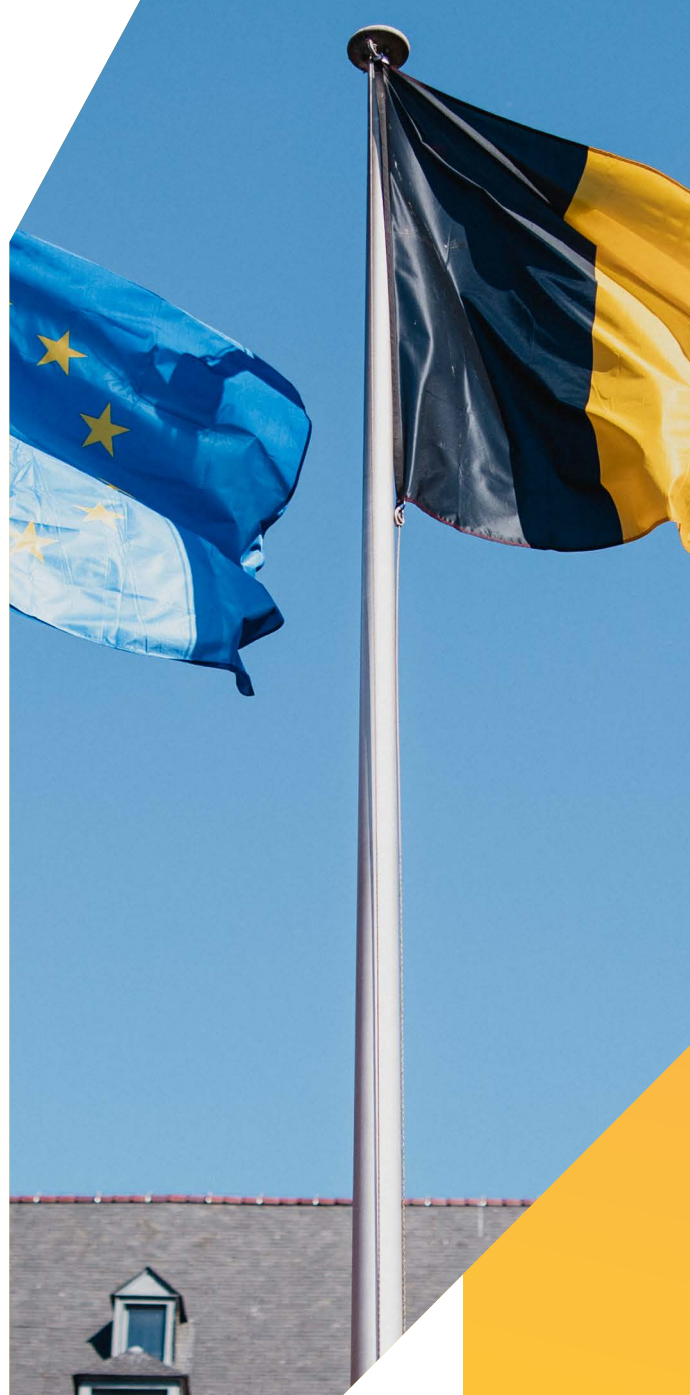
Le Parlement de Wallonie estime qu'il est important de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de la démocratie et il organise notamment des journées à caractère pédagogique à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Soucieux de s'ouvrir toujours davantage à la société civile, le Parlement de Wallonie permet également aux organismes qui en font la demande de venir présenter leurs activités ou d'occuper ses locaux pour des événements.

Enfin, le Parlement de Wallonie met régulièrement à l'honneur des personnalités wallonnes qui méritent une marque de reconnaissance de sa part.

7. Art. 5, § 3, du Traité de l'Union européenne.

8. Appliqué au cadre de l'Union européenne, les niveaux de pouvoir peuvent être l'Union européenne, les États membres ou les entités infranationales.





Tout sur votre Parlement

Fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs, **l'autonomie des assemblées législatives vise à protéger les parlementaires des pressions de l'exécutif.** Le Parlement de Wallonie ne fait pas exception puisqu'il dispose d'une autonomie réglementaire, financière, administrative et de police.

Le Parlement dispose de son propre règlement et d'un corps de fonctionnaires recrutés par examens afin d'assurer le fonctionnement de l'institution, et ce en toute indépendance. Le budget est exécuté par le Bureau et contrôlé par une commission spéciale⁹. Enfin, le Président assure le maintien de l'ordre dans l'enceinte parlementaire et dispose pour ce faire d'un détachement de policiers militaires du Palais de la Nation.

9. Voir infra, p. 98, «Commission de la comptabilité».



B. COMPOSITION

Depuis sa première élection directe le 21 mai 1995, le Parlement de Wallonie se compose de 75 membres élus au suffrage universel et selon le système de la représentation proportionnelle. Les membres du Parlement de Wallonie qui ont été élus en 2019 l'ont été dans onze circonscriptions électorales en proportion de la population de chacune d'elles.

Les 75 députés wallons sont élus pour un mandat d'une durée de cinq ans, correspondant à la durée d'une législature.

Bien qu'élu dans le cadre d'une circonscription, chaque député détient un mandat régional et représente donc tous les Wallons.



1. MEMBRES

Au terme de la session 2022-2023, les membres sont les suivants¹⁰:

M. AGACHE Laurent	Ecolo	
Mme AHALLOUCH Fatima	PS	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
M. ANTOINE André	Les Engagés	
M. BANGISA Gaëtan	PS	Remplace, le 31 mai 2023, M. Maxime Hardy, démissionnaire le 22 mai 2023
M. BASTIN Christophe	Les Engagés	
M. BELLOT François	MR	
Mme BERNARD Alice	PTB	
M. BEUGNIES John	PTB	
M. BIERIN Olivier	Ecolo	
Mme CASSART-MAILLEUX Caroline ...	MR	
M. CLERSY Christophe	Ecolo	
M. COLLIN René	Les Engagés	
M. COURARD Philippe	PS	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
Mme CREMASCO Veronica	Ecolo	
M. CRUCKE Jean-Luc	Les Engagés ¹¹	
Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille ...	MR	
M. de LAMOTTE Michel	Les Engagés	Remplace, le 19 octobre 2022, Mme Alda Greoli, démissionnaire le 6 octobre 2022
Mme DELPORTE Valérie	Ecolo	

10. Voir Doc. 1 (SE 2019) N° 18, «Listes des membres du Parlement wallon et de leurs suppléants dont les pouvoirs ont été vérifiés».

Voir aussi Doc. 4 (SE 2019) N°3, «Liste des membres qui ne sont pas visés par l'incompatibilité portée par l'article 24bis, §6, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles».

11. A quitté le Groupe MR le 9 février 2023.



M. DEMEUSE Rodrigue	Ecolo	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
M. DEMOTTE Rudy	PS	
M. DESQUESNES François	Les Engagés	Président du Groupe Les Engagés
M. DEVIN Laurent	PS	Président du Groupe PS le 21 décembre 2022 en remplacement de M. André Frédéric
M. DI MATTIA Michel	PS	
M. DISABATO Manu	Ecolo	
M. DISPA Benoît	Les Engagés	
M. DODRIMONT Philippe	MR	
M. DOUETTE Manu	MR	
M. DUPONT Jori	PTB	
Mme DURENNE Véronique	MR	
M. EVRARD Yves	MR	
M. FLORENT Jean-Philippe	Ecolo	
M. FONTAINE Eddy	PS	
M. FRÉDÉRIC André	PS	
Mme GAHOUCI Latifa	PS	
Mme GALANT Jacqueline	MR	
M. GARDIER Charles	MR	
Mme GOFFINET Anne-Catherine	Les Engagés	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	PS	
M. HAZÉE Stéphane	Ecolo	Président du Groupe Ecolo
M. HERMANT Antoine	PTB	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie

M. HEYVAERT Laurent Ecolo
M. JANSSEN Nicolas MR
Mme KAPOMPOLE Joëlle PS
Mme KELLETER Anne Ecolo
Mme LAFFUT Anne MR
Mme LARUELLE Sabine MR

A prêté serment d'abord en allemand¹²

Sénatrice des entités fédérées désignée
par le Parlement de Wallonie

M. LEGASSE Dimitri PS
Mme LEKANE Laure PTB
M. LENZINI Mauro PS
M. LÉONARD Laurent PS
M. LEPINE Jean-Pierre PS
M. LIRADELFO Julien PTB
M. LOMBA Éric PS
M. LUPERTO Jean-Charles PS
M. MARCOURT Jean-Claude PS
M. MAROY Olivier MR
M. MATAGNE Julien Les Engagés
Mme MATHIEUX Françoise MR
Mme MAUEL Christine MR
Mme MENGONI Sophie PS

A prêté serment d'abord en allemand¹²
Remplace, le 19 avril 2023, M. Paul Furlan,
décédé

Président du Groupe PTB

M. MUGEMANGANGO Germain PTB
Mme NIKOLIC Diana MR

12. Les membres qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne participent pas aux votes au sein du Parlement de Wallonie sur les matières relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles (art. 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles) et ils ne siègent pas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



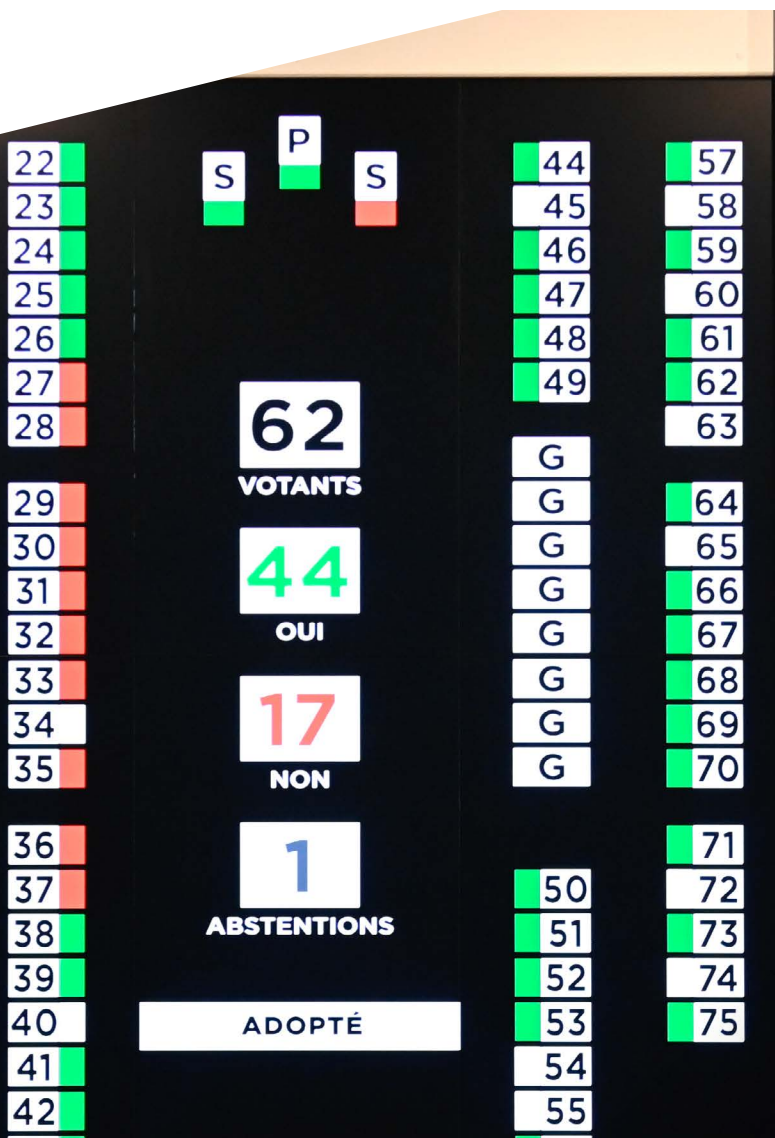
Mme PAVET Amandine PTB
Mme PÉCRIAUX Sophie PS
Mme ROBERTY Sabine PS
Mme RYCKMANS Hélène Ecolo
M. SAHLI Mourad PS
M. SCHONBRODT László PTB

Remplace, le 9 novembre 2022, M. Samuel Nemes, démissionnaire le 31 octobre 2022
 Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie depuis le 18 novembre 2022 en remplacement de M. Nemes

Mme SCHYNS Marie-Martine Les Engagés
Mme SOBRY Rachel MR
M. TZANETATOS Nicolas MR
Mme VANDEVOORDE Anouk PTB
Mme VANDORPE Mathilde Les Engagés
M. WAHL Jean-Paul MR

Président du Groupe MR
 Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie

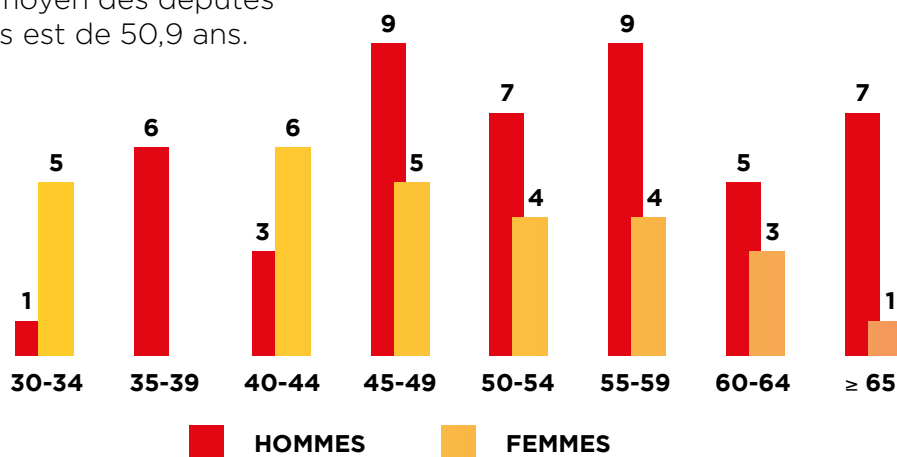
M. WITSEL Thierry PS



En quelques chiffres

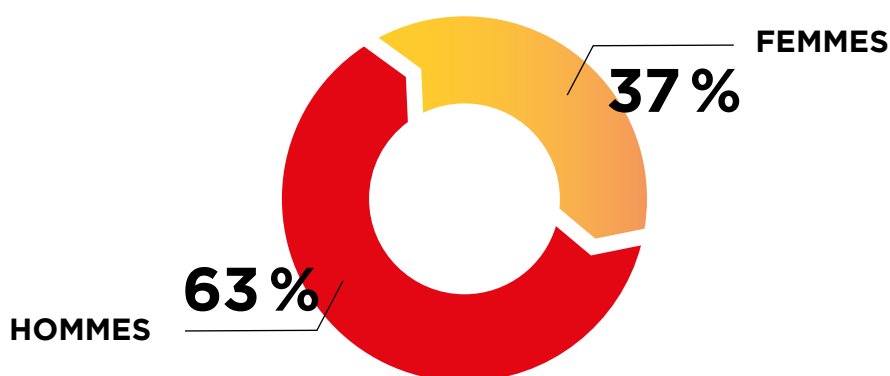
PYRAMIDE DES ÂGES

L'âge moyen des députés wallons est de 50,9 ans.



RÉPARTITION PAR SEXE

Au terme de la session 2022-2023, le Parlement de Wallonie compte 28 députées (soit 37 % de représentation féminine).

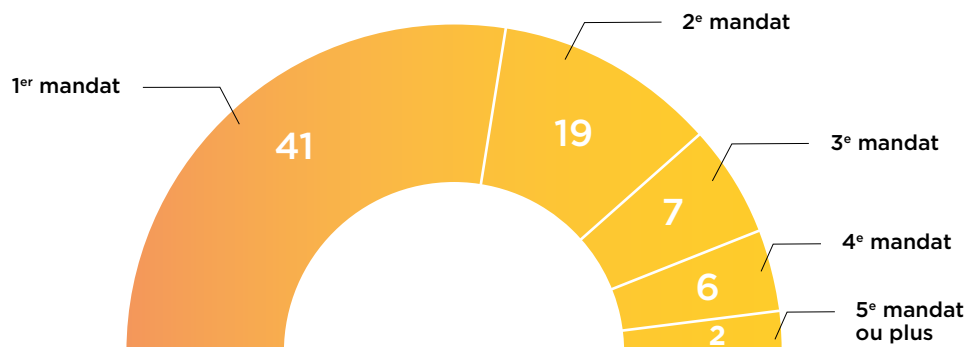


Au sein des groupes politiques du Parlement de Wallonie, la **représentation des femmes** est la suivante :

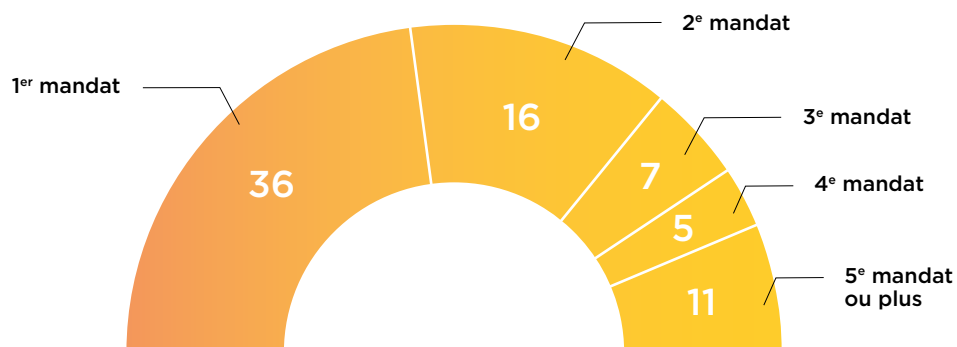


RÉPARTITION DES DÉPUTÉS PAR EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRE

Expérience au Parlement de Wallonie
(nombre de députés).

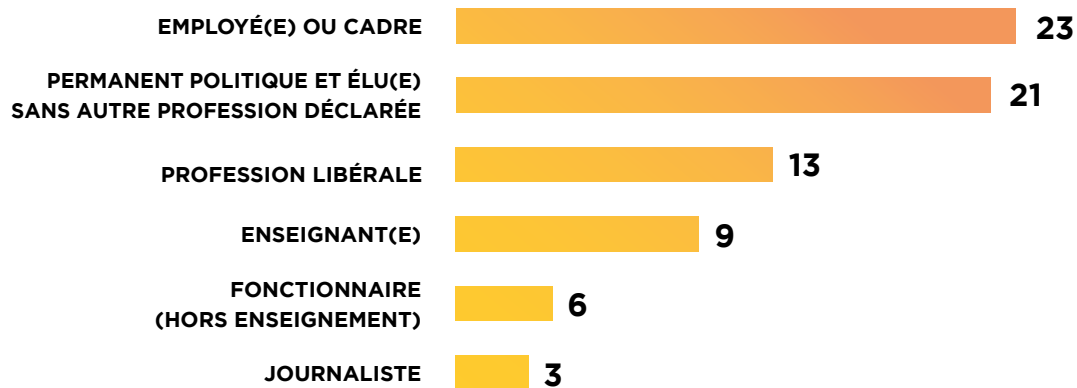


Expérience tous parlements confondus*
(nombre de députés).



* Mandats directs exercés à la Chambre, au Sénat, au Parlement de Wallonie, au Parlement de la Communauté germanophone et au Parlement européen. Les mandats exercés simultanément dans deux assemblées ne sont comptés qu'une fois (par exemple les mandats de sénateur désigné par le Parlement de Wallonie ou de député au Parlement de la Communauté française).

CARTE PROFESSIONNELLE



2. GROUPES POLITIQUES

Les députés peuvent s'organiser en groupes politiques. Aucun député ne peut faire partie de plus d'un groupe.

Les groupes politiques reconnus¹³ bénéficient d'une subvention pour frais de fonctionnement allouée par le Parlement¹⁴.

Au terme de la session 2022-2023, les 75 sièges se répartissent comme suit :



Les groupes politiques ont désigné en leur sein un président :

Groupe PS	M. Laurent Devin ¹⁵
Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Groupe Les Engagés	M. François Desquesnes
Groupe PTB	M. Germain Mugemangango

3. STATUT DES PARLEMENTAIRES

Les députés qui sont titulaires d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre ou de président d'un centre public d'action sociale doivent remplir une déclaration de mandats, fonctions et rémunérations pour l'année qui précède celle où la déclaration est remplie.

Un rapport sur l'exécution du contrôle de ces déclarations de mandats, fonctions et rémunérations est rédigé et présenté par le Bureau du Parlement de Wallonie en application des articles L5111-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Bureau s'est réuni les 15 septembre et 1^{er} décembre 2022 afin d'examiner la situation des parlementaires wallons visés par les dispositions du Code précitées pour l'année 2021.



13. Pour être reconnu, un groupe politique doit comprendre cinq membres au moins (art. 33, § 3, du Règlement du Parlement de Wallonie).

14. Art. 34 du Règlement du Parlement de Wallonie.

15. En remplacement de M. André Frédéric, le 21 décembre 2022.



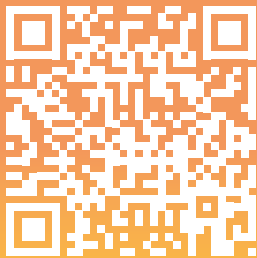
Il ressort du rapport publié le 1^{er} décembre 2022 (Doc. 1159 (2022-2023) N° 1) que tous les parlementaires qui ont siégé au Parlement de Wallonie pendant l'année 2021 ou au cours de cette année respectaient, au terme de la procédure, les dispositions du Code précitées et qu'aucun dépassement du plafond autorisé ne devait être constaté.

Un cadastre des mandats est par ailleurs publié au *Moniteur belge*¹⁶ ainsi que sur le site web du Parlement de Wallonie¹⁷. Ce cadastre est établi par le Bureau pour les membres du Parlement de Wallonie qui ont été titulaires, au cours de l'année de contrôle, d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre, de député provincial, de conseiller provincial ou de président de centre public d'action sociale.

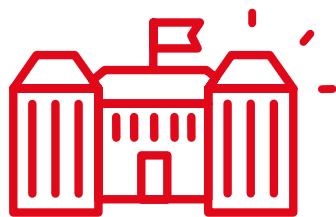
16. *Moniteur belge* du 28 décembre 2022, p. 102 361.

17. Cf. parwal.be/vos-elus.





LES ACTEURS DU
PARLEMENT



Tout sur votre Parlement

La session ordinaire est la période qui prend cours chaque année le premier mercredi de septembre et qui est close par le Gouvernement. C'est un arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2023 qui a fixé la date de fin de la session 2022-2023 au 5 septembre 2023 au soir.

4. PLAN DE SALLE

Salle des séances plénières

PRÉSIDENTE



André
FRÉDÉRIC



Laurent
LÉONARD



Eddy
FONTAINE



Fatima
AHALLOUCH



Gaëtan
BANGISA



Anouk
VANDEVOORDE



Laure
LEKANE



László
SCHONBRODT



Jori
DUPONT



Antoine
HERMANT



Anne-Catherine
GOFFINET



Julien
MATAGNE



Michel
de LAMOTTE



Christophe
BASTIN



René
COLLIN



Laurent
AGACHE



Rodrigue
DEMEUSE



Christophe
CLERSY



Valérie
DELPORTE



Olivier
BIERIN



Laurent
HEYVAERT



Jean-Pierre
LEPINE



Dimitri
LEGASSE



Latifa
GAHOUCI



Éric
LOMBA



Joëlle
KAPOMPOLE



John
BEUGNIES



Amandine
PAVET



**Germain
MUGEMANGANGO**



Alice
BERNARD



Julien
LIRADELFO



Marie-Martine
SCHYNS



Mathilde
VANDORPE



Jean-Luc
CRUCKE



**François
DESQUESNES**



André
ANTOINE



Benoît
DISPA



Veronica
CREMASCO



Manu
DISABATO



Anne
KELLETER



Jean-Philippe
FLORENT



Hélène
RYCKMANS



**Stéphane
HAZÉE**



Philippe
COURARD



Rudy
DEMOTTE



Jean-Claude
MARCOURT



Sophie
PÉCRIAUX



**Laurent
DEVIN**



Jean-Charles
LUPERTO



Valérie
DE BUE



Adrien
DOLIMONT



Philippe
HENRY



**Elio
DI RUPO**



Willy
BORSUS



Christie
MORREALE



Christophe
COLLIGNON



Céline
TELLIER



**Jean-Paul
WAHL**



Jacqueline
GALANT



Philippe
DODRIMENT



Sabine
LARUELLE



Diana
NIKOLIC



Sybille
de COSTER-BAUCHAU



Caroline
CASSART-MAILLEUX



Mauro
LENZINI



Sabine
ROBERTY



Thierry
WITSEL



Gwenaëlle
GROVONIUS



Mourad
SAHLI



Michel
DI MATTIA



Sophie
MENGONI



Nicolas
JANSSEN



Yves
EVRARD



Charles
GARDIER



Véronique
DURENNE



Olivier
MAROY



Anne
LAFFUT



Manu
DOUETTE



Nicolas
TZANETATOS



Christine
MAUEL



Rachel
SOBRY



François
BELLLOT



Françoise
MATHIEUX

- PS
- MR
- ECOLO
- Les Engagés
- PTB



C. ORGANES DE GESTION

1. BUREAU

Le Bureau règle les questions administratives et financières concernant les députés et l'organisation interne du Parlement de Wallonie, son greffe et ses organes. Il représente le Parlement de Wallonie dans les actes extrajudiciaires. Il rédige des projets d'adresse.

Au terme de la session 2022-2023, le Bureau du Parlement de Wallonie se compose comme suit :

Président	M. André Frédéric ¹⁸
Première Vice-Présidente	Mme Sabine Laruelle ¹⁹
Vice-Président	M. Olivier Bierin ²⁰
Secrétaires	Mme Gwenaëlle Grovonius ²¹ Mme Anne-Catherine Goffinet ²² M. László Schonbrodt ²³ Mme Rachel Sobry ²⁴

Au cours de la session 2022-2023, le Bureau s'est réuni à 34 reprises.

Depuis le 2 mars 2023, après les réunions du Bureau, un communiqué sur ses décisions est publié sur le site web du Parlement à l'adresse de la presse et des 75 députés. Les communiqués du Bureau sont consultables à l'adresse parlwal.be/com-Bureau.

2. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des présidents est composée des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commissions permanentes sont invités aux réunions pour ce qui concerne l'organisation des travaux de leur commission. Le Ministre-Président du Gouvernement est invité à participer aux réunions de la Conférence des présidents; il peut s'y faire représenter par un autre membre du Gouvernement.

- 18. En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022.
- 19. En remplacement de Mme Jacqueline Galant, le 21 décembre 2022.
- 20. En remplacement de M. Manu Disabato, le 21 décembre 2022.
- 21. En remplacement de Mme Sophie Pécriaux, le 21 décembre 2022.
- 22. Depuis le 21 décembre 2022.
- 23. Depuis le 21 décembre 2022.
- 24. En remplacement de Mme Sybille de Coster-Bauchau, le 21 décembre 2022.



UN COMMUNIQUÉ SUR LES DÉCISIONS DU BUREAU EST PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DU PARLEMENT.

La Conférence des présidents statue notamment sur l'organisation des travaux du Parlement et arrête l'ordre du jour des séances plénières, des commissions et des comités. Elle statue également sur la recevabilité des interpellations et questions orales.

Au terme de la session 2022-2023, la Conférence des présidents du Parlement de Wallonie se compose comme suit:

Président	M. André Frédéric ²⁵
Première Vice-Présidente	Mme Sabine Laruelle ²⁶
Vice-Président	M. Olivier Bierin ²⁷
Secrétaires	Mme Gwenaëlle Grovonius ²⁸ Mme Anne-Catherine Goffinet ²⁹ M. László Schonbrodt ³⁰ Mme Rachel Sobry ³¹
Président du Groupe PS	M. Laurent Devin ³²
Président du Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Président du Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Président du Groupe Les Engagés	M. François Desquesnes
Président du Groupe PTB	M. Germain Mugemangango
Président de commission	M. Charles Gardier
Présidente de commission	Mme Veronica Cremasco
Président de commission	M. Antoine Hermant
Président de commission	M. Dimitri Legasse
Président de commission	M. René Collin
Président de commission	M. Philippe Courard
Président de commission	M. Olivier Maroy
Président de commission	M. Jean-Pierre Lepine
Membre du Gouvernement	Mme Valérie De Bue

Au cours de la session 2022-2023, la Conférence des présidents a été réunie à 20 reprises.

25. En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022.

26. En remplacement de Mme Jacqueline Galant, le 21 décembre 2022.

27. En remplacement de M. Manu Disabato, le 21 décembre 2022.

28. En remplacement de Mme Sophie Pécriaux, le 21 décembre 2022.

29. Depuis le 21 décembre 2022.

30. Depuis le 21 décembre 2022.

31. En remplacement de Mme Sybille de Coster-Bauchau, le 21 décembre 2022.

32. En remplacement de M. André Frédéric, le 21 décembre 2022.



3. BUREAU ÉLARGI

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus. Il assure les fonctions de la Conférence des présidents entre deux réunions de celle-ci.

Au terme de la session 2022-2023, le Bureau élargi du Parlement de Wallonie se compose comme suit :

Président	M. André Frédéric ³³
Première Vice-Présidente	Mme Sabine Laruelle ³⁴
Vice-Président	M. Olivier Bierin ³⁵
Secrétaires	Mme Gwenaëlle Grovonius ³⁶ Mme Anne-Catherine Goffinet ³⁷ M. László Schonbrodt ³⁸ Mme Rachel Sobry ³⁹
Président du Groupe PS	M. Laurent Devin ⁴⁰
Président du Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Président du Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Président du Groupe Les Engagés	M. François Desquesnes
Président du Groupe PTB	M. Germain Mugemangango
Membre du Gouvernement	Mme Valérie De Bue

Au cours de la session 2022-2023, le Bureau élargi s'est réuni à 2 reprises.

33. En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022.

34. En remplacement de Mme Jacqueline Galant, le 21 décembre 2022.

35. En remplacement de M. Manu Disabato, le 21 décembre 2022.

36. En remplacement de Mme Sophie Pécriaux, le 21 décembre 2022.

37. Depuis le 21 décembre 2022.

38. Depuis le 21 décembre 2022.

39. En remplacement de Mme Sybille de Coster-Bauchau, le 21 décembre 2022.

40. En remplacement de M. André Frédéric, le 21 décembre 2022.

D. RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

1. PRINCIPES

Le Règlement d'ordre intérieur du Parlement⁴¹ a pour objet de codifier le fonctionnement interne de l'assemblée et pour finalité de faire en sorte que chaque député soit traité sur un pied d'égalité. Il organise notamment la procédure législative, la procédure budgétaire ou encore l'élection et le contrôle du Gouvernement.

Le Règlement définit par ailleurs les organes et leurs fonctions, détermine la publicité des travaux et encadre l'organisation des missions parlementaires à l'étranger.

Il existe en outre des règles interprétatives⁴² qui ont pour objet de préciser certaines modalités d'application du Règlement.

Des propositions de modification peuvent être présentées par un ou plusieurs députés.

2. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ADOPTÉES OU DÉPOSÉES AU COURS DE LA SESSION

Une proposition de modification du Règlement a été déposée le 9 novembre 2022 visant à rendre plus efficient le contrôle des budgets et des comptes du Parlement. Il s'agit d'assurer le suivi de la gestion budgétaire et comptable des moyens de l'assemblée par le biais d'une commission permanente chargée de l'examen du budget, de la comptabilité, des comptes et de la gestion des fonds du Parlement. Cette proposition visant à renforcer le contrôle sur les budgets et les comptes du Parlement de Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Hazée, Mme Galant et M. Disabato (Doc. 1103 (2022-2023) N° 8), a été adoptée le 23 novembre 2022.

41. Doc. 1407 (2022-2023) N° 1 consultable sur parlwal.be/reglement.

42. Elles sont consultables à l'adresse parlwal.be/reglement-regles.



Deux autres propositions de modification ayant le même objet avaient été déposées, l'une par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Dupont (Doc. 1094 (2022-2023) N° 1), et l'autre par MM. Bastin, Dispa, Mme Schyns, M. Matagne, Mme Goffinet et M. de Lamotte (Doc. 1105 (2022-2023) N° 1bis). Elles ont été retirées par leurs auteurs en date du 17 novembre 2022.

Une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier la composition du Bureau du Parlement de Wallonie pour y intégrer l'ensemble des groupes politiques de l'assemblée a été déposée le 6 décembre 2022 par MM. Desquesnes, Bastin, Mmes Vandorpe, Goffinet, M. Matagne et Mme Schyns (Doc. 1158 (2022-2023) N° 1). Ce texte n'a finalement pas été examiné dans la mesure où l'assemblée, conformément à l'article 21, a décidé le 21 décembre 2022 d'adjoindre deux secrétaires supplémentaires aux cinq membres du Bureau.



LE RÈGLEMENT ENCADRE NOTAMMENT L'ORGANISATION DES MISSIONS PARLEMENTAIRES À L'ÉTRANGER.

Le 22 mars 2023, deux propositions de modification du Règlement ont été adoptées, l'une visant à modifier l'article 76 du Règlement afin que les débats puissent se tenir dans une autre langue dans le cadre d'une commission interparlementaire, conjointe, de coopération ou mixte, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Devin, Mme Laruelle et M. Disabato (Doc. 1189 (2022-2023) N° 1), et l'autre visant à renforcer le cadre de l'organisation des missions effectuées par le Parlement, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Devin, Mme Laruelle et M. Disabato (Doc. 1197 (2022-2023) N° 1). Ce dernier texte entend également renforcer les règles en ce qui concerne les missions spécifiques du Président du Parlement et du greffier, particulièrement en matière de publicité et de contrôle des dépenses.

Le même jour était également adoptée une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à organiser le contrôle des déclarations de mandats, fonctions et rémunération établies par les membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), déposée par MM. Fontaine, Lomba, Douette et Bierin (Doc. 1206 (2022-2023) N° 1). Ce texte a pour but de charger la Sous-commission du contrôle de la CWaPE de vérifier, pour le Parlement, la conformité des déclarations précitées. La proposition homonyme déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin (Doc. 1098 (2022-2023) N° 1) a été retirée par ses auteurs en date du 16 février 2023.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 7 et 64 du Règlement, déposée par MM. Devin, Wahl, Hazée, Desquesnes et Frédéric (Doc. 1342 (2022-2023) N° 3), a été adoptée le 31 mai 2023. La proposition de modification vise à revoir la terminologie de certaines dispositions pour distinguer de manière claire la validation de l'élection des membres du Parlement de la vérification des pouvoirs de ses membres.

Enfin, la démission d'un membre du Parlement, le contrôle du Gouvernement et les rapports d'activités ont fait l'objet d'une proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie déposée par MM. Devin, Maroy, Hazée, Desquesnes et Frédéric (Doc. 1398 (2022-2023) N° 3), laquelle a été adoptée le 13 juillet 2023. La proposition de modification concerne notamment les critères et modalités de recevabilité des interpellations et questions orales, mais insère également une disposition relative à la notion de démission d'un membre du Parlement et supprime la possibilité pour les membres de déposer un rapport d'activités politiques.

D'autres textes ayant pour objet une modification du Règlement ont été déposés sans qu'ils soient examinés ou adoptés :

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 165 et 166 du Règlement relatifs aux missions à l'étranger, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard, MM. Dupont et Hermant (Doc. 1177 (2022-2023) N° 1), a été rejetée en commission le 6 mars 2023. Ce texte visait à mieux encadrer la détermination du contenu, les modalités et le contrôle des missions à l'étranger.

La proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie instituant la déclaration d'intérêt et le registre des cadeaux, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, de Lamotte, Mmes Schyns et Vandorpe (Doc. 1219 (2022-2023) N° 1), sera à l'ordre du jour de la prochaine session. Ce texte vise à inscrire dans le Règlement du Parlement l'interdiction de recevoir des cadeaux de tiers et l'obligation de déclarer un conflit d'intérêts avant un débat parlementaire.



3. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

À côté du Règlement d'ordre intérieur, il existe une série de règlements spécifiques⁴³. Certains ont été adoptés ou modifiés au cours de la session 2022-2023 :

- la modification du règlement spécifique relatif au contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 1198 (2022-2023) N° 2) a été adoptée le 19 avril 2023, afin de tenir compte de recommandations de la Cour des comptes et de mettre fin à une incohérence avec l'article 47^{quater} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité concernant l'établissement du compte général annuel de la CWaPE ;
- la modification du règlement fixant la procédure d'examen des réclamations contre l'élection du Parlement wallon (Doc. 1343 (2022-2023) N° 4) a été adoptée le 31 mai 2023. Ce texte, suite à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme rendu le 10 juillet 2020 dans l'affaire Mugemangango contre Belgique et dans l'attente de la révision des articles 48 et 142, alinéa 5, de la Constitution, vise à améliorer les garanties procédurales que le Parlement doit fournir dans le cadre du contentieux électoral.

43. Cf. parlwal.be/autres-reglements.



LES ACTIVITÉS PARLEMEN- TAIRES





41

PROPOSITIONS
DE DÉCRET
DÉPOSÉES

60

PROJETS
DE DÉCRET
DÉPOSÉS

24

PÉTITIONS
EXAMINÉES

21

RÉUNIONS
DE SÉANCE
PLÉNIÈRE

199

RÉUNIONS PUBLIQUES
DE COMMISSIONS
ET DE COMITÉS

750

HEURES DE
RÉUNIONS
PUBLIQUES

2 181

QUESTIONS
ORALES

5 306

QUESTIONS
ÉCRITES

268

QUESTIONS
D'ACTUALITÉ

68

QUESTIONS
URGENTES

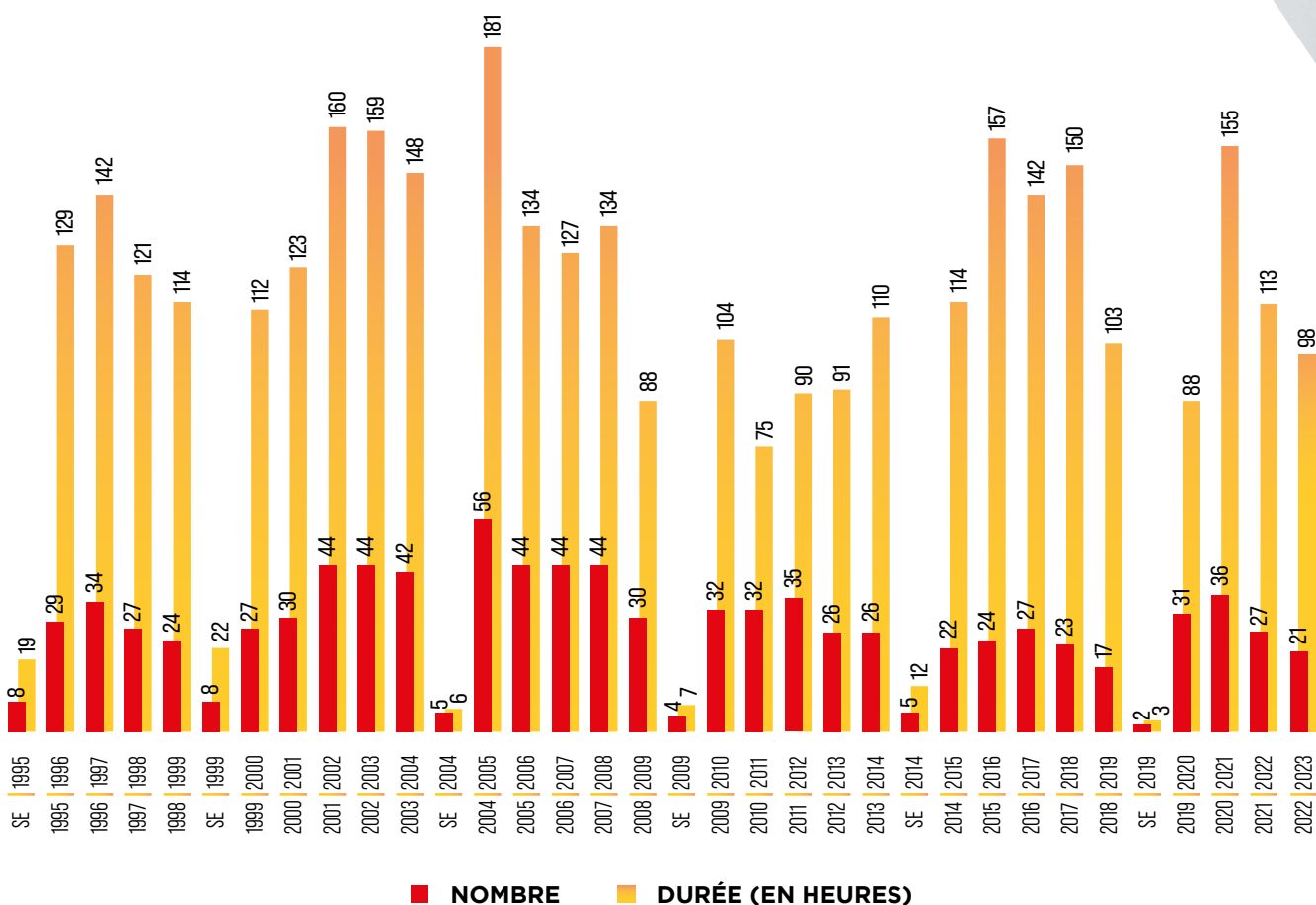
106

PERSONNES
AUDITIONNÉES

A. SÉANCES PLÉNIÈRES

1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

Du 7 septembre 2022 au 5 septembre 2023, les députés se sont réunis à 21 reprises en séance plénière, durant un total de 98 heures et 5 minutes.

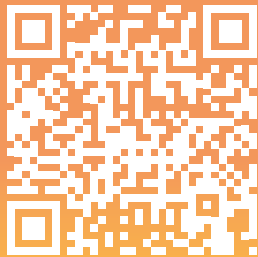


2. DÉBATS THÉMATIQUES TENUS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

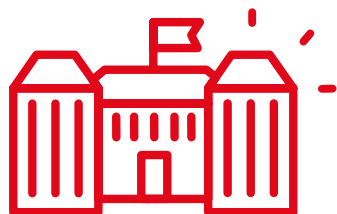
En vertu de l'article 70 du Règlement, la Conférence des présidents peut, d'initiative ou sur proposition d'une commission, décider d'organiser un débat extraordinaire en séance plénière sur un thème particulier. Il en va de même, en application de l'article 145.4, lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur le même sujet.

Débats extraordinaires (art. 70 du Règlement)

- Débat sur la crise de l'énergie (séance plénière du 7 septembre 2022, CRI N° 1 (2022-2023));
- Débat sur l'état de la Wallonie (séance plénière du 31 mai 2023, CRI N° 17 (2022-2023)).



**COMMENT SE
DÉROULE UNE
SÉANCE PLÉNIÈRE ?**



Tout sur votre Parlement

Une motion⁴⁴ s'inscrit dans le contrôle de l'action du Gouvernement et prend la forme d'une déclaration écrite, généralement courte. **La motion motivée et la motion pure et simple sont les plus courantes.** La première fait suite à une interpellation ou un débat et comporte une recommandation adressée au Gouvernement sur une thématique donnée. La seconde vise à constater que l'assemblée a entendu l'explication du ministre concerné et à passer à l'ordre du jour. Elles ne doivent pas être confondues avec les motions de procédure qui visent principalement à régler l'ordre des travaux ou avec les résolutions qui expriment une préoccupation ou un souhait de l'assemblée.

Au cours de la session 2022-2023, le nombre de motions déposées a atteint le niveau record de 211 motions, soit quatre fois plus que le maximum de la précédente législature.

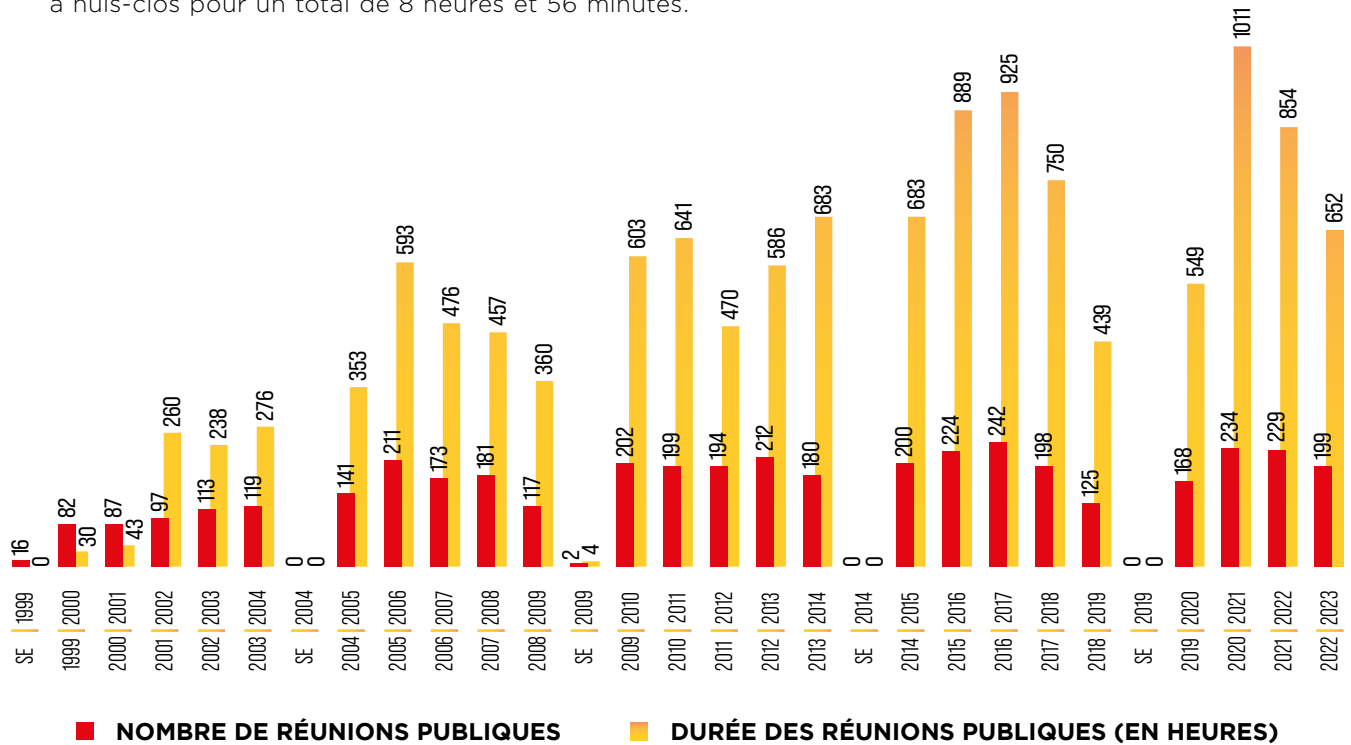
44. Art. 142 du Règlement du Parlement de Wallonie. À distinguer des motions de procédure reprises aux articles 89 et suivant.



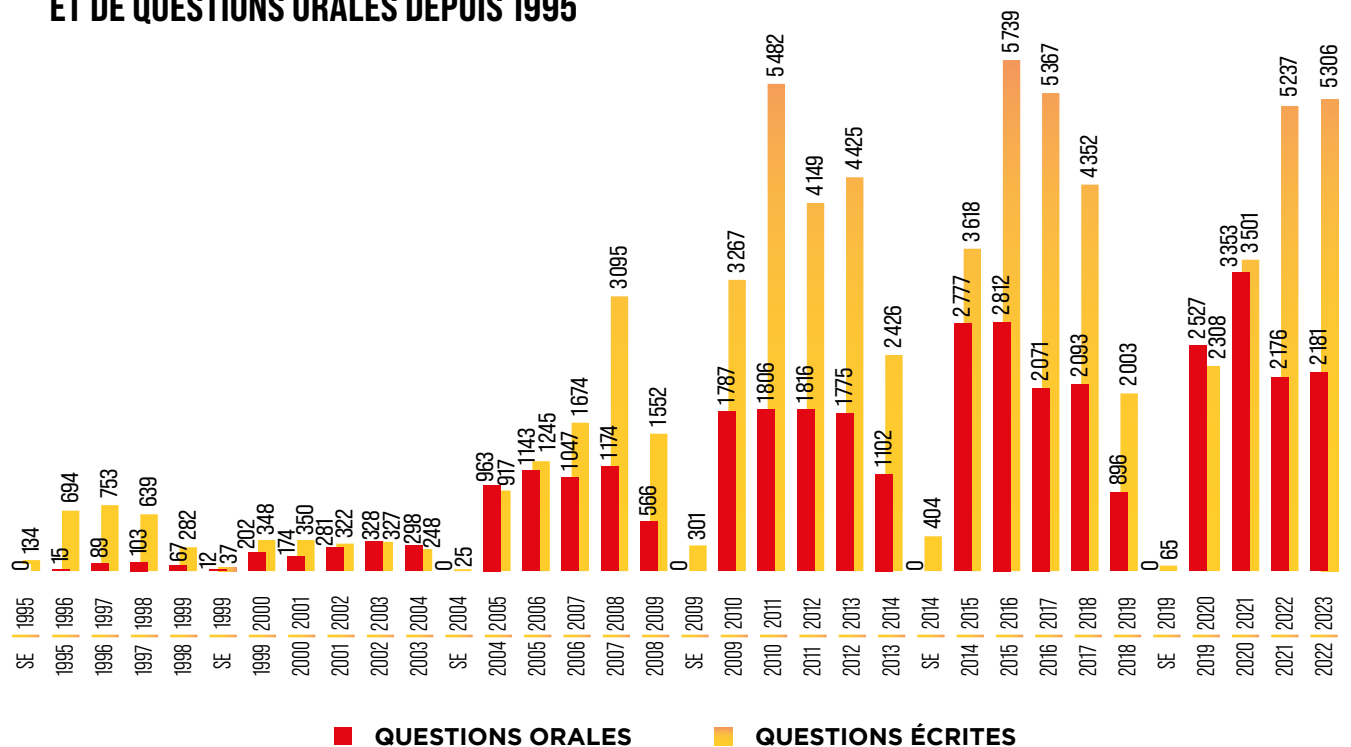
B. COMMISSIONS ET COMITÉS

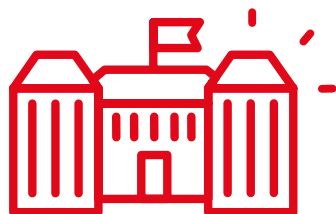
1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

La session 2022-2023 a compté 199 réunions publiques de commissions pour un total de 652 heures et 45 minutes ainsi que 14 réunions de commissions et sous-commissions à huis-clos pour un total de 8 heures et 56 minutes.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE QUESTIONS ÉCRITES ET DE QUESTIONS ORALES DEPUIS 1995





Tout sur votre Parlement

Le contrôle parlementaire peut intervenir par le biais de questions au Gouvernement, lesquelles peuvent prendre différentes formes :

Une **interpellation** est une demande d'explication adressée à un ou plusieurs ministres à propos d'un acte politique, d'une situation précise, d'aspects généraux ou spécifiques de la politique du Gouvernement et qui peut donner lieu au dépôt d'une ou de plusieurs motions.

Une **question orale** est une question parlementaire qui est développée en réunion de commission. Elle n'ouvre pas de perspective de dépôt d'une motion.

La **question d'actualité** est une demande d'explication adressée à un membre du Gouvernement en séance plénière. Elle porte sur un événement présentant un caractère d'actualité et dont le développement, en raison de son objet, ne peut attendre une prochaine réunion de commission.

La **question urgente** est une question orale qui porte sur un événement surgi quelques heures avant la séance plénière.

Enfin, la **question écrite** ne fait pas l'objet d'un développement en réunion de commission ou en séance plénière. Elle est adressée à un membre du Gouvernement dans le but d'obtenir des éclaircissements sur des points particuliers de la législation ou encore en vue de faire préciser un aspect de sa politique.

Le Règlement du Parlement limite le temps de parole des députés à dix minutes pour l'exposé d'une interpellation et à cinq minutes pour une question orale. Le Gouvernement dispose du même temps pour répondre, le dernier mot revenant toujours au parlementaire⁴⁵.

Le 15 septembre 2022, un nombre record de 442 interpellations et questions orales ont été déposées par les députés pour la seule semaine parlementaire du 19 septembre 2022.

45. Pour plus de détails, voir l'art. 141 du Règlement du Parlement de Wallonie.



2. TRAVAIL EN COMMISSION

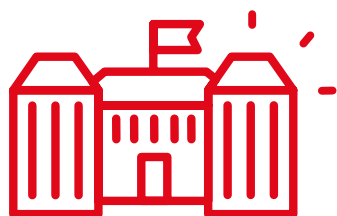
Au terme de la session 2022-2023, le Parlement de Wallonie compte huit commissions permanentes et plusieurs autres commissions, comités ou groupes de travail spécialisés.

Chaque commission permanente compte dix membres désignés suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

La composition des commissions, sous-commissions, comités et groupes de travail présentée ci-après reflète la situation au terme de la session 2022-2023⁴⁶.

46. Voir Doc. 6 (2019-2020) N° 17.





Tout sur votre Parlement

C'est le Gouvernement wallon qui, au travers d'un arrêté, fixe la **répartition des compétences entre les ministres**. Pour le Gouvernement en fonction à l'issue de la session 2022-2023, il faut se référer à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019, modifié le 2 octobre 2020 et le 13 janvier 2022⁴⁷.

C'est après la formation du Bureau qui suit tout renouvellement du Parlement que le Bureau élargi fixe la dénomination et les attributions des commissions permanentes en se basant sur l'arrêté précité.

47. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/AGW-competences-2022.





COMMISSIONS PERMANENTES

1. COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

a) Compétences matérielles

La Commission des affaires générales et des relations internationales traite notamment :

- de la coordination de la politique du Gouvernement ;
- des relations intra-belges ;
- de la coordination des Fonds structurels européens ;
- des relations avec les institutions européennes ;
- de la lutte contre la pauvreté ;
- du Fonds des calamités ;
- des relations internationales ;
- de l'importation, l'exportation et le transit d'armes et de munitions.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission de contrôle des licences d'armes⁴⁸**.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle de l'octroi des licences d'importation, d'exportation ou de transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente. Les questions d'ordre général ou de géopolitique relatives aux armes sont traitées en séance plénière du Parlement de Wallonie ou en séance publique de commission.

48. Art. 56 du Règlement du Parlement de Wallonie.

b) Composition

Président	M. GARDIER Charles *
Vice-Président	M. LUPERTO Jean-Charles *
Vice-Présidente	Mme GALANT Jacqueline *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. BANGISA Gaëtan ⁴⁹	M. DEMOTTE Rudy
M. LUPERTO Jean-Charles	Mme GROVONIUS Gwenaëlle ⁵⁰
M. SAHLI Mourad	M. LENZINI Mauro
MR	
Mme GALANT Jacqueline	M. BELLOT François
M. GARDIER Charles	M. JANSSEN Nicolas
Mme NIKOLIC Diana	Mme LARUELLE Sabine
ECOLO	
M. DISABATO Manu	M. BIERIN Olivier
Mme RYCKMANS Hélène	M. FLORENT Jean-Philippe
LES ENGAGÉS	
M. BASTIN Christophe	Mme SCHYNS Marie-Martine
PTB	
M. MUGEMANGANGO Germain	M. DUPONT Jori ⁵¹

* Désignation en date du 19 septembre 2022

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes est composée de Messieurs Bangisa⁵², Bastin⁵³, Gardier (Président), Luperto et Madame Ryckmans.

c) Faits saillants

Au cours de la session 2022-2023, le Parlement a affiché une volonté marquée de contrôler davantage ses différentes activités et de les rendre plus transparentes. Cette volonté s'est traduite par l'examen et l'adoption de plusieurs textes en Commission des affaires générales et des relations internationales.

Ainsi, le 17 novembre 2022, la commission a examiné la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à renforcer le contrôle sur les budgets et les comptes du Parlement de Wallonie, déposée par Messieurs Marcourt, Hazée, Madame Galant et Monsieur Disabato (Doc. 1103 (2022-2023) N° 1 à 8). Ce texte institue une commission de la comptabilité chargée de l'examen du projet de budget, de la comptabilité, des comptes et de la gestion des fonds du Parlement. La proposition a été adoptée en séance plénière le 23 novembre 2022.

49. En remplacement de M. Maxime Hardy, le 26 juin 2023.

50. En remplacement de M. André Frédéric, le 15 mai 2023.

51. En remplacement de Mme Anouk Vandevoorde, le 1^{er} février 2023.

52. En remplacement de M. Maxime Hardy, le 28 juin 2023.

53. Depuis le 15 février 2023. Mme Nikolic était membre effective de la sous-commission jusqu'au 9 février 2023.




En cette matière, la commission a également procédé à l'examen de la proposition de décret instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution, déposée par Messieurs Desquesnes, Bastin, Antoine, Collin et Madame Vandorpe (Doc. 1104 (2022-2023) N° 1 à 5). Elle a été adoptée en séance plénière le 8 mars 2023.

Le cadre de l'organisation des missions effectuées par le Parlement a par ailleurs été renforcé en suite de l'examen d'une proposition de modification du Règlement déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Hazée, Devin, Madame Laruelle et Monsieur Disabato (Doc. 1197 (2022-2023) N° 1 à 6). Elle a été adoptée en séance plénière le 22 mars 2023.

D'autres propositions de modification du Règlement du Parlement de Wallonie ont été examinées par la commission et adoptées en séance plénière. Il s'agit de :

- la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier l'article 76 du Règlement afin que les débats puissent se tenir dans une autre langue dans le cadre d'une commission interparlementaire, conjointe, de coopération ou mixte, déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Hazée, Devin, Madame Laruelle et Monsieur Disabato (Doc. 1189 (2022-2023) N° 1 à 5) et adoptée en séance plénière le 22 mars 2023;
- la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à organiser le contrôle des déclarations de mandats, de fonctions et rémunération établies par les membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE), déposée par Messieurs Fontaine, Lomba, Douette et Bierin (Doc. 1206 (2022-2023) N° 1 à 3) et adoptée en séance plénière le 22 mars 2023;



**LE CADRE DE
L'ORGANISATION DES
MISSIONS EFFECTUÉES
PAR LE PARLEMENT
A ÉTÉ RENFORCÉ.**

- la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 7 et 64 du Règlement (Doc. 1342 (2022-2023) N° 1 à 3) et la proposition de modification du Règlement fixant la procédure d'examen des réclamations contre l'élection du Parlement wallon (Doc. 1343 (2022-2023) N° 1 à 4), toutes deux déposées par Messieurs Devin, Wahl, Hazée, Desquesnes et Frédéric et adoptées en séance plénière le 31 mai 2023;
- la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie relative à la démission d'un membre du Parlement, au contrôle du Gouvernement et aux rapports d'activités, déposée par Messieurs Devin, Maroy, Hazée, Desquesnes et Frédéric (Doc. 1398 (2022-2023) N° 1 à 3) et adoptée, sous le bénéfice de l'urgence, en séance plénière le 13 juillet 2023.

En matière électorale, un projet de décret spécial modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de réduire de moitié le seuil d'accès à la répartition complémentaire des sièges pour l'élection des membres du Parlement wallon (Doc. 1346 (2022-2023) N° 1 à 3) a été examiné en commission le 30 mai 2023 et adopté, sous le bénéfice de l'urgence, en séance plénière le 31 mai 2023.

Dans le domaine international, deux propositions de résolution ont été examinées en commission et adoptées en séance plénière. La première a été déposée par Messieurs Gardier, Courard, Madame Ryckmans, Messieurs Janssen, Luperto et Bierin et porte sur la place de Taïwan sur la scène internationale (Doc. 1010 (2022-2023) N° 1 à 5). La seconde a été déposée par Monsieur Tzanetatos, Mesdames Gahouchi, Ryckmans, Galant, Grovonius, Monsieur Disabato et vise la protection des droits des femmes en Iran (Doc. 1099 (2022-2023) N° 1 à 3). Elles ont été adoptées en séance plénière respectivement le 19 octobre 2022 et le 7 décembre 2022.

Toujours dans le domaine international, la Commission des affaires générales et des relations internationales a été saisie de l'examen de quatre projets de décret. Les trois premiers ont été adoptés en séance plénière le 22 mars 2023, et le dernier le 13 juillet 2023. Ils portent assentiment:

- à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Communauté germanophone, le Gouvernement de la Région flamande, le Gouvernement de la Région wallonne, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020 (Doc. 1196 (2022-2023) N° 1 à 3);
- à la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa cent huitième session, à Genève le 21 juin 2019 (Doc. 1300 (2022-2023) N° 1 à 3) et (Doc. 1301 (2022-2023) N° 1 à 3) pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne;



- à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019 (Doc. 1406 (2022-2023) N° 1 à 3).

Le 13 février 2023, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 19 décembre 2022 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'utilisation de la facilité pour la reprise et la résilience (Doc. 1187 (2022-2023) N° 1 à 3). L'accord de coopération du 19 décembre 2022 précité définit les responsabilités des parties dans le cadre de l'utilisation du soutien financier accordé à la Belgique au titre de la facilité pour la reprise et la résilience et décrit les procédures qui y sont liées. Le projet de décret portant assentiment à cet accord a été adopté en séance plénière le 8 mars 2023.

Le 20 mars 2023, la commission a examiné les projets de décret adaptant certaines dispositions régionales au Code des sociétés et des associations (Doc. 1190 (2022-2023) N° 1 à 5 et Doc. 1191 (2022-2023) N° 1 à 3). Ces deux textes ont été adoptés en séance plénière le 5 avril 2023.

Le 26 juin 2023, la commission a examiné le projet de décret relatif à la gestion des risques et des crises par la Région wallonne (Doc. 1372 (2022-2023) N° 1 à 5). Ce texte vise à formaliser la politique de prévention des risques et de gestion de crise en Région wallonne suivant les recommandations de la Commission spéciale chargée d'évaluer la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la Wallonie et de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie. Il a été adopté en séance plénière le 13 juillet 2023.



Des auditions sont également intervenues sur le Fonds européen de développement régional (Fonds FEDER). Après avoir entendu Monsieur Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, le 30 janvier 2023 (Doc. 1184 (2022-2023) N° 1), la commission a ainsi procédé à l'audition de représentants habilités de Wallonie Entreprendre, du Département de la recherche et du développement technologique du Service public de Wallonie (SPW) Économie, Emploi, Formation, Recherche et du Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW (Doc. 1276 (2022-2023) N° 1). Ces auditions ont eu lieu le 20 mars 2023 et le 3 avril 2023.

Par ailleurs, la commission a été saisie de quatre pétitions au cours de la session 2022-2023 sur les sujets suivants :

- la création d'un registre des lobbies concernant le Parlement, le Gouvernement et les cabinets ministériels wallons (Doc. 1160 (2022-2023) N° 1);
- l'éthique et la transparence au Parlement de Wallonie (Doc. 1246 (2022-2023) N° 1);
- la publicité des dépenses en frais forfaitaires des fonctionnaires et élus (Doc. 1331 (2022-2023) N° 1);
- une obligation de transparence totale des frais de voyages et empreinte carbone du personnel politique wallon et leurs accompagnateurs sur un registre disponible en ligne (Doc. 1390 (2022-2023) N° 1).

Enfin, en application de l'article 165, 166 et 166*bis* du Règlement du Parlement de Wallonie, l'accord du Bureau concernant les projets de missions suivants a fait l'objet d'une communication en Commission des affaires générales et des relations internationales les 3 avril et 12 juin 2023 :

- réunion de la Commission 3 « Transports et Communications » du Conseil parlementaire interrégional du 11 mai 2023 à Sarrebruck (Allemagne) dédiée au trafic ferroviaire transfrontalier (Doc. 1335 (2022-2023) N° 1);
- réunion de la Commission 6 « Sécurité intérieure, Protection civile et Services de secours » du Conseil parlementaire interrégional du 21 avril 2023 à Maizières-lès-Metz (France) dédiée aux mesures prises en France pour assurer la résilience climatique des infrastructures publiques (Doc. 1328 (2022-2023) N° 1);
- réunion de la Commission 4 « Environnement et Agriculture » du Conseil parlementaire interrégional du 21 avril 2023 à Remerschen (Grand-Duché de Luxembourg) avec pour thématique « Les murs en pierre sèche dans la Grande Région : valoriser et sauvegarder un patrimoine culturel et écologique » (Doc. 1327 (2022-2023) N° 1);
- réunion de la Commission 3 « Transports et Communications » du Conseil parlementaire interrégional du 23 juin 2023 à Nancy (France) (Doc. 1429 (2022-2023) N° 1);
- 69^e séance plénière du Conseil parlementaire interrégional du 30 juin 2023 à Mayence (Allemagne) (Doc. 1430 (2022-2023) N° 1).



Sous-commission de contrôle des licences d'armes

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel, deux rapports semestriels et quatre rapports quadrimestriels relatifs à l'importation, au transfert, à l'exportation et au transit d'armes civiles et de produits liés à la défense.

Au cours de cette session, la sous-commission a examiné, le 19 décembre 2022, les rapports suivants:

- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport annuel 2021;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

Lors de sa réunion du 17 avril 2023, la sous-commission a examiné le rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} mai au 31 août 2022.

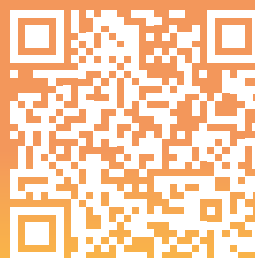
d) Statistiques

La commission s'est réunie à 20 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 35 heures et 19 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 9 projets de décret, d'une proposition de décret et de 2 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe) ainsi que de 6 propositions de modification du Règlement.

7 interpellations et 92 questions orales ont été développées au cours de la session et 3 auditions sur une thématique ont été organisées.

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes s'est réunie 2 fois au cours de la session 2022-2023 pour une durée d'une heure et 30 minutes.



**SÉPARATION DES
POUVOIRS**



Tout sur votre Parlement

Les **commissions parlementaires** constituent des organes essentiels de l'activité parlementaire et législative. Présentes dans toutes les assemblées, elles sont composées d'un nombre limité de parlementaires répartis à la proportionnelle entre les différents groupes politiques.

Il existe des **commissions permanentes**⁵⁴ dont le nom et les compétences varient en fonction des législatures et des compétences attribuées à chaque ministre. Des **commissions temporaires** peuvent également être créées pour répondre à un objectif précis.

C'est au sein des commissions permanentes que sont examinés en premier lieu les projets ou propositions de décret, ainsi que les propositions de résolution.

Durant l'examen d'un texte, les commissions peuvent demander l'avis d'experts (par le biais d'auditions ou d'avis écrits) et organiser des visites ou des missions d'étude⁵⁵.

Leur travail sur un texte se conclut par le vote, d'abord article par article, puis sur l'ensemble du texte proposé, et par la rédaction d'un rapport. La commission y émet une recommandation adressée aux membres de la séance plénière, à savoir l'adoption ou le rejet du texte. Il revient alors à cette dernière d'examiner le projet ou la proposition.

Les commissions participent également au contrôle du Gouvernement puisque c'est à l'occasion de leurs réunions que les députés peuvent interroger les ministres par le biais d'interpellations ou de questions orales.

Un secrétaire administratif assiste le président de la commission pour les questions réglementaires et administratives⁵⁶.

54. Art. 44 et 49 du Règlement du Parlement de Wallonie.

55. Art. 130, 165 à 166bis du Règlement du Parlement de Wallonie.

56. Art. 61 du Règlement du Parlement de Wallonie.

2. COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

a) Compétences matérielles

La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture traite notamment :

- des pôles de compétitivité;
- des exportations et de la promotion extérieure des produits agricoles et horticoles;
- du commerce extérieur et de l'accueil des investissements étrangers;
- de la politique des prix dans le secteur de l'eau;
- de la recherche scientifique;
- des technologies nouvelles;
- des implantations commerciales;
- de l'aménagement du territoire;
- de la politique agricole.

b) Composition

Présidente	Mme CREMASCO Veronica *
Vice-Président	M. FONTAINE Eddy *
Vice-Présidente	Mme SCHYNS Marie-Martine *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. BANGISA Gaëtan ⁵⁷	Mme KAPOMPOLE Joëlle
M. FONTAINE Eddy	M. LENZINI Mauro
Mme GAHOUCHE Latifa	Mme PÉCRIAUX Sophie
MR	
Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. BELLOT François
M. DODRIMONT Philippe	Mme MATHIEUX Françoise
Mme LARUELLE Sabine	Mme MAUEL Christine
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	M. DISABATO Manu
Mme CREMASCO Veronica	Mme KELLETER Anne
LES ENGAGÉS	
Mme SCHYNS Marie-Martine	M. ANTOINE André
PTB	
M. SCHONBRODT László ⁵⁸	M. LIRADELFO Julien

* Désignation en date du 20 septembre 2022

57. En remplacement de M. Maxime Hardy, le 27 juin 2023.

58. En remplacement de M. Samuel Nemes, le 9 novembre 2022.





c) Faits saillants

Les 4, 6 et 12 octobre 2022, la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture a examiné le projet de décret relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées (Doc. 1050 (2022-2023) N° 1 à 17). Le projet de décret vise à fusionner les trois outils économiques et financiers que sont la Société wallonne de gestion et de participations (SOGEPA), la Société wallonne de Financement et de Garantie des petites et moyennes entreprises (SOWALFIN) et la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW). Cette fusion entend augmenter et améliorer l'impact des interventions de la Région pour les entreprises et les indépendants, et vise à offrir une lisibilité facilitée de l'offre des outils. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 19 octobre 2022.

Toujours en matière d'économie, le 17 janvier 2023, la commission a examiné le projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique (Doc. 1174 (2022-2023) N° 1 à 5). Le texte vise à modifier sur trois points le mécanisme d'indemnisation prévu dans le décret du 2 mai 2019 en prévoyant l'augmentation du nombre de jours éligibles de 60 à 70 jours, l'annualisation de l'octroi de l'indemnité pour les travaux de plus d'un an et la possibilité pour le Gouvernement wallon d'octroyer une prime spécifique pour les travaux de grande envergure qui connaissent d'importants retards d'exécution. Il a été adopté en séance plénière le 1^{er} février 2023.

La commission a analysé, le 4 avril 2023, les projets de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (Doc. 1178 (2022-2023) N° 1 et 1bis à 3 et Doc. 1257 (2022-2023) N° 1 à 3).

L'accord de coopération du 30 novembre 2022 précité a été conclu en application du Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union. Face aux risques que les investissements directs étrangers peuvent représenter pour la sécurité nationale, l'ordre public et les intérêts stratégiques, il est souligné l'importance, dans un souci de lisibilité et d'efficacité, d'adopter une approche uniforme du filtrage des investissements étrangers sur l'ensemble du territoire belge. Les projets de décret ont été adoptés en séance plénière le 19 avril 2023.

Dans le domaine également de l'économie, la commission a examiné le 30 mai 2023 le projet de décret relatif à l'agrément et au financement des agences de développement centre-ville (Doc. 1324 (2022-2023) N° 1 à 3). Le texte vise à adapter le rôle des cellules de gestion de centre-ville, définir leur statut, préciser le seuil à partir duquel elles peuvent prétendre à l'agrément, préciser la composition de leurs organes, déterminer la procédure d'agrément d'une durée de six ans et mettre en place une évaluation du dispositif et de son impact tous les cinq ans par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 14 juin 2023.

LA COMMISSION A EXAMINÉ 5 PÉTITIONS DONT 4 EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.



En matière d'aménagement du territoire, la commission a examiné de manière conjointe, le 8 novembre 2022, les quatre projets de décret suivants:

- le projet de décret relatif à la diffusion et à la réutilisation des informations du secteur public (Doc. 1078 (2022-2023) N° 1 à 6);
- le projet de décret relatif à la diffusion et à la réutilisation des informations du secteur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1079 (2022-2023) N° 1 à 3);
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (Doc. 1080 (2022-2023) N° 1 à 3);
- le projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (Doc. 1081 (2022-2023) N° 1 à 3).

Ces projets de décret visent à transposer la directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public. Ils ont été adoptés en séance plénière le 23 novembre 2023.

Le 14 février 2023, a été examiné en commission le projet de décret relatif à l'inventaire centralisé des adresses et des rues (Doc. 1194 (2022-2023) N° 1 à 3). Le projet de décret vise à offrir une base légale à la création et à la gestion de la base de données de l'inventaire centralisé des adresses et des rues, connue sous l'acronyme «ICAR». ICAR met en œuvre la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE) ainsi que le décret du 22 décembre 2010 relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne qui transpose en droit wallon la directive précitée. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 8 mars 2023.

Concernant le volet agriculture, la commission a examiné le 13 juin 2023 le projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2022 fixant les cotisations obligatoires destinées à la promotion des produits agricoles mentionnées à l'article D.234 du Code wallon de l'Agriculture (Doc. 1344 (2022-2023) N° 1 à 3). Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 28 juin 2023.

Dans le domaine de la chasse, le 20 septembre 2022, la commission a examiné le projet de décret modifiant la loi du 28 février 1882 sur la chasse (Doc. 1025 (2021-2022) N° 1 à 3). Le texte vise à compléter l'article 2^{ter}, alinéa 2, de la loi du 28 février 1882 susmentionnée afin de permettre la chasse au grand gibier sur les territoires délimités par des clôtures installées par la Région wallonne en vue de lutter contre la propagation d'une maladie touchant la faune sauvage. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 5 octobre 2022.



La commission a également procédé à des auditions sur deux thématiques :

- le rapport de la Société wallonne de gestion et de participations S.A. (SOGEPA) sur le groupe Hamon avec l'audition, le 14 décembre 2022, de Messieurs Levaux et Witmeur, respectivement Président du Conseil d'administration et ancien Président du Comité de direction de la SOGEPA (Doc. 1173 (2022-2023) N° 1);
- le projet de schéma de développement du territoire (SDT) avec l'audition, le 13 juin 2023, de Monsieur Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 1389 (2022-2023) N° 1).

Un débat a par ailleurs eu lieu le 21 mars 2023 dans le cadre d'une commission conjointe avec la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Celui-ci portait sur la restructuration annoncée de la société Avery Dennison.

Au cours de la session 2022-2023, la commission a enfin examiné cinq pétitions, quatre en lien avec l'aménagement du territoire, une en matière de chasse :

- la pétition sur « Piscine de Courcelles 2022 » le 20 septembre 2022 (Doc. 1039 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour une demande de débat au Parlement wallon sur les conséquences sociales, environnementales et éthiques des dérives de la chasse en Wallonie pour laquelle Monsieur Dufrene, primo-signataire, a été auditionné le 4 octobre 2022 en commission (Doc. 1129 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour que les révisions de plan de secteur respectent les engagements pris par la Région wallonne en réponse aux enjeux d'aujourd'hui tels que la souveraineté alimentaire via la préservation des meilleures terres agricoles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles les 18 octobre, 8 et 22 novembre 2022, 14 février 2023 (Doc. 1210 (2022-2023) N° 1) pour laquelle Monsieur Blauen, primo-signataire de la pétition, a été entendu le 8 novembre 2022 en commission;
- la pétition sur « Nous ne voulons pas de ce projet d'urbanisme visant à construire 59 habitations à la place de la prairie située à 5537 Anhée, Rue Bauchau et Rue du Petit-Bois » (Doc. 1340 (2022-2023) N° 1) que la commission a décidé de soumettre au Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, en application de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie;
- la pétition pour la préservation des bois anciens, patrimoine naturel exceptionnel de Wallonie, et contre la demande de changement d'affectation au plan de secteur du Bois d'Imbrechies pour permettre l'extension du zoning industriel d'Harchies, dont le traitement se poursuivra au cours de la session parlementaire 2023-2024 notamment par l'audition du primo-signataire de la pétition.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 23 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 134 heures et 23 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 12 projets de décret et d'une proposition de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

64 interpellations et 437 questions orales ont été développées au cours de la session et 6 auditions sur 5 thématiques ont été organisées.



3. COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA MOBILITÉ

a) Compétences matérielles

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité traite notamment :

- de l'énergie;
- du climat;
- de la mobilité;
- du transport en commun;
- des aspects régionaux de la mise en œuvre du plan d'investissement de la SNCB;
- des voies navigables;
- des travaux publics.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)**⁵⁹.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

59. Art. 56*bis* du Règlement du Parlement de Wallonie.

b) Composition

Président	M. HERMANT Antoine *
Vice-Président	M. FONTAINE Eddy **
Vice-Président	M. DOUETTE Manu ***

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FONTAINE Eddy	Mme AHALLOUCH Fatima
M. LÉONARD Laurent	Mme GROVONIUS Gwenaëlle
M. LOMBA Éric ⁶⁰	M. LEGASSE Dimitri
MR	
M. DOUETTE Manu	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline
M. JANSSEN Nicolas ⁶¹	Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille
Mme MATHIEUX Françoise	Mme GALANT Jacqueline
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	M. AGACHE Laurent
M. FLORENT Jean-Philippe	M. HEYVAERT Laurent
LES ENGAGÉS	
M. CRUCKE Jean-Luc ⁶²	M. MATAGNE Julien
PTB	
M. HERMANT Antoine	M. SCHONBRODT László ⁶³

* Désignation en date du 19 septembre 2022

** En remplacement de M. André Frédéric, le 16 janvier 2023

*** En remplacement de M. Jean-Luc Crucke, le 13 février 2023

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) est composée de Messieurs Bierin, Crucke, Douette, Fontaine (Président⁶⁴) et Lomba⁶⁵.

c) Faits saillants

En matière énergétique, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a examiné le 19 septembre 2022 la proposition de décret suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article 2*bis* dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par Messieurs Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Léonard et Douette (Doc. 1029 (2022-2023) N° 1 à 6). Le texte vise à adopter des mesures urgentes afin de contribuer à garantir le droit à l'énergie des ménages dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie. Il a été adopté en séance plénière le 21 septembre 2022.

60. En remplacement de M. André Frédéric, le 18 janvier 2023.

61. Depuis le 13 février 2023, en remplacement de M. Jean-Luc Crucke qui était membre effectif MR jusqu'au 9 février 2023.

62. En remplacement de M. François Desquesnes, le 13 février 2023.

63. En remplacement de M. Samuel Nemes, le 9 novembre 2022.

64. Depuis le 13 février 2023, en remplacement de M. André Frédéric.

65. En remplacement de M. André Frédéric, le 18 janvier 2023.



En date du 19 septembre 2022, la commission a procédé à l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public et les articles 43, §3, 45, §2^{ter}, 45^{bis} et 45^{quater} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par Messieurs Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin (Doc. 932 (2021-2022) N° 1 à 3) et à l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33^{bis}/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33^{bis}/3 et 33^{bis}/4, déposée par Messieurs Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette (Doc. 975 (2021-2022) N° 1 à 5). La première a notamment pour objectif d'extraire la Commission wallonne pour l'Énergie (CWAPE) du champ d'application des décrets du 12 février 2004 précités. La seconde entend imposer la décision d'un juge de paix avant toute coupure de fourniture de gaz et conditionner le recours au dispositif des compteurs à budget ou des compteurs communicants avec option de prépaiement. Les deux propositions de décret ont été adoptées par l'assemblée plénière le 5 octobre 2022.





La commission a ensuite examiné le 12 juin 2023 la proposition de décret relatif à l'octroi de subventions aux gestionnaires de réseaux de distribution en vue de favoriser la transition énergétique, déposée par Messieurs Bierin, Lomba, Douette, Demeuse, Léonard et Janssen (Doc. 1348 (2022-2023) N° 1 à 5). Elle a été adoptée en séance plénière le 28 juin 2023.

Le 10 juillet 2023, la commission a examiné le projet de décret modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus en ce qui concerne la taxe de mise en circulation automobile (Doc. 1403 (2022-2023) N° 1). L'assemblée plénière se prononcera sur ce projet de décret lors de la session 2023-2024.

En matière de mobilité, la commission a procédé à l'examen le 7 novembre 2022 du projet de décret relatif à la politique cyclable et modifiant le décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et le décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes (Doc. 1095 (2022-2023) N° 1 à 6). Il vise notamment à fixer un cadre décretaal à la Vision à long terme de la mobilité durable et à la Stratégie régionale de Mobilité. Le texte a été adopté par l'assemblée plénière le 23 novembre 2022.

Le 30 janvier 2023, la commission a examiné le projet de décret relatif aux exigences d'accessibilité applicables aux terminaux en libre-service interactifs des transports urbains, suburbains et régionaux (Doc. 1139 (2022-2023) N° 1 à 4). Il entend transposer partiellement la directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 15 février 2023.

Au cours de la session 2022-2023, la commission a également procédé à des auditions sur diverses thématiques, à savoir :

- le déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques, avec dix auditions organisées les 3 et 20 octobre, 24 novembre et 19 décembre 2022 (Doc. 1057 (2022-2023) N° 1) ;

LA COMMISSION A PROCÉDÉ À 26 AUDITIONS SUR 8 THÉMATIQUES.

- le rapport annuel 2021 de la CWaPE, le rapport annuel spécifique 2021 du Service régional de médiation pour l'énergie de la CWaPE et le rapport annuel spécifique 2021 de la CWaPE concernant l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau, avec l'audition de Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, le 17 octobre 2022, conformément au contrôle que le Parlement exerce sur les activités de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) en application de l'article 47^{ter}, §4, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 1065 (2022-2023) N° 1);
- le Plan Air Climat Énergie à l'horizon 2030 (PACE 2030), avec l'audition de Monsieur Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, le 13 février 2023 (Doc. 1207 (2022-2023) N° 1);
- le fonctionnement et les missions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), avec l'audition de Monsieur Masset, Directeur Europe et International (DEI) de l'ADEME, le 15 mai 2023 (Doc. 1333 (2022-2023) N° 1);
- la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel pour les périodes régulateurs 2024 et 2025-2029 et la capacité du réseau, avec huit auditions organisées les 15 et 22 juin et 6 juillet 2023. Les auditions se poursuivront lors de la session 2023-2024.

Enfin, la commission a été saisie de cinq pétitions:

- la pétition pour une réparation imminente de la RN524 et une interdiction du trafic de transit par les petites rues de Neufvilles (Doc. 1036 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour une obligation de mesurer l'empreinte carbone des projets immobiliers et industriels envisagés en Région wallonne et leur conformité à l'objectif de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 que s'est fixé la Région (Doc. 1273 (2022-2023) N° 1), pour laquelle Monsieur de Jamblinne, primo-signataire, et Monsieur Cools, Président a.i. de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC), ont été auditionnés en commission, respectivement les 30 janvier et 6 mars 2023;
- la pétition pour la diminution des taxes de circulation en Wallonie et la réparation des routes dégradées (Doc. 1125 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour la révision du système PEB en Wallonie et l'arrêt de la discrimination des maisons chauffées à l'électricité (Doc. 1334 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour une demande d'interdiction du charroi supplémentaire en centre urbain et zone d'habitat de Limbourg pour laquelle Monsieur Stabel, représentant des signataires, a été auditionné le 10 juillet 2023 en commission. L'examen de la pétition se poursuivra lors de la session 2023-2024.

Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)

Conformément à l'article 87, §6, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes et à l'article 56*bis*.1 du Règlement du Parlement, la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) a examiné, le 29 septembre 2022, le projet de budget 2022 adapté de la CWaPE. Il a été approuvé en séance plénière le 5 octobre 2022.

En application des mêmes dispositions, la sous-commission a examiné, le 19 décembre 2022, le projet de budget initial de la CWaPE pour l'année 2023. L'assemblée plénière l'a approuvé le 21 décembre 2022.

Par ailleurs, la sous-commission a auditionné, le 21 novembre 2022, Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, afin de procéder à son évaluation annuelle. Sur base de cette audition, la sous-commission a décidé de proposer à l'assemblée plénière de lui attribuer la mention « favorable » pour son évaluation pour l'année 2021 (Doc. 1141 (2022-2023) N° 1). L'assemblée plénière a adopté la recommandation de la commission le 7 décembre 2021.

En date du 5 décembre 2022, la sous-commission a procédé à un échange de vues avec les auditeurs de la Cour des comptes en suite de l'adoption par le Parlement de la proposition de résolution chargeant la Cour des comptes de produire un rapport d'audit sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), déposée par Messieurs Frédéric, Fontaine, Douette, Madame Nikolic et Monsieur Bierin (Doc. 782 (2021-2022) N° 1 à 3). La sous-commission a élaboré, le 3 avril 2023, une proposition de modification du règlement spécifique du Parlement du 26 mai 2021 relatif au contrôle budgétaire et comptable de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (Doc. 1198 (2022-2023) N° 1 et 2) afin de tenir compte du rapport d'audit de la Cour. Cette proposition a été adoptée par l'assemblée plénière le 19 avril 2023.

Les 3 avril, 15 mai et 12 juin 2023, la sous-commission a examiné la feuille de route de la CWaPE à l'horizon 2027 et procédé à l'audition de Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, sur ce document les 3 avril et 12 juin 2023 (Doc. 1212 (2022-2023) N° 1). La feuille de route a été adoptée en séance plénière le 28 juin 2023.

Enfin, la sous-commission a examiné des documents établis par la CWaPE pour lesquels cette dernière sollicitait son avis conforme concernant :

- une proposition de réallocation de crédits inscrits dans son budget;
- une proposition d'adaptation des règles d'évaluation de ses comptes annuels.

Groupe de travail « Dialogue interparlementaire pour le Climat »

Le Parlement de Wallonie est partie prenante au Dialogue interparlementaire pour le Climat. Il s'agit d'un dialogue réunissant toutes les assemblées législatives belges compétentes pour les matières climatiques, à savoir la Chambre des représentants, le Parlement de Wallonie, le Parlement flamand, le Parlement bruxellois et le Parlement de la Communauté germanophone. La délégation du Parlement de Wallonie pour participer à ces réunions est composée des membres de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Afin de préparer au mieux les décisions à prendre par la commission au sein du Dialogue, un groupe de travail composé d'un membre de chaque groupe politique⁶⁶ a été constitué par le Bureau élargi en date du 27 août 2020.

Durant la session 2022-2023, une attention toute particulière a été accordée par le Dialogue interparlementaire pour le Climat à la COP27. Il a ainsi été procédé le 26 octobre 2022 à

66. M. Hermant, Président, MM. Léonard, Douette, Florent et Desquesnes, membres effectifs.

l'audition de Monsieur Fremout, chef de la Cellule Coopération internationale du Service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité alimentaire et Environnement, sur les enjeux de la COP27 et le 24 janvier 2023 à celle de Monsieur van Ypersele, climatologue, ainsi que de Monsieur Wittoeck, chef de service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, afin de tirer le bilan de la COP27.

En parallèle à ces auditions, plusieurs réunions du groupe de travail interassemblées sont intervenues sous la houlette du Parlement de Wallonie, chargé en 2022 de la présidence du Dialogue interparlementaire pour le Climat, afin de tenter d'aboutir à un accord sur une proposition de résolution interparlementaire sur le thème de la gouvernance intra-belge. Ce travail s'est poursuivi en 2023 sous la présidence bruxelloise.

LE PARLEMENT DE WALLONIE EST PARTIE PRENANTE AU DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE POUR LE CLIMAT.



Des auditions ont ainsi eu lieu le 16 mai 2023 sur le thème du cadre européen de gouvernance climatique. À cette occasion, il a été procédé à l'audition de Mesdames Hanoune et Abreu Marques, cheffes d'unité à la Commission européenne, la première à la Direction générale pour l'action climatique, la seconde à la Direction générale pour l'énergie.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 24 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 103 heures et 12 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 2 projets de décret et de 4 propositions de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

41 interpellations et 380 questions orales ont été développées au cours de la session et 26 auditions sur 8 thématiques ont été organisées.

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) s'est réunie à 8 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 7 heures et 40 minutes. Elle a organisé 3 auditions sur 2 thématiques.

Dans le cadre du Dialogue interparlementaire pour le Climat, le Groupe de travail interassemblées s'est réuni à 2 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 2 heures et 12 minutes tandis que les délégations se sont réunies 3 fois pour une durée totale de 5 heures et 57 minutes au cours desquelles ont été organisées 5 auditions sur 3 thématiques.



4. COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

a) Compétences matérielles

La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé traite :

- de la politique de l'emploi;
- de la promotion sociale et de la formation en alternance;
- de l'économie sociale;
- de la politique de dispensation de soins dans et en dehors des institutions de soins;
- de l'organisation des soins de santé de première ligne;
- de la politique familiale;
- de la politique d'aide sociale;
- de la politique d'accueil et d'intégration des immigrés;
- de la politique des personnes porteuses d'un handicap;
- de la politique du 3^e âge;
- de l'égalité des chances;
- des droits des femmes.

b) Composition

Président M. LEGASSE Dimitri *

Vice-Président M. DISABATO Manu *

Vice-Présidente Mme LEKANE Laure *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. LEGASSE Dimitri	Mme AHALLOUCH Fatima
Mme ROBERTY Sabine	M. DI MATTIA Michel
M. SAHLI Mourad	M. WITSEL Thierry
MR	
Mme DURENNE Véronique	M. DODRIMONT Philippe
Mme LAFFUT Anne	M. DOUETTE Manu
Mme SOBRY Rachel	M. EVRARD Yves
ECOLO	
M. DISABATO Manu	Mme DELPORTE Valérie
M. HEYVAERT Laurent	Mme RYCKMANS Hélène
LES ENGAGÉS	
Mme VANDORPE Mathilde	M. de LAMOTTE Michel ⁶⁷
PTB	
Mme LEKANE Laure	Mme BERNARD Alice ⁶⁸

* Désignation en date du 20 septembre 2022

67. En remplacement de Mme Alda Greoli, le 19 octobre 2022.

68. En remplacement de M. Antoine Hermant, le 1^{er} février 2023.

c) Faits saillants

En matière d'emploi, le 6 décembre 2022, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a examiné le projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé: S.A.A.C.E.) (Doc. 1137 (2022-2023) N° 1 à 3). Le projet de décret vise à réformer le dispositif permettant aux structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi qui ont pour vocation d'accompagner des demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre emploi à travers une activité indépendante. Concrètement, il est proposé d'améliorer la lisibilité du dispositif, la sécurisation du statut des porteurs de projets bénéficiaires de l'accompagnement, la sécurisation des structures d'accompagnement et la professionnalisation du secteur. Le texte a été adopté en séance plénière le 21 décembre 2022.

Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, le 31 janvier 2023, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 novembre 2018 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la reconnaissance des sociétés mutualistes régionales wallonnes, de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité et de la Caisse des soins de santé de HR-rail en qualité d'organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française (Doc. 1192 (2022-2023) N° 1 à 3). Cet accord permet notamment de fixer les dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives à la reconnaissance des organismes assureurs qui sont applicables, ainsi que les modalités de financement des organismes assureurs par la Communauté française. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 8 mars 2023.

La commission a ensuite procédé le 21 mars 2023 à l'examen de la proposition de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne le contrôle des opérateurs de la politique de l'Action sociale et de la Santé et les informations sur les établissements pour aînés, déposée par Monsieur Legasse, Madame Nikolic, Monsieur Heyvaert, Mesdames Roberty, Sobry et Monsieur Disabato (Doc. 1221 (2022-2023) N° 1 à 8). Le texte vise à asseoir la base juridique nécessaire à la publication des rapports d'inspection de l'ensemble des dispositifs d'aide, d'accompagnement et de soins en Wallonie. Il s'agit de se doter dans un premier temps d'une base décrétable afin de réduire les risques de contestation des publications et de formaliser les procédures contradictoires permettant aux établissements concernés de faire valoir officiellement leur point de vue sur le résultat de ces inspections.

Suite à l'audition des principaux acteurs du secteur le 4 avril 2023, à l'avis écrit de l'Agence flamande Soins et Santé (Agentschap Zorg en Gezondheid) et à celui du Conseil d'État, la commission a pu clore ses travaux le 11 juillet 2023. La proposition de décret a été adoptée en séance plénière le 13 juillet 2023.

Par ailleurs, le 30 mai 2023, la commission a examiné deux propositions de décret en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19. La première porte confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 3 du 13 avril 2023 mettant fin à l'obligation du port du masque et est déposée par Mesdames Roberty, Durenne, Messieurs Heyvaert, Legasse, Madame Sobry et Monsieur Disabato (Doc. 1325 (2022-2023) N° 1 à 3). En effet, les experts scientifiques s'entendant sur le fait que l'obligation du port du masque dans les établissements de soins ne doit plus être d'application, le texte propose de confirmer par voie décrétable un arrêté pris préalablement par le Gouvernement wallon. La seconde, déposée par Mesdames Roberty, Sobry, Messieurs Heyvaert, Sahli, Madame Durenne et Monsieur Disabato (Doc. 1326 (2022-2023) N° 1 à 3) entend abroger l'article 47/15*bis* du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue de mettre fin à l'obligation d'isolement automatique après un test de dépistage de la Covid-19 positif.





LA COMMISSION A ENTAMÉ UN CYCLE D'AUDITIONS PORTANT SUR LA RÉFORME DES TITRES-SERVICES.

Les deux textes ont été adoptés sous le bénéfice de l'urgence en séance plénière le 31 mai 2023.

En matière d'égalité des chances, la commission a examiné, lors de sa réunion du 7 mars 2023, le projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1213 (2022-2023) N° 1 à 4). Ce texte vise, d'une part, à renforcer le dispositif des maisons arc-en-ciel et, d'autre part, à répondre plus adéquatement aux besoins des personnes LGBTQIA+. Il précise les missions décrétales des maisons arc-en-ciel et de leur Fédération, élargit le public-cible de ces opérateurs et prévoit de les renforcer financièrement. Il a été adopté en séance plénière le 22 mars 2023.

Le 27 juin 2023, la commission a examiné le projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (Doc. 1362 (2022-2023) N° 1 à 5). Ce texte vise à transposer la directive (UE) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants. Plus concrètement, il entend protéger les personnes qui demandent à leur employeur un congé en lien avec leur vie familiale. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 13 juillet 2023.

Enfin, le 11 juillet 2023, la commission a examiné le projet de décret modifiant le décret du 10 octobre 2013 visant à promouvoir la prise en compte des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un contrat de gestion ou de leurs obligations d'information (Doc. 1396 (2022-2023) N° 1 à 3). L'objectif du Gouvernement est d'élargir le champ d'application du précédent décret en prévoyant, d'une part, une extension des obligations à tous les services publics et, d'autre part, le recours systématique à l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) pour la définition des mesures de leur contrat de gestion et pour la mise en œuvre de celles-ci. Il a été adopté en séance plénière le 13 juillet 2023.

Outre l'examen de ces textes décrets, la commission a pu entendre le 8 novembre 2022 Monsieur Charlier, Directeur d'Unia, dans le cadre de la présentation du rapport annuel 2021 d'Unia (Doc. 1127 (2022-2023) N° 1).

Le 13 juin 2023, la commission a par ailleurs entamé un cycle d'auditions portant sur la réforme des titres-services en entendant les auteurs du rapport final d'IDEA Consult relatif à l'évaluation du dispositif, son impact sur la création d'emplois et ses perspectives d'améliorations. Des acteurs du secteur ont ensuite été entendus le 11 juillet 2023 et d'autres auditions sont prévues au cours de la session 2023-2024.

Un débat sur la restructuration annoncée de la société Avery Dennison a également eu lieu le 21 mars 2023 dans le cadre d'une commission conjointe avec la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

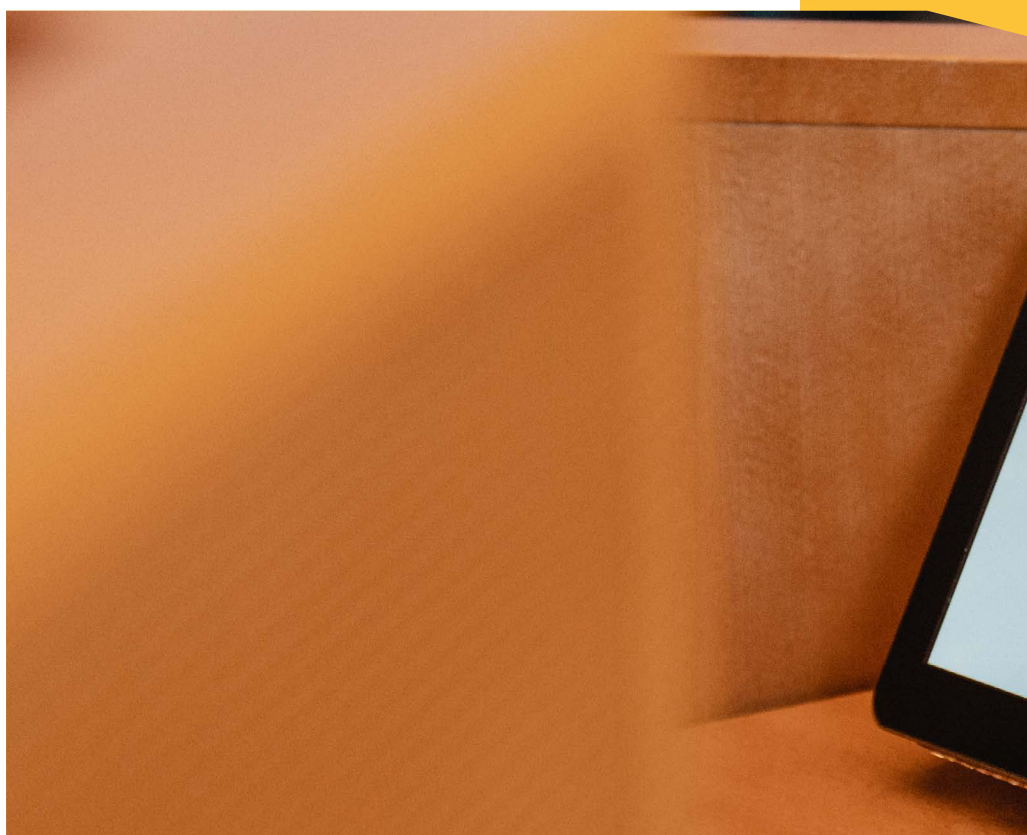
La commission a enfin été saisie d'une pétition en faveur de la création de centres spécialisés dans la prise en charge des enfants harcelés et de leurs familles. L'examen de la pétition se poursuivra lors de la session 2023-2024 avec notamment l'audition de Monsieur Plisnier, primo-signataire.

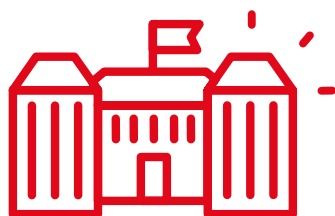
d) Statistiques

La commission s'est réunie à 19 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 77 heures et 5 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 4 projets de décret et de 4 propositions de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

16 interpellations et 350 questions orales ont été développées au cours de la session et 15 auditions sur 4 thématiques ont été organisées.





Tout sur votre Parlement

Dans le cadre des questions au Gouvernement, **le temps de parole est fixé par le Règlement** du Parlement. À titre d'exemple, l'exposé d'une question orale ne peut dépasser cinq minutes et le membre du Gouvernement interrogé dispose du même temps de parole pour répondre. Après cette réponse, l'auteur de la question peut seul intervenir à nouveau pour une durée n'excédant pas une minute, en vue d'exprimer sa réaction.

De même, **le Parlement peut fixer à l'avance la durée de l'examen d'un texte en séance.** Un temps de parole global est ainsi attribué aux groupes parlementaires qui l'utilisent à leur convenance. Le but est de permettre une meilleure organisation des débats et d'assurer à chaque groupe politique la possibilité de prendre la parole de façon équitable.



**QUEL EST LE RÔLE
DU PARLEMENT ?**



5. COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

a) Compétences matérielles

La Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine traite notamment :

- de la fonction publique et de l'administration ;
- de la simplification administrative ;
- des prestations familiales ;
- du tourisme ;
- des monuments et sites ;
- des infrastructures d'accueil de la petite enfance ;
- de la sécurité routière.

b) Composition

Président M. MAROY Olivier *

Vice-Présidente Mme GOFFINET Anne-Catherine *

Vice-Présidente Mme AHALLOUCH Fatima *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
Mme AHALLOUCH Fatima	M. DEVIN Laurent
M. DI MATTIA Michel	M. FONTAINE Eddy
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. LEPINE Jean-Pierre
MR	
Mme DURENNE Véronique ⁶⁹	M. GARDIER Charles ⁷⁰
M. MAROY Olivier	Mme LAFFUT Anne
Mme SOBRY Rachel	Mme MATHIEUX Françoise
ECOLO	
M. AGACHE Laurent	M. BIERIN Olivier
Mme KELLETER Anne	Mme CREMASCO Veronica
LES ENGAGÉS	
Mme GOFFINET Anne-Catherine	M. DISPA Benoît
PTB	
Mme BERNARD Alice	M. BEUGNIES John

* Désignation en date du 19 septembre 2022

69. En remplacement de M. Charles Gardier, le 17 avril 2023.

70. En remplacement de Mme Diana Nikolic, le 17 avril 2023.



c) Faits saillants

Les 7 novembre et 5 décembre 2022, la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine a examiné le projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (Doc. 1082 (2022-2023) N° 1 à 10). Il vise à permettre une dérogation au secret professionnel à certaines conditions au titre desquelles le signalement doit être nécessaire et proportionné à la sauvegarde des intérêts en cause, effectué de bonne foi par un membre du personnel, stagiaire ou ancien membre du personnel dans les conditions et selon la procédure prévues par l'Exécutif. Cette dérogation s'applique sans préjudice de la protection de la sécurité nationale, de la protection des informations classifiées, de la protection du secret professionnel des avocats, du secret médical et du secret des délibérations judiciaires. Le texte a été adopté en séance plénière le 21 décembre 2022.






Toujours en matière de fonction publique, le 12 juin 2023, la commission a examiné le projet de décret modifiant les dispositions organiques de plusieurs personnes morales de droit public dépendant de la Région wallonne en ce qui concerne le régime des mandats (Doc. 1349 (2022-2023) N° 1 à 4). L'objectif du texte est d'étendre le régime des mandats aux fonctionnaires généraux de rang A3, conformément à la volonté du Gouvernement wallon telle que reprise dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024. Il s'agit d'instituer la règle générale selon laquelle les emplois de fonctionnaires généraux de rang A3 sont attribués par mandat, à moins que l'arrêté fixant le cadre organique de l'Unité d'administration publique (UAP) n'en dispose autrement, et de réaliser les modifications requises pour tenir compte des postes de fonctionnaires généraux de rang A3 qui sont supprimés. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 28 juin 2023.

En matière de prestations familiales, la commission a examiné le projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales (Doc. 1140 (2022-2023) N° 1 à 5) le 5 décembre 2022. Le texte vise à apporter plusieurs modifications au décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales. Celles-ci font notamment suite à des constats relevés lors de l'application du dispositif, à une nécessité de mise en conformité avec le droit européen, à des recommandations de l'Autorité de protection des données ou encore à des sollicitations du Comité de branche de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ). Il a été adopté en séance plénière le 21 décembre 2022.





Enfin, au cours de la session 2022-2023, la commission a examiné trois pétitions :

- la pétition pour une plus grande sensibilisation de la population aux risques des homicides en raison de l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou d'excès de vitesse par les conducteurs (Doc. 1146 (2022-2023) N° 1) dont le primo-signataire, Monsieur Sardo, a été auditionné le 7 novembre 2022 en commission ;
- la pétition concernant l'augmentation de la valeur faciale du titre-repas octroyé pour le personnel des services du Gouvernement ainsi qu'aux cabinets des Ministres du Gouvernement (Doc. 1224 (2022-2023) N° 1) ;
- la pétition sur « Adaptation de la vitesse sur la N7 » (Doc. 1132 (2022-2023) N° 1).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 19 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 40 heures et 39 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 3 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

3 interpellations et 200 questions orales ont été développées au cours de la session et 2 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.





6. COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

a) Compétences matérielles

La Commission du logement et des pouvoirs locaux traite notamment :

- du logement ;
- des pouvoirs subordonnés ;
- de la tutelle administrative ;
- de la tutelle sur les zones de police ;
- de la législation relative aux CPAS et de la tutelle sur ceux-ci ;
- de la politique de la ville ;
- de la rénovation urbaine.

b) Composition

Président M. COURARD Philippe *
Vice-Président M. EVRARD Yves *
Vice-Président M. BEUGNIES John *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. COURARD Philippe	M. FONTAINE Eddy
M. DEVIN Laurent	Mme MENGONI Sophie ⁷¹
M. LOMBA Éric	Mme ROBERTY Sabine
MR	
Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline
M. EVRARD Yves	Mme DURENNE Véronique
Mme GALANT Jacqueline	Mme LAFFUT Anne
ECOLO	
Mme DELPORTE Valérie	M. BIERIN Olivier
M. DEMEUSE Rodrigue	M. HAZÉE Stéphane
LES ENGAGÉS	
M. DISPA Benoît	M. BASTIN Christophe
PTB	
M. BEUGNIES John	M. LIRADELFO Julien

* Désignation en date du 20 septembre 2022

71. En remplacement de M. Paul Furlan, le 16 mai 2023.

c) Faits saillants

Dans le domaine du logement, le 20 septembre 2022, la Commission du logement et des pouvoirs locaux a examiné la proposition de décret relatif à la suspension de l'exécution des décisions d'expulsions administratives et judiciaires, déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Madame Delporte, Messieurs Devin, Douette et Hazée (Doc. 1028 (2022-2023) N° 1 à 4). Ce texte a pour objet de suspendre l'exécution des décisions d'expulsions administratives et judiciaires du 1^{er} novembre 2022 au 15 mars 2023 afin de permettre aux ménages de faire face aux conséquences de la crise énergétique qui impacte les ménages et leur capacité à honorer leurs différentes charges. Il a été adopté en séance plénière le 21 septembre 2022.

Le 19 octobre 2022, la commission a examiné la proposition de décret modifiant l'article 26 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation et limitant l'indexation des loyers en fonction du certificat de performance énergétique des bâtiments, déposée par Monsieur Devin, Mesdames de Coster-Bauchau, Delporte, Messieurs Lomba, Evrard et Hazée (Doc. 1085 (2022-2023) N° 1 à 7). Ce texte vise à limiter l'indexation des loyers des logements disposant d'un certificat de performance énergétique des bâtiments (PEB) de classe énergétique D à 75 % de l'indexation théoriquement due, celle des loyers des logements disposant d'un certificat PEB de classe énergétique E à 50 % de l'indexation théoriquement due et d'interdire toute indexation des loyers des logements disposant d'un certificat PEB de classe énergétique F et G ou ne disposant pas de certificat PEB. Elle a été adoptée en séance plénière le même jour.

Enfin, toujours pour ce qui concerne le logement, le 18 avril 2023, elle a examiné le projet de décret modifiant le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation (Doc. 1250 (2022-2023) N° 1 à 4) et la proposition de décret modifiant les articles 29 et 132 du Code wallon de l'habitation durable afin de permettre aux universités et hautes écoles de mener des opérations de création et de prise en location de logements spécifiquement à destination des étudiants sur le territoire de la Région wallonne, déposée par Messieurs Devin, Evrard, Madame Delporte, Monsieur Lomba, Madame de Coster-Bauchau et Monsieur Demeuse (Doc. 1271 (2022-2023) N° 1 à 4). Le projet de décret vise notamment à uniformiser le montant de la garantie locative à deux mois de loyer, quelle que soit la forme de la garantie. Ils ont été adoptés en séance plénière le 17 mai 2023.

En matière de pouvoirs locaux, la Commission du logement et des pouvoirs locaux a examiné le 20 septembre 2022 le projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux (Doc. 1008 (2021-2022) N° 1 à 7) et le projet de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux (Doc. 1009 (2021-2022) N° 1 à 7). Les textes visent la simplification administrative, comme souhaité globalement par la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024, en matière de marchés publics et de concessions de services et de travaux en ce qui concerne, d'une part, la compétence des organes communaux et provinciaux et des centres publics d'action sociale et, d'autre part, la tutelle à transmission obligatoire pour les communes, provinces, intercommunales et établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, les centres publics d'action sociale et les associations visées au chapitre XII de la loi organique des centres publics d'action sociale. Ils ont été adoptés en séance plénière le 5 octobre 2022.



Le 4 octobre 2022, la commission a examiné la proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, déposée par Monsieur Lomba, Madame Galant, Messieurs Demeuse, Devin, Madame de Coster-Bauchau et Monsieur Hazée (Doc. 1035 (2022-2023) N° 1 à 4). Au vu de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19, des inondations de juillet 2021 et de la guerre en Ukraine sur les finances des communes wallonnes, le texte vise à prolonger des mesures prises pour les années 2020, 2021 et 2022, à savoir la possibilité de déficit à l'exercice propre du service ordinaire de 2 % en 2023 et la possibilité de rapatrier les fonds de réserve ordinaire à l'exercice propre du service ordinaire afin de l'équilibrer et de constituer des provisions. Il a été adopté en séance plénière le 19 octobre 2022.

Le 18 avril 2023, la commission a examiné le projet de décret insérant des dispositions relatives aux canaux de signalement et à la protection des personnes qui signalent une violation au sein des services ou organes d'une autorité locale dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 1244 (2022-2023) N° 1 à 7) et le projet de décret insérant des dispositions relatives aux canaux de signalement et à la protection des personnes qui signalent une violation au sein des services ou organes d'une autorité locale dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale (Doc. 1245 (2022-2023) N° 1 à 6). Ces textes visent à transposer la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union et instaurent, d'une part, des canaux de procédure par lesquels peuvent être signalées

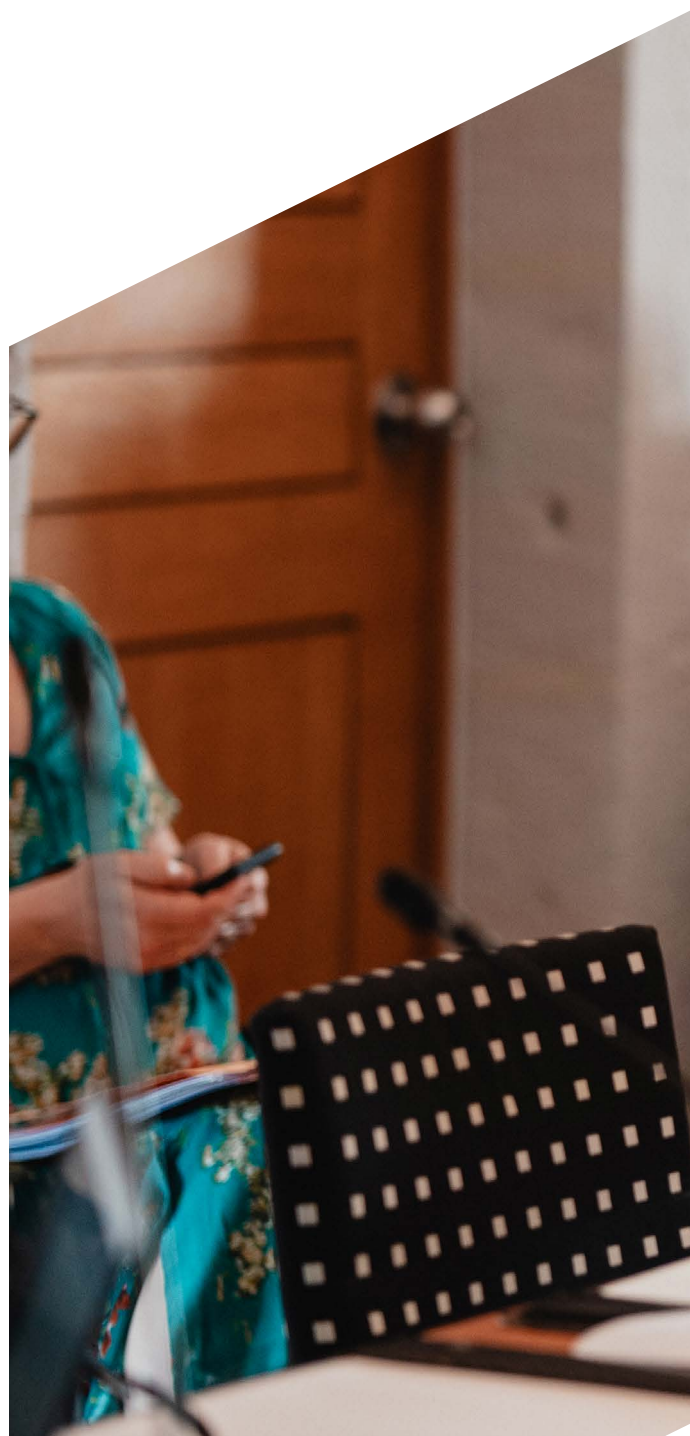
des violations au droit de l'Union européenne et au droit interne et, d'autre part, la procédure de protection des auteurs de signalements. Ils ont été adoptés en séance plénière le 17 mai 2023.

Lors de la même réunion, la commission a examiné le projet de décret relatif à la fusion des communes de Bastogne et de Bertogne (Doc. 1251 (2022-2023) N° 1). Il a été adopté en séance plénière le 17 mai 2023.

Enfin, en date du 16 mai 2023, la commission a examiné le projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne les élections communales et provinciales (Doc. 1270 (2022-2023) N° 1 à 1^{ter} à 11). Le texte vise à concrétiser plusieurs points contenus dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024 en lien avec les élections locales. Les objectifs transversaux recherchés sont de moderniser et de simplifier la procédure électorale, sur base notamment des recommandations techniques contenues dans le rapport sur la tenue des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 (Doc. 329 (2020-2021) N° 1), présenté au Parlement de Wallonie le 27 octobre 2020. Il vise également à dématérialiser davantage la procédure électorale.

Par ailleurs, des auditions ont eu lieu sur le rapport de recherche de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) « Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets - Éléments d'analyses géographiques ». La commission a ainsi entendu, le 22 novembre 2022, Messieurs Brunet et Charlier et Madame Reginster, respectivement Administrateur général et chargés de recherches à la Direction Recherche et évaluation de l'IWEPS (Doc. 1152 (2022-2023) N° 1).

Au cours de la session 2022-2023, la pétition pour l'organisation d'une consultation populaire pour l'intention de fusion décidée par les communes de Bastogne et Bertogne (Doc. 1166 (2022-2023) N° 1) a également été examinée.



d) Statistiques

La commission s'est réunie à 20 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 68 heures et 31 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 7 projets de décret et de 4 propositions de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

23 interpellations et 244 questions orales ont été développées au cours de la session et 4 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.



**EXAMEN D'UN DÉCRET
RELATIF À LA FUSION
DE DEUX COMMUNES :
UNE PREMIÈRE EN
WALLONIE DEPUIS 1977.**

7. COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

a) Compétences matérielles

La Commission du budget et des infrastructures sportives traite notamment :

- du budget ;
- des aéroports et aérodromes ;
- des infrastructures sportives et de vie en plein air ;
- de la gestion immobilière et mobilière.

b) Composition

Président M. COLLIN René *

Vice-Présidente Mme MAUEL Christine *

Vice-Président M. WITSEL Thierry **

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
Mme KAPOMPOLE Joëlle	Mme GAHOUCHE Latifa
Mme MENGONI Sophie ⁷²	M. LÉONARD Laurent
M. WITSEL Thierry	M. SAHLI Mourad
MR	
M. BELLOT François	M. EVRARD Yves
Mme MAUEL Christine	M. MAROY Olivier
M. TZANETATOS Nicolas	Mme SOBRY Rachel
ECOLO	
M. CLERSY Christophe	M. DEMEUSE Rodrigue
M. HAZÉE Stéphane	M. DISABATO Manu
LES ENGAGÉS	
M. COLLIN René	M. ANTOINE André
PTB	
M. HERMANT Antoine	M. BEUGNIES John

* Désignation en date du 19 septembre 2022

** En remplacement de M. Paul Furlan, le 15 mai 2023

72. En remplacement de M. Paul Furlan, le 15 mai 2023.



c) Faits saillants

Au cours de la session 2022-2023, la Commission du budget et des infrastructures sportives a examiné quatre projets de décret budgétaire. Il s'agit :

- des projets de décret contenant le budget des recettes et le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 4 et Doc. 1135 (2022-2023) N° 1, *1bis* à 8 et *8bis*) ;
- des projets de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes et le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 à 4 et Doc. 1366 (2022-2023) N° 1, *1bis* à 7 et *7bis*).

Les votes de ces projets de décret en séance plénière sont intervenus respectivement le 21 décembre 2022 et le 12 juillet 2023.

Dans le domaine de la fiscalité, la commission a examiné, le 20 mars 2023, la proposition de décret portant adaptation du tarif de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation pour les autocaravanes assimilées à la catégorie des voitures, des voitures mixtes et des minibus, déposée par Monsieur Tzanetatos, Madame Kapompole, Messieurs Demeuse, Bellot, Witsel et Hazée (Doc. 1223 (2022-2023) N° 1 à 7). Cette proposition de décret vise à introduire une tarification particulière en matière de taxe de circulation et de taxe de mise en circulation à l'égard des véhicules à usage spécial que sont les autocaravanes lorsqu'elles sont assimilées à la catégorie des voitures, des voitures mixtes et des minibus en application de dispositions contenues dans le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus. Elle a été adoptée en séance plénière le 22 mars 2023.

Le vote de ce texte est intervenu à la suite de l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 4 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, déposée par Messieurs Desquesnes, Collin, Madame Goffinet, Messieurs Antoine, Matagne et Madame Schyns (Doc. 1052 (2022-2023) N° 1 à 5), pour laquelle plusieurs avis écrits avaient notamment été sollicités.

En lien avec la même problématique, la commission a été saisie d'une pétition « contre la nouvelle taxation pour les camping-cars DIV SA Motor-home (autocaravane) » et a entendu dans ce cadre Monsieur Dalken, primo-signataire, le 19 décembre 2022 (Doc. 1183 (2022-2023) N° 1).

Les travaux de la commission en matière fiscale ont également porté sur l'examen et le vote, le 26 juin 2023, du projet de décret portant des dispositions fiscales diverses et transposant la directive (UE) 2021/514 du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive (UE) 2011/16 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (Doc. 1363 (2022-2023) N° 1, 1*bis* à 7). Ce projet de décret prévoit notamment d'augmenter substantiellement l'abattement existant de 20 000 euros en droits d'enregistrement et met fin à la discrimination fiscale existante entre les motocyclettes de faible cylindrée thermiques et les motocyclettes électriques.

En outre, la modernisation de la procédure fiscale wallonne contenue dans le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes est poursuivie notamment avec l'intégration du principe de la digitalisation des relations entre le Service public de Wallonie (SPW) Finances et les redevables wallons ainsi que la réécriture de la procédure de perception immédiate des taxes de roulage en cas de contrôle sur route.

Par ailleurs, la directive (UE) 2021/514 du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive (UE) 2011/16 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal est transposée directement dans le décret du 6 mai 1999 précité.

Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 12 juillet 2023.

La commission a également procédé à des auditions sur des thématiques d'ordre budgétaire et fiscal.

Ainsi, au cours de la session 2022-2023, une attention particulière a été accordée au dossier relatif à la réforme de la fiscalité immobilière et du précompte immobilier. Cela s'est traduit par l'audition, le 20 octobre et le 10 novembre 2022, de :

- Messieurs De Mul et Lafontaine, respectivement Président du Collège provincial et Directeur financier de la Province de Luxembourg, représentants habilités de l'Association des provinces wallonnes (APW);
- Monsieur Garcia, Secrétaire général du Syndicat des locataires;
- Monsieur Flagothier et Madame Van Overmeire, Conseiller et Conseillère experte de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW);
- Messieurs Hamal et Willems, respectivement Président et Secrétaire général du Syndicat national des propriétaires et des copropriétaires (SNPC).

Ces auditions s'inscrivent dans la continuité de celles intervenues au cours de la session 2021-2022 et poursuivent l'objectif d'alimenter la réflexion à propos de l'avenir de la fiscalité immobilière en Région wallonne, en particulier au niveau du précompte immobilier, dans le contexte général du système fiscal belge ainsi que dans la lignée du rapport introductif sur la réforme du précompte immobilier, présenté par Monsieur Furlan, en application de l'article 71 du Règlement (Doc. 481 (2020-2021) N° 1 et 2).

En matière budgétaire, la commission a procédé, le 21 novembre 2022, à l'audition de Monsieur Roland, Premier Président de la Cour des comptes dans le cadre de l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 102 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue d'un meilleur contrôle parlementaire des unités d'administration publique de type 3, déposée par Messieurs Antoine, Desquesnes, Collin, Bastin, Dispa et Matagne (Doc. 976 (2021-2022) N° 1 et 2). Cette proposition de décret vise à améliorer la transparence budgétaire et la complétude des informations à disposition des parlementaires sur le plan des finances publiques en prévoyant le contrôle des comptes des unités d'administration publique (UAP) de type 3 les plus importantes par la Cour des comptes. Le travail de la commission se poursuivra lors de la session 2023-2024.





La commission a également entendu, le 12 juin 2023, Monsieur Hilgers, Président du Groupe d'experts chargés d'étudier la dette de la Wallonie, sur la problématique de l'évolution de la dette régionale (Doc. 1345 (2022-2023) N° 1).

Relativement à la compétence des aéroports, la commission a été saisie d'une pétition pour une diminution du nombre de vols journaliers en partance de l'aéroport de Gosselies ainsi que pour la révision de l'horaire des premiers et derniers décollages pour limiter les nuisances sonores subies par les riverains et améliorer notre santé et l'écologie (Doc. 1195 (2022-2023) N° 1).

Enfin, le 16 février 2023, la commission a procédé à une visite sur la thématique des méthodes d'assainissement mises en place sur les terrains destinés aux zones d'activités économiques aux abords de l'aéroport de Liège (Doc. 1214 (2022-2023) N° 1). À cette occasion, il a pu être constaté une importante pollution sous les anciens dépôts et stations de carburant utilisés jadis par la Défense sur les terrains destinés aux zones d'activités économiques situés aux abords de l'aéroport de Liège. Sous la conduite de la Société wallonne des aéroports (SOWAER), la commission a participé à une présentation des méthodes d'assainissement mises en place et à une visite des terrains faisant l'objet d'un assainissement.

DES AUDITIONS QUI VIENNENT ALIMENTER LA RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 23 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 67 heures et 7 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 5 projets de décret et d'une proposition de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

19 interpellations et 130 questions orales ont été développées au cours de la session et 10 auditions sur 5 thématiques ont été organisées ainsi que 2 débats.



QUEL EST LE
PARCOURS D'UN
DÉCRET ?



Tout sur votre Parlement

À l'issue de la session 2022-2023 et depuis son installation en 2019, **le Parlement de Wallonie a publié plus de 1400 documents parlementaires** (projets, propositions, motions, rapports, *etc.*) battant ainsi le record du nombre de documents parlementaires pour une législature, et ce alors qu'il reste encore une session. Ce sont les services du Parlement qui composent ces documents, lesquels ne sont plus imprimés qu'à quelques exemplaires. Les documents parlementaires sont consultables sans délai sur le site web du Parlement.

8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

a) Compétences matérielles

La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal traite notamment :

- de l'environnement et du développement durable;
- des richesses naturelles;
- du bien-être des animaux;
- de la rénovation rurale et de la conservation de la nature.

b) Composition

Président M. LEPINE Jean-Pierre *

Vice-Président M. JANSSEN Nicolas *

Vice-Président M. CLERSY Christophe *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. LEPINE Jean-Pierre	M. COURARD Philippe
Mme PÉCRIAUX Sophie	M. DI MATTIA Michel
M. WITSEL Thierry	M. LOMBA Éric
MR	
M. JANSSEN Nicolas	M. DOUETTE Manu
M. MAROY Olivier	Mme NIKOLIC Diana
M. TZANETATOS Nicolas	Mme SOBRY Rachel
ECOLO	
M. CLERSY Christophe	M. AGACHE Laurent
Mme KELLETER Anne	M. FLORENT Jean-Philippe
LES ENGAGÉS	
M. MATAGNE Julien	M. DESQUESNES François
PTB	
M. DUPONT Jori	Mme LEKANE Laure

* Désignation en date du 20 septembre 2022

c) Faits saillants

En suite d'une série d'auditions réalisées durant la session 2021-2022 en lien avec le dossier de la 5G, la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a examiné le projet de décret modifiant le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires (Doc. 1100 (2022-2023) N° 1 à 8), le 22 novembre 2022.

Ce texte entend réviser le décret du 3 avril 2009:

- en modifiant la norme de 3 volts par mètre par antenne en une norme de 9,2 volts par mètre par opérateur;
- en introduisant une norme cumulée multi-opérateurs de 18,4 volts par mètre;
- en interdisant les antennes émettrices stationnaires des réseaux mobiles publics générant un rayonnement électromagnétique dans la gamme des fréquences comprises entre 20 GHz et 300 GHz;
- en précisant les modalités des campagnes de mesures des niveaux d'exposition générés par des antennes émettrices stationnaires.

Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 7 décembre 2022.

Toujours en matière d'environnement, le 6 décembre 2022, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'Annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005 (Doc. 1151 (2022-2023) N° 1 à 3). L'Annexe VI poursuit un double objectif: elle met en place un système de responsabilité pour dommage à l'environnement en Antarctique et elle impose des obligations d'actions rapides et efficaces en réponse à des situations critiques pour l'environnement. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 21 décembre 2022.

Par ailleurs, les 14 et 16 février 2023, la commission a examiné le projet de décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propriété publique (Doc. 1180 (2022-2023) N° 1 à 19). Outre une série de directives relatives à l'économie circulaire, ce texte vise à transposer dans le droit wallon:

- la directive (UE) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, modifiant la directive 2010/65/UE et abrogeant la directive 2000/59/CE;
- la directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

Le projet de décret traduit ainsi les nouveaux objectifs et ambitions européennes en matière de clarification des définitions, de qualification de sous-produits et de fin du statut de déchets, de gestion des déchets dangereux, de prévention, de collecte sélective et de valorisation des déchets et de responsabilité élargie des producteurs.

Il fait par ailleurs écho aux réalisations wallonnes en la matière ainsi qu'aux ambitions affichées par la Wallonie dans le Plan wallon des déchets-ressources, la stratégie «Circular Wallonia» et la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024.



Compte tenu du nombre conséquent de dispositions européennes devant être intégrées et dans un souci de modernisation des outils juridiques de la Région wallonne portant sur le droit des déchets, le projet de décret a vocation à remplacer la totalité du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

Il a été adopté en séance plénière le 8 mars 2023.

Enfin, le 4 avril 2023, la commission a examiné le projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Doc. 1202 (2022-2023) N° 1 à 4). Ce texte entend transposer partiellement la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Il a notamment pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau, de mieux quantifier les fuites d'eau ainsi que de les réduire progressivement, de répondre à de nouvelles préoccupations sanitaires par une approche basée sur les risques et d'assurer une totale transparence dans l'information des consommateurs. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 19 avril 2023.

Durant la session 2022-2023, la commission a poursuivi son travail effectué en lien avec la problématique de l'instauration d'une consigne sur divers contenants. Ainsi, le 20 septembre 2022 est intervenue la présentation du rapport de la mission d'étude de la délégation de la commission sur l'instauration d'une consigne sur les emballages de boissons du 22 au 24 juin 2022 aux Pays-Bas (Doc. 933 (2021-2022) N° 1) tandis que le 30 mai 2023, il a été procédé à l'audition de Monsieur Wittebolle, facilitateur à la consigne (Doc. 1211 (2022-2023) N° 1).

Deux autres thématiques ont fait l'objet d'auditions : la Stratégie Intégrale Sécheresse (Doc. 1091 (2022-2023) N° 1), avec la tenue de six auditions les 22 septembre et 6 octobre 2022, et l'évolution de la Stratégie wallonne de politique répressive environnementale à propos de laquelle Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, a été auditionnée le 18 avril 2023 pour tirer un premier bilan de sa mise en œuvre (Doc. 1312 (2022-2023) N° 1).



LA COMMISSION A POURSUIVI SON TRAVAIL SUR L'INSTAURATION D'UNE CONSIGNE SUR LES EMBALLAGES.

Enfin, la commission a été saisie de sept pétitions au cours de la session 2022-2023 :

- les deux pétitions pour la révision de l'avant-projet de décret concernant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et les conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements (Doc. 1169 (2022-2023) N° 1), pour lesquelles la primo-signataire, Madame Jacob, a été auditionnée le 22 novembre 2022 en commission ;
- la pétition pour une réforme de la législation sur la détention des animaux sauvages dans les parcs zoologiques (Doc. 1171 (2022-2023) N° 1), pour laquelle le primo-signataire, Monsieur Stasse, a été auditionné le 22 novembre 2022 en commission ;
- la pétition quant à l'implantation d'une antenne 5G sur le territoire français (Doc. 1170 (2022-2023) N° 1), pour laquelle le primo-signataire, Monsieur Moriau, a été auditionné le 24 novembre 2022 en commission ;
- la pétition pour l'interdiction du gavage forcé des canards et des oies en Wallonie (Doc. 1382 (2022-2023) N° 1), pour laquelle Monsieur Vandebosch, représentant des pétitionnaires, a été auditionné le 7 mars 2023 en commission. Désireux d'approfondir leurs connaissances sur le procédé de gavage et d'appréhender la réalité de terrain, les députés se sont rendus le 25 mai 2023 à Sprimont chez un éleveur de canards et producteur de foie gras ;
- la pétition sur « Demande de révision complète du Code wallon du bien-être animal, des décrets et arrêtés le concernant » (Doc. 1413 (2022-2023) N° 1) ;
- la pétition demandant aux autorités de renoncer à l'implantation d'une usine de recyclage de batteries de plomb à 7011 Ghlin et de trouver des solutions alternatives, dont l'examen se poursuivra durant la session 2023-2024 avec notamment l'audition des représentants des pétitionnaires au vu du nombre de signatures recueillies.



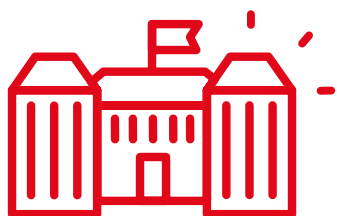
d) Statistiques

La commission s'est réunie à 23 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 90 heures et 10 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 4 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

20 interpellations et 348 questions orales ont été développées au cours de la session et 13 auditions sur 8 thématiques ont été organisées.





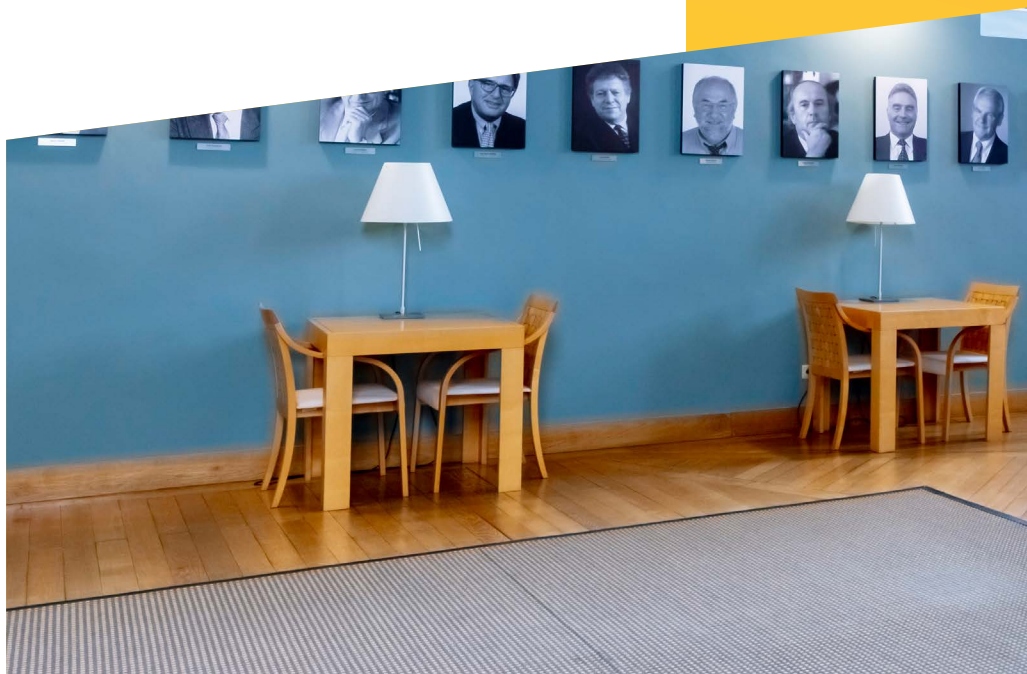
Tout sur votre Parlement

Le compte rendu intégral est une publication du Parlement de Wallonie qui contient la transcription in extenso des débats en séance plénière et en réunions publiques de commissions et qui a pour objectif d'en assurer la publicité.

Ce document (disponible dans une version avancée au lendemain de la séance plénière ou de la réunion de commission) reprend fidèlement les interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il est diffusé sur le site web du Parlement et est le seul à faire foi.

Durant la session 2022-2023, 750 heures de réunion ont été retranscrites, soit près de 20000 pages réparties sur 218 comptes rendus⁷³.

73. Art. 156 et suivant du Règlement du Parlement de Wallonie.



AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS

1. COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS⁷⁴

Cette commission de sept membres tirés au sort se réunit à huis clos et est chargée de la vérification des pouvoirs en cas d'élection partielle ou d'admission d'un membre suppléant.

a) Composition

Présidente Mme KAPOMPOLE Joëlle *

MEMBRES

M. AGACHE Laurent Ecolo
Mme DURENNE Véronique MR
Mme KAPOMPOLE Joëlle PS
M. MATAGNE Julien Les Engagés
Mme MATHIEUX Françoise MR
Mme SCHYNS Marie-Martine Les Engagés
Mme VANDORPE Mathilde Les Engagés

* Désignation en date du 14 octobre 2020

b) Statistiques

La commission s'est réunie à 4 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale d'une heure et 16 minutes.

74. Art. 7 du Règlement du Parlement de Wallonie.



2. COMMISSION DES POURSUITES⁷⁵

Cette commission se réunit à huis clos et est chargée d'examiner les demandes de suspension de détention d'un député, les demandes d'autorisation des poursuites introduites à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon, les demandes de suspension des poursuites qui sont déjà engagées ou les demandes de règlement de la procédure à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon dont est saisie l'assemblée par les autorités judiciaires.

a) Composition

Président N.

MEMBRES EFFECTIFS

PS	MR
N. ⁷⁶	Mme NIKOLIC Diana
M. COURARD Philippe	M. TZANETATOS Nicolas
M. FRÉDÉRIC André	M. WAHL Jean-Paul
ECOLO	LES ENGAGÉS
M. DEMEUSE Rodrigue	M. DESQUESNES François
PTB	
M. BEUGNIES John	

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2022-2023.

75. Art. 54 du Règlement du Parlement de Wallonie.

76. M. Christophe Collignon était membre effectif jusqu'au 2 octobre 2020.



3. COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES⁷⁷

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes sur les matières en lien avec la politique européenne, cette commission est chargée de veiller à la participation du Parlement au bon fonctionnement de l'Union européenne en préparant des avis portant sur :

- l'ensemble des questions européennes ;
- le respect des principes de subsidiarité des projets d'actes législatifs émanant des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen ;
- les projets d'actes législatifs initiés par la Commission européenne et d'autres textes des institutions européennes.

Elle est constituée de dix membres en ce compris le Président du Parlement qui la préside. En outre, les membres belges francophones du Parlement européen sont associés aux travaux de cette commission. Ils participent avec voix consultative.

a) Composition

Président	M. FRÉDÉRIC André *
Vice-Présidente	Mme GROVONIUS Gwenaëlle **
Vice-Président	M. TARABELLA Marc ***

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FRÉDÉRIC André ⁷⁸	Mme GAHOUCI Latifa
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. LEGASSE Dimitri
M. LOMBA Éric	M. LÉONARD Laurent
MR	
M. EVRARD Yves	M. DODRIMONT Philippe
M. JANSSEN Nicolas	Mme LARUELLE Sabine
Mme SOBRY Rachel	M. TZANETATOS Nicolas
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	M. DISABATO Manu
M. FLORENT Jean-Philippe	Mme RYCKMANS Hélène
LES ENGAGÉS	
M. ANTOINE André	M. COLLIN René
PTB	
M. SCHONBRODT László ⁷⁹	M. MUGEMANGANGO Germain

* En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022. Le Président du Parlement préside la Commission chargée de questions européennes (art. 52 du Règlement)

** Désignation en date du 22 septembre 2022

*** Vice-présidence réservée à un député du Parlement européen (art. 52 du Règlement). Désignation en date du 22 septembre 2022

77. Art. 52 du Règlement du Parlement de Wallonie.

78. En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022.

79. En remplacement de M. Samuel Nemes, le 9 novembre 2022.



b) Faits saillants

À l'entame de la session 2022-2023, le Rapport de prospective stratégique 2022 et le Programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2023 ont fait l'objet d'une présentation le 22 septembre 2022 en Commission chargée de questions européennes par Monsieur Wimmer, Directeur Stratégie, Meilleure réglementation et Gouvernance d'entreprise au Secrétariat général de la Commission européenne.

Le Rapport de prospective stratégique 2022 intitulé «Garantir le couplage des transitions verte et numérique dans le nouveau contexte géopolitique» présente une réflexion stratégique prospective sur les interactions entre les transitions verte et numérique. Dans ce cadre, Madame Giulia Barbucci, Vice-présidente du Comité économique et social européen, et Monsieur Tamellini, Président du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, ont également été auditionnés le 10 novembre 2022.

Le 20 octobre 2022, la commission s'est penchée sur la Stratégie énergétique de l'Union européenne. À cette occasion, Monsieur Lecomte, Chargé de mission à la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne, Monsieur Kédia, Attaché pour les politiques de transport et d'énergie au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, et Madame Schippers, Conseillère politique et énergie européennes au Service public de Wallonie (SPW), sont venus présenter les grandes lignes de la politique de l'énergie de l'Union européenne ainsi que ses implications pour la Wallonie. La Stratégie énergétique de l'Union européenne est avant tout axée sur la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à la concrétisation d'un marché intégré de l'énergie, de la sécurité de l'approvisionnement énergétique et d'un secteur de l'énergie durable.

L'approche européenne de l'intelligence artificielle a également fait l'objet d'échanges le 6 avril 2023. À cette occasion, Madame Orssich, Représentante habilitée de la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne, a présenté la nouvelle proposition de règlement de la Commission européenne publiée en avril 2021. Messieurs Poty et Hublet, Représentants de l'Agence du Numérique (AdN), ont quant à eux abordé la question de l'équilibre entre la régulation et l'innovation pour la Wallonie. Enfin, Monsieur Legay, Professeur à la Faculté polytechnique de l'UCLouvain, a présenté l'évolution de l'intelligence artificielle ainsi que les applications technologiques de celle-ci.





L'APPROCHE EUROPÉENNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE A FAIT L'OBJET DE NOMBREUX ÉCHANGES.

Le 15 juin 2023, la commission a poursuivi ses travaux à l'occasion d'une seconde réunion sur l'intelligence artificielle avec les auditions de Mesdames Lombardi, Experte Entrepreneuriat, PME et Numérique à l'Union wallonne des entreprises, et Fockedey, Gestionnaire du programme DigitalWallonia4.ai chez Agoria, ainsi que de Monsieur Briganti, Titulaire de la chaire Intelligence artificielle et Médecine digitale de l'UMons.

Les rapports présentés par la Cour des comptes européenne sont également régulièrement abordés en commission. Ainsi, Madame Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne, est intervenue le 29 juin 2023 pour présenter, d'une part, le rapport annuel concernant l'exercice fiscal 2021 et, d'autre part, le rapport spécial concernant les dépenses climatiques du budget 2014-2020 de l'Union européenne (Doc. 1370 (2022-2023) N° 1).

c) Statistiques

La commission s'est réunie à 7 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 10 heures et 51 minutes, et a organisé 14 auditions sur 4 thématiques.

4. COMMISSION DE COOPÉRATION⁸⁰

Afin de promouvoir la coopération entre, d'une part, la Wallonie et, d'autre part, l'État fédéral, les autres régions et les communautés, le Parlement de Wallonie a mis en place une Commission de coopération composée de dix membres en ce compris le président du Parlement.

Cette commission tient des séances communes avec les commissions correspondantes des autres Parlements.

a) Composition

Président M. FRÉDÉRIC André *

Vice-Président N.

Vice-Président N.

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. DEVIN Laurent	Mme AHALLOUCH Fatima
M. FRÉDÉRIC André	N. ⁸¹
M. MARCOURT Jean-Claude	M. LUPERTO Jean-Charles
MR	
M. JANSSEN Nicolas	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline
Mme LAFFUT Anne	M. DODRIMONT Philippe
Mme MAUEL Christine	M. WAHL Jean-Paul
ECOLO	
M. HAZÉE Stéphane	Mme CREMASCO Veronica
Mme KELLETER Anne	M. DISABATO Manu
LES ENGAGÉS	
M. DESQUESNES François	M. de LAMOTTE Michel ⁸²
PTB	
M. HERMANT Antoine	Mme PAVET Amandine

* En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022.
Le Président du Parlement préside la Commission de coopération (art. 51 du Règlement)

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2022-2023.

80. Art. 51 du Règlement du Parlement de Wallonie.

81. M. Christophe Collignon était membre suppléant jusqu'au 2 octobre 2020.

82. En remplacement de Mme Alda Greoli, le 19 octobre 2022.





5. COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES⁸³

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes, cette commission veille à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et a pour mission d'examiner les questions relatives à cette problématique. Elle peut agir de sa propre initiative, à la demande du président du Parlement ou à la demande d'une commission permanente. La commission procède à des auditions d'experts et établit un rapport à la fin de ses travaux.

a) Composition

Président M. TZANETATOS Nicolas *

Vice-Présidente Mme RYCKMANS Hélène *

Vice-Présidente Mme LEKANE Laure *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. DI MATTIA Michel	Mme PÉCRIAUX Sophie
Mme MENGONI Sophie ⁸⁴	M. SAHLI Mourad
Mme ROBERTY Sabine	M. WITSEL Thierry
MR	
Mme DURENNE Véronique	M. BELLOT François
M. EVRARD Yves	Mme de COSTER-BAUCHAU Sibylle
M. TZANETATOS Nicolas ⁸⁵	Mme MATHIEUX Françoise
ECOLO	
M. DISABATO Manu	Mme CREMASCO Veronica
Mme RYCKMANS Hélène	Mme DELPORTE Valérie
LES ENGAGÉS	
M. MATAGNE Julien	Mme GOFFINET Anne-Catherine
PTB	
Mme LEKANE Laure	Mme PAVET Amandine

* Désignation en date du 21 septembre 2022

83. Art. 53 du Règlement du Parlement de Wallonie.

84. En remplacement de Mme Gwenaëlle Grovonius, le 16 mai 2023.

85. En remplacement de Mme Diana Nikolic, le 7 septembre 2022.





b) Faits saillants

En sa réunion du 9 novembre 2022, la commission a procédé à des auditions sur le thème de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle a entendu Mesdames Marique, Secrétaire générale du Service public de Wallonie, Vanboeckstal, Administratrice générale du FOREm, et Yerna, Administratrice générale de l'IFAPME (Doc. 1136 (2022-2023) N° 1).

Lors de sa réunion du 16 mai 2023, elle a procédé à l'audition de Madame Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur le Plan Genre (Doc. 1341 (2022-2023) N° 1).

Enfin, le 14 juin 2023, elle a entendu Monsieur Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur l'entrepreneuriat féminin (Doc. 1438 (2022-2023) N° 1).

c) Statistiques

La commission s'est réunie à 7 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 7 heures et 24 minutes, et a organisé 5 auditions sur 3 thématiques.



6. COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DES COMMUNICATIONS⁸⁶

Cette commission est chargée du contrôle des dépenses électorales engagées par les candidats, les listes et les partis pour les élections communales et provinciales d'une part et pour les élections régionales d'autre part. Elle examine par ailleurs les réclamations déposées à l'encontre de candidats aux élections communales et provinciales.

La commission a également pour mission de contrôler les communications et campagnes d'information du président du Parlement de Wallonie, du Gouvernement wallon, d'un ou de plusieurs de ses membres, quel que soit le support médiatique, destinées au public, auxquelles ils ne sont pas tenus en vertu d'une disposition légale ou administrative et qui sont financées directement ou indirectement par des fonds publics.

a) Composition

Président M. FRÉDÉRIC André *

Vice-Président M. FONTAINE Eddy **

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FONTAINE Eddy	Mme GAHOUCHE Latifa
M. FRÉDÉRIC André	Mme PÉCRIAUX Sophie
M. MARCOURT Jean-Claude	Mme ROBERTY Sabine
MR	
Mme NIKOLIC Diana	M. DODRIMONT Philippe
M. TZANETATOS Nicolas	M. MAROY Olivier
M. WAHL Jean-Paul	Mme SOBRYS Rachel
ECOLO	
M. DISABATO Manu ⁸⁷	Mme DELPORTE Valérie
Mme KELLETER Anne	M. FLORENT Jean-Philippe
LES ENGAGÉS	
M. DESQUESNES François	M. ANTOINE André
PTB	
M. HERMANT Antoine	M. SCHONBRODT László ⁸⁸

* En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022. Le Président du Parlement préside la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications (art. 150 du Règlement)

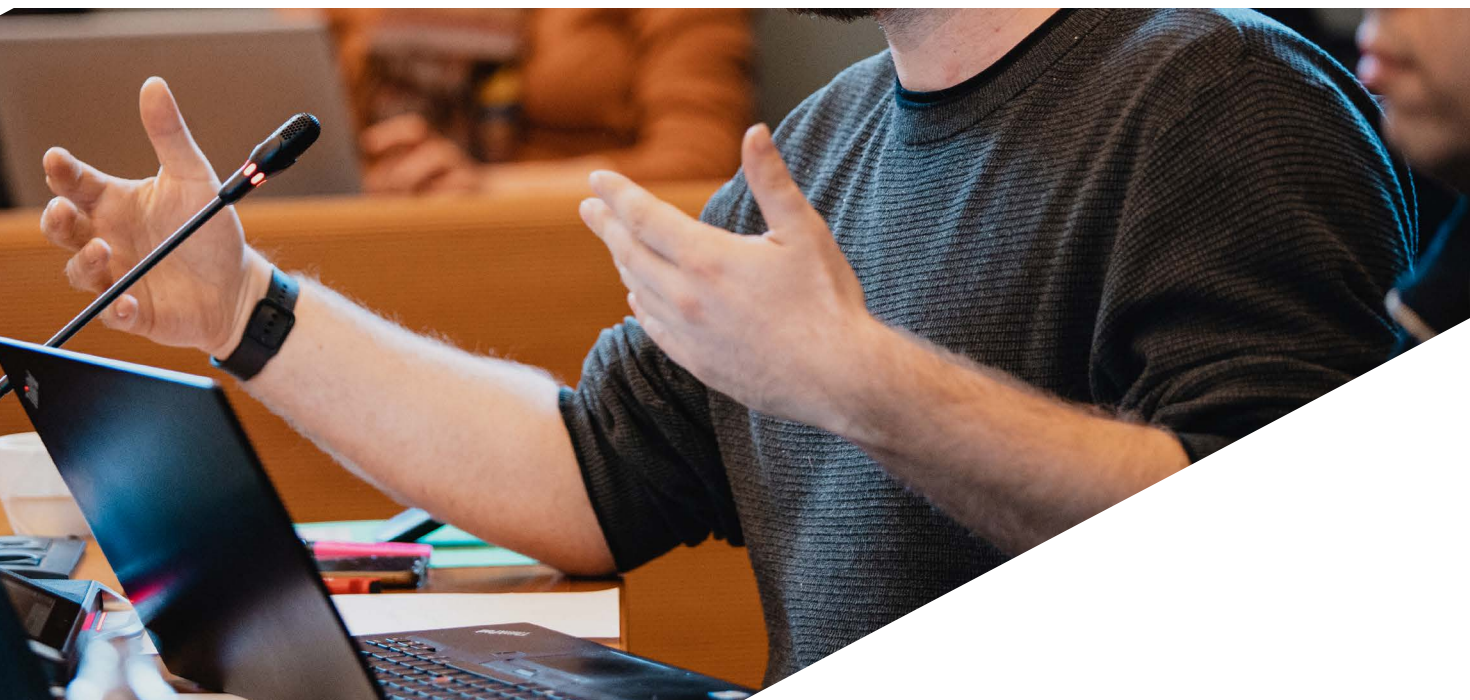
** Désignation en date du 5 octobre 2022

86. Art. 150 et suivants du Règlement du Parlement de Wallonie.

87. En remplacement de M. Olivier Bierin, le 14 juin 2023.

88. En remplacement de M. Samuel Nemes, le 9 novembre 2022.





b) Statistiques

La commission s'est réunie à 2 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 32 minutes.

13 demandes d'avis ont été introduites auprès de la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications.

En application de l'article 22 du règlement d'ordre intérieur de la commission, elles ont reçu un avis favorable du Président du Parlement.



7. COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ⁸⁹

En application de la modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à renforcer le contrôle sur les budgets et les comptes du Parlement de Wallonie adoptée le 23 novembre 2022 en séance plénière (Doc. 1103 (2022-2023) N° 8) a été installée une Commission de la comptabilité.

Cette commission est chargée de l'examen du projet de budget, de la comptabilité, des comptes et de la gestion des fonds du Parlement afin d'assurer le suivi de la gestion budgétaire et comptable des moyens dont dispose l'assemblée et des décisions du Bureau prises dans ce cadre.

Elle est constituée de dix membres. La qualité de membre de cette commission est incompatible avec celle de membre du Bureau.

a) Composition

Présidente Mme KAPOMPOLE Joëlle *

Vice-Président M. BASTIN Christophe *

MEMBRES EFFECTIFS

PS	MR
Mme KAPOMPOLE Joëlle	M. BELLOT François
M. LÉONARD Laurent ⁹⁰	Mme MAUEL Christine ⁹¹
M. LOMBA Éric ⁹²	M. TZANETATOS Nicolas
ECOLO	LES ENGAGÉS
M. AGACHE Laurent ⁹³	M. BASTIN Christophe
Mme RYCKMANS Hélène	
PTB	
M. MUGEMANGANGO Germain	

* Désignation en date du 1^{er} décembre 2022

**LA COMMISSION
EXAMINE LE BUDGET
ET LA COMPTABILITÉ
DU PARLEMENT.**

89. Art. 169 du Règlement du Parlement de Wallonie.

90. En remplacement de M. Maxime Hardy, le 28 juin 2023.

91. En remplacement de Mme Rachel Sobry, le 21 décembre 2022.

92. En remplacement de M. André Frédéric, le 15 février 2023.

93. En remplacement de M. Olivier Bierin, le 18 janvier 2023.

b) Faits saillants

La Commission de la comptabilité a été installée le 1^{er} décembre 2022, réunion au cours de laquelle elle a adopté son règlement d'ordre intérieur.

Lors de sa réunion du 7 décembre 2022, la commission a examiné le projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2023 (Doc. 1138 (2022-2023) N° 1 à 3). Il a été adopté en séance plénière le 21 décembre 2022.

Le 1^{er} juin 2023, la commission, conformément à l'article 169.4 du Règlement, a examiné l'état des engagements budgétaires du premier trimestre communiqué par le Bureau du Parlement.

c) Statistiques

La commission s'est réunie à 4 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 6 heures et 26 minutes.



8. COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE POUR L'EXAMEN DE LA PROPOSITION DE DÉCRET CONJOINT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET DE LA RÉGION WALLONNE RELATIVEMENT AU SERVICE DE MÉDIATION COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE⁹⁴

En application des articles 50 et 110 du Règlement du Parlement de Wallonie, une commission interparlementaire a été mise sur pied afin d'examiner la proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, déposée par Monsieur Hazée, Madame Grovonius, Messieurs Wahl, Disabato, Di Mattia et Madame Nikolic (Doc. 1043 (2022-2023) N° 1 à 7), mettant en œuvre l'article 92bis/1 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Ce texte entend remplacer l'accord de coopération conclu le 3 février 2011 entre la Communauté française et la Région wallonne portant création d'un service commun à la Communauté française et à la Région wallonne. Il vise, en outre, à étendre les missions du Médiateur commun conformément aux Déclarations de politique communautaire et régionale 2019-2024 et à consacrer le service de médiation commun comme une institution d'appui au Parlement de Wallonie et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leur mission de contrôle des gouvernements.

La proposition de décret conjoint a été examinée par la commission interparlementaire le 3 juillet 2023 et adoptée en séance plénière le 13 juillet 2023.

a) Composition

Présidente Mme RYCKMANS Hélène *

MEMBRES EFFECTIFS

PS	MR
Mme AHALLOUCH Fatima	Mme LAFFUT Anne
M. DI MATTIA Michel	M. MAROY Olivier
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	Mme NIKOLIC Diana
ECOLO	LES ENGAGÉS
M. HAZÉE Stéphane	Mme GOFFINET Anne-Catherine
PTB	
M. SCHONBRODT László	

* Doyenne d'âge

b) Statistiques

La commission s'est réunie à une reprise lors de la session 2022-2023 pour une durée de 2 heures et 10 minutes.

94. Art. 50 du Règlement du Parlement de Wallonie.

9. COMITÉ « MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE »⁹⁵

Le Comité «Mémoire et Démocratie» a pour mission d'encourager, par tous les moyens qu'il juge utiles, la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire.

a) Composition

Président M. DUPONT Jori *

MEMBRES EFFECTIFS

PS	MR
Mme MENGONI Sophie ⁹⁶	Mme DURENNE Véronique
Mme ROBERTY Sabine	M. JANSSEN Nicolas
ECOLO	LES ENGAGÉS
M. HEYVAERT Laurent	M. BASTIN Christophe
Mme KELLETER Anne	Mme GOFFINET Anne-Catherine
PTB	
M. DUPONT Jori	
M. SCHONBRODT László ⁹⁷	

* Désignation en date du 20 septembre 2022, avec reconduction en date du 7 mars 2023

b) Faits saillants

Le 23 juin 2023, une visite au Mémorial national du Fort de Breendonk et au Mémorial, musée et centre de recherche sur la Shoah et les Droits humains, à la Caserne Dossin à Malines, a été organisée à l'initiative du Comité «Mémoire et Démocratie» (Doc. 1431 (2022-2023) N° 1).

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la mission du Comité «Mémoire et Démocratie» telle que prévue par l'article 57.4 du Règlement du Parlement, qui est d'encourager, par tous les moyens qu'il juge utile, la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire.

La délégation, accompagnée des membres de la commission scientifique qui assiste le Comité «Mémoire et Démocratie» en application de l'article 57.2 du Règlement et des responsables de l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire», a pris connaissance des conditions de détention au Fort de Breendonk et à la Caserne Dossin à Malines, qui étaient des camps de transit mis en place par le régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale avant la déportation vers les camps de concentration et d'extermination. Une gerbe de fleurs a été déposée devant chaque mémorial en souvenir des victimes.

c) Statistiques

Le comité s'est réuni à 3 reprises lors de la session 2022-2023 pour une durée totale de 20 minutes.

95. Art. 57 du Règlement du Parlement de Wallonie.

96. En remplacement de M. André Frédéric, le 17 mai 2023.

97. En remplacement de M. Samuel Nemes, le 9 novembre 2022.

10. COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC-PARLEMENT DE WALLONIE

a) Composition

Président M. FRÉDÉRIC André *

MEMBRES EFFECTIFS

PS	MR
M. FONTAINE Eddy	M. TZANETATOS Nicolas
M. FRÉDÉRIC André ⁹⁸	
Mme PÉCRIAUX Sophie	
ECOLO	LES ENGAGÉS
M. AGACHE Laurent	M. BASTIN Christophe
PTB	
Mme BERNARD Alice	

* En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022.

b) Faits saillants

Le Comité mixte entre le Parlement et l'Assemblée nationale du Québec ne s'est pas réuni lors de la session 2022-2023.

98. En remplacement de M. Jean-Claude Marcourt, le 21 décembre 2022.





GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL SUR « LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

Le groupe de travail a été constitué par le Bureau élargi le 25 juin 2020 sur proposition de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Le groupe de travail ne s'est pas réuni au cours de la session 2022-2023.

GROUPE DE TRAVAIL « DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE POUR LE CLIMAT »

Le groupe de travail a été constitué par le Bureau élargi le 27 août 2020 sur proposition de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité⁹⁹.

Le groupe de travail ne s'est pas réuni au cours de la session 2022-2023¹⁰⁰.

99. M. Hermant, Président, MM. Léonard, Douette, Florent et Desquesnes, membres effectifs.

100. Ce groupe de travail est à distinguer du Groupe de travail interassemblées « Dialogue interparlementaire pour le Climat ». Voir supra le point consacré à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

RÉUNIONS CONJOINTES¹⁰¹

RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE ET DE LA COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Ces commissions se sont réunies conjointement le 21 mars 2023 afin de débattre sur la restructuration annoncée de la société Avery Dennison.

101. Art. 65 du Règlement du Parlement de Wallonie.





C. RAPPORTS D'ACTIVITÉS POLITIQUES

À la clôture de la session, chaque député peut, en application de l'article 40 du Règlement, déposer un rapport reprenant l'ensemble de ses activités parlementaires. Il s'agit notamment de faire état des propositions de décret, de résolution ou de motion dont le député est signataire mais également des missions et visites auxquelles il a participé. Outre un relevé des questions recevables adressées au Gouvernement et celui des déclarations d'intérêt régional développées, le rapport peut également présenter d'autres activités menées par le mandataire au sein d'une autre assemblée parlementaire ou au niveau local.

Pour la session 2021-2022, 33 parlementaires ont déposé un rapport d'activités politiques.

Ces publications sont accessibles via la fiche de présentation des députés sur le site web du Parlement.

Le 13 juillet 2023, le Parlement a adopté une modification de son Règlement visant à supprimer les rapports d'activités politiques de ses membres (Doc. 1398 (2022-2023) N° 1 à 3).

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Rôle international du Parlement

La Constitution ainsi que la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles consacrent les compétences des parlements régionaux sur la scène internationale, notamment pour ce qui concerne les traités.

Concrètement, le Parlement de Wallonie est amené à donner son assentiment aux traités qui lui sont soumis par le Gouvernement.

En vue de jouer ce rôle ou, plus largement, de nourrir sa réflexion, le Parlement peut mener des missions d'étude à l'étranger et accueillir des délégations étrangères. Il peut également influencer sur la politique internationale du Gouvernement wallon en lui adressant son point de vue par le biais de résolutions.

Par ailleurs, outre l'action qu'il peut mener au sein d'organisations internationales, le Parlement peut mener ses propres actions diplomatiques et coopérer avec d'autres parlements.

Enfin, le rôle international du Parlement de Wallonie recouvre également son action sur la scène européenne. Aux termes de la Déclaration n° 51 du Royaume de Belgique annexée au Traité de Lisbonne, le Parlement de Wallonie agit comme une chambre parlementaire nationale sur la scène européenne, notamment pour ce qui concerne le contrôle de la subsidiarité.



INFLUER SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT.

A. RELATIONS BILATÉRALES

1. ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Chaque année, le Président du Parlement reçoit la visite de nombreux ambassadeurs en poste en Belgique à l'occasion d'entretiens de courtoisie. Ces visites permettent d'entretenir les relations diplomatiques avec les partenaires étrangers de la Wallonie, d'explorer les opportunités de créer de nouveaux partenariats ou de développer de nouvelles amitiés. Plus généralement, ces visites témoignent de l'intérêt grandissant que représente la Wallonie à l'étranger ainsi que de la détermination de l'assemblée de rayonner au-delà des frontières européennes et internationales.

Le Règlement du Parlement de Wallonie prévoit que son président porte la parole du Parlement conformément à son vœu, ce qui fait de lui l'acteur principal de la diplomatie parlementaire. C'est à ce titre qu'il reçoit les délégations étrangères.

Saint-Siège

Le 20 septembre 2022, le Parlement de Wallonie a accueilli S.E.R. Monseigneur Franco Coppola, Nonce apostolique près le Royaume de Belgique. Après avoir salué l'activisme du Pape François en vue de mettre fin au conflit en Ukraine, Monsieur Marcourt est revenu sur l'histoire de la Wallonie en lien avec la fédéralisation de l'État belge. À cet égard, le Président du Parlement a décrit à son hôte la trajectoire de la Wallonie et lui a présenté quelques-uns de ses atouts, au premier rang desquels figurent la logistique, la génomique et les biotechnologies. Le Nonce apostolique est pour sa part revenu sur l'intérêt du Saint-Siège pour la Belgique, notamment pour ce qui concerne la gestion des défis liés à l'évolution de la sécularisation.

**PRÉSENTER
LES ATOUTS DE
LA WALLONIE.**





Irlande

Le 28 septembre 2022, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Kevin Conmy, Ambassadeur d'Irlande près le Royaume de Belgique. Au cours de l'entretien, le Président Marcourt a tenu à rendre hommage aux soldats irlandais morts au combat en Belgique durant la Première Guerre mondiale. Pour sa part, Monsieur Conmy a souligné l'aptitude des Belges à trouver des solutions innovantes aux problèmes politiques complexes, notamment grâce à la culture du compromis qui caractérise la Belgique. Ensuite, l'Ambassadeur a dressé un état des lieux de la situation liée au Brexit ainsi qu'un aperçu des relations futures entre l'Irlande et le Royaume-Uni. À cet égard, Monsieur Conmy a souligné l'importance de la solidarité et de l'unité dont les États membres de l'Union européenne ont fait preuve durant les négociations liées au Brexit.

Roumanie

Le 4 octobre 2022, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de Monsieur Aurel Simion, Secrétaire d'État roumain en charge de l'Agriculture et du Développement rural. Le Secrétaire d'État a été accueilli par Madame Cremasco, Présidente de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

La Présidente Cremasco a d'abord tenu à souligner l'ancienneté et l'excellence des relations qui unissent la Roumanie à la Belgique. Elle s'est par ailleurs réjouie de la conclusion, en décembre 2021, d'un mémorandum de coopération entre la Belgique et la Roumanie dans le secteur de l'agriculture et du développement rural. À cet égard, elle s'est montrée très intéressée par les perspectives de partenariats qui pourraient être initiés entre la Wallonie et la Roumanie.

Dans sa réponse, le Secrétaire d'État Simion a souligné l'intérêt de la Roumanie pour l'échange de bonnes pratiques avec la Wallonie dans le cadre de ce mémorandum de coopération, notamment au vu de l'excellence de la région en matière de développement de semences de pommes de terre, de leur stockage et de leur commercialisation.



Québec (Canada)

Le 18 octobre 2022, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de Madame Geneviève Brisson, Déléguée générale du Québec à Bruxelles. Après avoir retracé les grandes lignes de la dynamique de création puis de fédéralisation de l'État belge, le Président Marcourt a souligné son attachement aux liens existant entre le Québec et la Wallonie tout en formant le vœu que ceux-ci puissent être développés encore davantage. Monsieur Marcourt est ensuite revenu sur la mise en application de l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) cinq ans après son entrée en vigueur provisoire, et particulièrement sur la place de l'agriculture et des mécanismes de protection des investissements dans les traités de nouvelle génération. Dans sa réponse, Madame Brisson a rappelé la célébration récente du cinquantième anniversaire de la Délégation générale du Québec à Bruxelles et souligné le vif intérêt que continue de constituer la Wallonie pour la Belle Province.

Sarre (Allemagne)

Le 23 janvier 2023, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de Madame Heike Becker, Présidente du Landtag de Sarre (Allemagne). Le Président Frédéric a souligné à cette occasion que tant la Sarre que la Wallonie sont amenées à se réinventer économiquement suite au déclin de leurs industries sidérurgiques. Constatant que les inondations qui ont touché la Wallonie en 2021 s'inscrivent dans la dynamique des changements climatiques, Monsieur Frédéric a souligné l'ambition de la Wallonie d'opérer sa reconversion économique dans le respect des ambitions européennes en matière de développement durable. Dans sa réponse, Madame Becker est revenue sur les difficultés que traverse actuellement la Sarre, liées à l'inflation galopante ainsi qu'à la crise énergétique découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. À cet égard, Madame Becker a formé le vœu que la Sarre et la Wallonie œuvrent de concert à l'identification de solutions aux difficultés communes, notamment par le biais de la coopération au sein du Conseil parlementaire interrégional (CPI).

**DÉVELOPPER LES
LIENS EXISTANTS.**



Royaume-Uni

Le 8 février 2023, dans le cadre d'une étude parlementaire intitulée « Le contrôle des traités internationaux et autres accords internationaux au 21^e siècle », une délégation composée de huit membres de la Commission de l'administration publique et des affaires constitutionnelles de la Chambre des communes du Royaume-Uni, conduite par Monsieur William Wragg, a été accueillie par une délégation de la Commission des affaires générales et des relations internationales du Parlement de Wallonie. La délégation wallonne était composée de Messieurs de Lamotte, Gardier et Hardy, de Madame Ryckmans et de Monsieur Sahli.

À l'entame de la réunion, le Président Gardier a présenté les grandes lignes du système fédéral ainsi que le processus de ratification des traités internationaux en Belgique. La délégation wallonne a subséquemment évoqué les relations économiques post-Brexit entre la Wallonie et le Royaume-Uni, la coordination de la politique étrangère belge entre le niveau fédéral et les entités fédérées, sans oublier les difficultés pour les étudiants belges de se rendre dans les universités britanniques à la suite du Brexit.

Ensuite, la délégation britannique a abordé la question de l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) et a interrogé la délégation wallonne sur l'évolution des rapports entre les entités fédérées et le pouvoir fédéral depuis cet événement.

Les discussions se sont ensuite conclues sur l'impact de la guerre en Ukraine sur les travaux du Parlement de Wallonie, les canaux de dialogue entre les parlements belges ainsi que la participation citoyenne au débat public.



IDENTIFIER DES SOLUTIONS COMMUNES.

France

Le 15 février 2023, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur François Sénémaud, Ambassadeur de la République française près le Royaume de Belgique. Après avoir présenté le paysage politique wallon et la composition du Parlement, le Président Frédéric est revenu sur les nombreux défis qui attendent la Belgique, notamment les élections de 2024 et l'éventuelle future réforme de l'État. Monsieur Frédéric a également exposé les différents outils de démocratie participative en vigueur au Parlement de Wallonie et comment ceux-ci pourraient participer à la réconciliation des citoyens avec leurs institutions.

Dans sa réponse, l'Ambassadeur Sénémaud s'est montré très intéressé par le système institutionnel belge et a notamment abordé le sujet de la réforme des retraites en négociation à l'Assemblée nationale. Enfin, les questions liées à l'énergie, à la transparence et au conflit en Ukraine ont également fait l'objet d'échanges.

Lituanie

Le 24 mars 2023, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de Monsieur Valdas Rakutis, Président du groupe interparlementaire des relations avec les pays du Benelux du Parlement de la République de Lituanie. Monsieur Rakutis a été accueilli par Monsieur Charles Gardier, Président de la Commission des affaires générales et des relations internationales, et a visité le bâtiment Saint-Gilles.

En guise d'introduction, Monsieur Rakutis a présenté l'histoire, l'économie et la culture de la Lituanie ainsi que l'impact de ces éléments sur la politique étrangère lituanienne dans le contexte géopolitique actuel. Dans sa réponse, Monsieur Gardier a déclaré que la Belgique et la Lituanie, en tant que pays de taille moyenne, avaient intérêt à collaborer afin de faire entendre leur voix sur la scène européenne.

Ensuite, Monsieur Gardier a présenté le fonctionnement du système parlementaire francophone en Belgique ainsi que les efforts déployés depuis une quinzaine d'années par la Wallonie pour se réindustrialiser, notamment par le biais des nouvelles technologies, du génie mécanique et de l'agriculture. Enfin, Monsieur Gardier a présenté les caractéristiques de sa fonction de Président de la Commission des affaires générales et des relations internationales ainsi que le rôle du Parlement de Wallonie dans la ratification des traités internationaux.

Les deux intervenants ont conclu en affirmant leur volonté de développer la coopération entre les deux entités, notamment dans le Cadre de référence entre Wallonie-Bruxelles et la Lituanie signé en 2018.



**EXPOSER NOS
DIFFÉRENTS OUTILS
DE DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE.**



INTENSIFIER LES RELATIONS DANS DES DOMAINES CLÉS.

Allemagne

Le 12 avril 2023, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Monsieur Martin Kotthaus, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne près le Royaume de Belgique. À l'entame de la discussion, le Président du Parlement de Wallonie a souligné l'ancienneté des relations qui unissent la République fédérale d'Allemagne et la Wallonie, notamment via la proximité linguistique de la communauté germanophone. Monsieur Frédéric est ensuite revenu sur les inondations de 2021 qui ont marqué tant l'Allemagne que la Wallonie et a appelé à ce que les deux entités puissent davantage collaborer en vue d'adopter des mesures permettant d'atténuer les effets du changement climatique.

Dans sa réponse, l'Ambassadeur Kotthaus a estimé que les relations directes entre les régions frontalières d'Allemagne et la Wallonie gagneraient à être intensifiées. À cet égard, un dialogue parlementaire direct en matière de mesures adoptées en suite des inondations, d'énergie, de coopération entre hôpitaux ou encore de formation en alternance paraît offrir des perspectives intéressantes.

Le 4 mai 2023, le Parlement de Wallonie a reçu la visite d'une délégation du Bundestag composée de membres du groupe d'amitié Allemagne-Belgique de l'Union interparlementaire (UIP). La délégation était accompagnée de S.E. Monsieur Martin Kotthaus, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne près le Royaume de Belgique. La délégation a été accueillie par Monsieur Olivier Bierin, Vice-Président du Parlement de Wallonie, lequel a souligné l'excellence et l'ancienneté des relations historiques, diplomatiques et économiques entre la Belgique et l'Allemagne ainsi que les liens forts qui unissent la Wallonie et l'Allemagne, notamment à travers la communauté germanophone de Belgique.

Le Vice-Président Bierin a ensuite évoqué le projet européen du télescope Einstein, qui bénéficie du soutien financier de la Région wallonne et dont l'implantation dans la zone transfrontalière entre la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas est à l'étude.

Dans leur réponse, les membres de la délégation allemande ont confirmé l'intérêt de l'Allemagne pour ce projet de grande envergure, témoin de l'excellente coopération entre les différents partenaires liés au projet.

Enfin, l'idée d'un dialogue parlementaire direct entre la Wallonie et les régions frontalières allemandes a fait l'objet d'un échange.



Cuba


Le 13 juin 2023, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de S.E. Madame Yaira Jimenez Roig, Ambassadeur de la République de Cuba près le Royaume de Belgique. À l'entame de l'entretien, le Président Frédéric a présenté les grandes lignes de l'histoire de l'État belge ainsi que le paysage politique wallon. Il s'est en outre inquiété de la perte de confiance entre les citoyens et leurs représentants ainsi que de l'influence grandissante des réseaux sociaux sur le débat public.

Pour sa part, Madame Roig est revenue sur l'évolution récente des relations entre Cuba et les États-Unis ainsi que sur les difficultés économiques rencontrées par l'île en raison du blocus américain.

Ensuite, l'Ambassadeur s'est réjoui du développement de la coopération universitaire entre Cuba et la Wallonie tout en soulignant que Cuba ne figure pas dans la liste des pays prioritaires de la coopération au développement belge. À cet égard, elle a souligné que les relations économiques avec la Belgique gagneraient à être renforcées. Par ailleurs, les conséquences économiques de la guerre en Ukraine ainsi que le dialogue politique entre Cuba et l'Union européenne ont fait l'objet d'un échange.

2. MISSIONS À L'ÉTRANGER

Les missions d'étude à Remerschen dans le cadre de la réunion de la Commission 4 du Conseil parlementaire interrégional (CPI) le 21 avril 2023 (Doc. 1327 (2022-2023) N° 1), à Maizières-lès-Metz dans le cadre de la réunion de la Commission 6 du CPI le 21 avril 2023 (Doc. 1328 (2022-2023) N° 1), à Sarrebruck dans le cadre de la réunion de la Commission 3 du CPI le 11 mai 2023 (Doc. 1335 (2022-2023) N° 1) et à Nancy dans le cadre de la réunion de la Commission 3 du CPI le 23 juin 2023 (Doc. 1429 (2022-2023) N° 1), sont évoquées ci-après dans la section consacrée au Conseil parlementaire interrégional (CPI).

A photograph showing two men in dark suits shaking hands. The man on the left is wearing glasses and a patterned tie. The man on the right is also wearing glasses and a light-colored scarf. They are standing in front of a building entrance. To the left is the German flag, and to the right is the Wallonian flag. The scene is lit with warm indoor lighting.

**RENFORCER LA
COLLABORATION
ÉCONOMIQUE.**

B. RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Le Parlement de Wallonie joue un rôle important au niveau européen¹⁰².

Il est d'abord amené à transposer les directives européennes. Ces directives sont des actes normatifs fixant les objectifs généraux vers lesquels doivent tendre les États membres et dont les modalités doivent être précisées dans les législations nationales.

Par ailleurs, le Parlement peut contrôler le respect du principe de subsidiarité des projets d'actes législatifs de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen. Ce contrôle consiste en la vérification par le Parlement de Wallonie que le projet d'acte envisagé par les institutions de l'Union ne peut être adopté de manière plus satisfaisante par un État membre.

Si le Parlement estime que ce principe n'est pas respecté, il peut adresser un avis au Président de l'institution à l'origine du projet exposant les raisons pour lesquelles le projet considéré ne respecte pas le principe précité.

Les projets d'avis du Parlement de Wallonie relatifs au respect du principe de subsidiarité sont préparés par la Commission chargée de questions européennes. L'ensemble des projets d'actes législatifs soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement sont repris au sein du Bulletin de suivi des questions européennes qui est disponible sur le site web du Parlement¹⁰³.

Enfin, le Parlement dispose également d'un droit de regard sur les activités du Conseil de l'Union européenne au travers de ses prérogatives en termes de contrôle du Gouvernement.

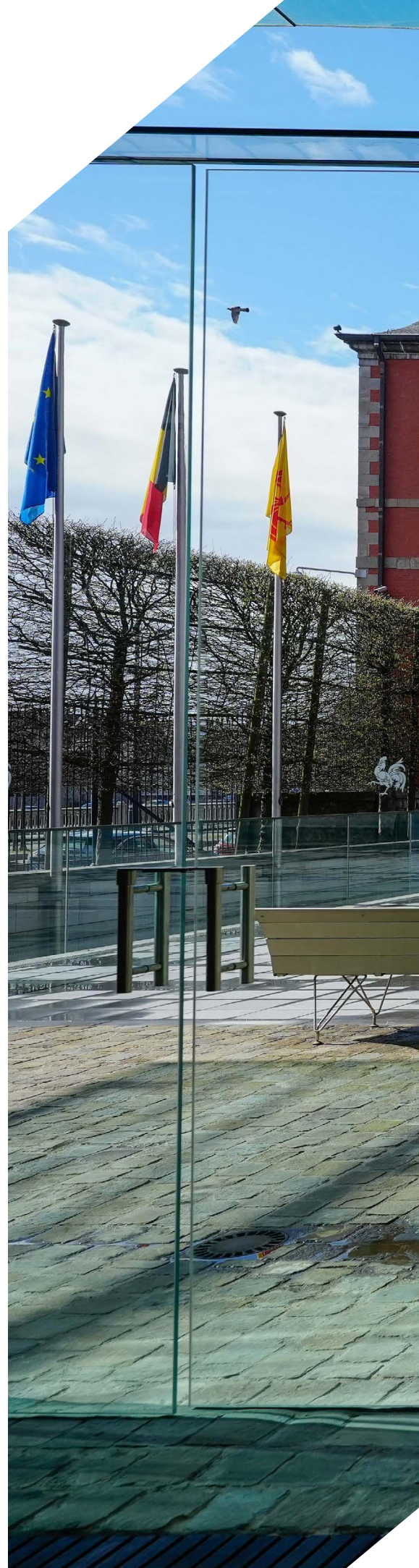
Pour faciliter l'exercice de l'ensemble de ces prérogatives, le Parlement de Wallonie entretient des relations avec différentes institutions européennes.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur la page dédiée
du site web du Parlement :
parlwal.be/ue-role

102. Art. 122 et 123 du Règlement du Parlement de Wallonie.

103. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/ue-examen.





MARQUER UN ATTACHEMENT AUX MÉCANISMES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE.

Visite du Président du Comité européen des régions

Le 25 janvier 2023, le Parlement de Wallonie a reçu la visite de Monsieur Vasco Alves Cordeiro, Président du Comité européen des régions. À l'entame de la discussion, le Président du Parlement de Wallonie est revenu sur la volonté de la Wallonie de se redresser après le déclin de ses industries historiques. À cet égard, Monsieur Frédéric a notamment souligné l'importance de la contribution des soutiens européens, notamment issus de la Politique de cohésion, pour assortir ce redéploiement de mesures sociales et environnementales ambitieuses. Monsieur Frédéric a ensuite évoqué son attachement aux différents mécanismes de démocratie participative, qui permettent de contribuer à la réappropriation de la démocratie par les citoyens.

Dans sa réponse, le Président Cordeiro a souligné l'importante légitimité démocratique du Comité européen des régions ainsi que des pouvoirs locaux et régionaux au vu de leur proximité avec les citoyens. Monsieur Cordeiro a estimé que cette légitimité est de nature à faire de ces pouvoirs de puissants antidotes aux extrémismes qui se développent partout en Europe.



C. PARTICIPATION À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES ET INTERRÉGIONALES

1. ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE BENELUX (PARLEMENT BENELUX)

L'Assemblée interparlementaire Benelux est l'assemblée consultative de l'Union Benelux.

Créée en 1955, elle vise à adresser au Comité des ministres Benelux des recommandations dans les domaines de la coopération transfrontalière, du maintien et du développement d'une union économique, du développement durable, de la justice et des affaires intérieures et de la coopération avec d'autres États et entités locales et régionales.

Le Parlement de Wallonie est représenté au sein du Parlement Benelux par deux membres effectifs (Madame Gwenaëlle Grovonius et Monsieur Jean-Philippe Florent) et deux membres suppléants (Monsieur Jean-Pierre Lepine et Madame Anne Kelleter).

Au cours de la session 2022-2023, l'Assemblée interparlementaire Benelux a tenu 12 journées de commissions et s'est réuni en séance plénière les 9 et 10 décembre 2022, les 17 et 18 mars 2023 et les 16 et 17 juin 2023.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.beneluxparl.eu



FAVORISER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.

2. CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERRÉGIONAL (CPI)

Le Conseil parlementaire interrégional (CPI) est l'assemblée parlementaire de la Grande Région formée par les régions allemandes de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la région française Grand Est, le Grand-Duché de Luxembourg, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.

Le CPI vise à promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région ainsi qu'à favoriser la coopération transfrontalière. Le travail est réparti au sein de six commissions. La présidence de la Commission 1 «Affaires économiques» revient à un membre du Parlement de Wallonie.

Au sein de cette institution, le Parlement de Wallonie est représenté par cinq membres effectifs (Messieurs André Frédéric, Laurent Léonard, Yves Evrard, Madame Christine Mauel et Monsieur Jean-Philippe Florent) et cinq membres suppléants (Madame Sabine Roberty, Monsieur Eddy Fontaine, Mesdames Diana Nikolic, Caroline Cassart-Mailleux et Monsieur Laurent Agache).

Séances plénières

Le 9 décembre 2022, le CPI a tenu sa 68^e séance plénière sur le site messin du Conseil régional du Grand Est (France). Le Parlement de Wallonie était représenté par Messieurs Jean-Claude Marcourt, Vice-président du CPI, Yves Evrard, Président de la Commission 1 «Affaires économiques», et Laurent Agache. À l'entame de la réunion, Monsieur Jean Rottner est intervenu en sa qualité de Président du Sommet des Exécutifs de la Grande Région pour présenter le bilan de sa présidence. À cette occasion, il a notamment souligné la nécessité de construire et maintenir des coopérations dans la mesure où celles-ci permettent de rapprocher les décideurs les uns des autres. En outre, le Président du Sommet a estimé que cette proximité accrue est de nature à permettre de consolider un bloc stratégique en Europe susceptible de faire face à la concurrence chinoise et nord-américaine.

Monsieur Evrard a ensuite présenté le rapport des activités de la commission qu'il préside, ainsi que ses perspectives pour 2023.

Ainsi, le Président de la Commission des affaires économiques est revenu sur la réunion du 28 octobre 2022 à Neufchâteau au cours de laquelle la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région a été évoquée, de même que les différents mécanismes permettant une meilleure flexibilisation de la main d'œuvre. Estimant que les travaux en la matière devaient encore être poursuivis, Monsieur Evrard a fait état de sa volonté de notamment inclure dans la réflexion les questions liées à la mobilité et aux métiers en tension.

Le Conseil a ensuite procédé au transfert de la présidence du CPI à Monsieur Hendrik Hering, Président du Landtag de Rhénanie-Palatinat.

Le 30 juin 2023, le CPI a tenu sa 69^e séance plénière à Mayence. À cette occasion, deux propositions de recommandation ont été adoptées: «Les perspectives pour une éducation commune à la démocratie dans la Grande Région» et «La décarbonation du logement en Grande Région». Pour ce qui concerne la deuxième recommandation, l'amendement proposé par le Président Frédéric sur la mise en place d'un programme de formation professionnelle spécifique axé sur les compétences nécessaires à la construction et à la rénovation à faible empreinte carbone a été adopté.

Commissions

Le 28 octobre 2022, la Commission 1 «Affaires économiques» du Conseil parlementaire interrégional (CPI) s'est réunie à Neufchâteau sous la présidence de Monsieur Yves Evrard dans l'optique d'amorcer une réflexion sur les différences en matière de mécanismes de flexibilisation de la main d'œuvre entre les composantes de la Grande Région.

Dans son allocution d'ouverture, le Président Evrard a souligné, d'une part, que les crises sanitaire, climatique, économique et géopolitique impactent fortement la vie quotidienne des citoyens de la Grande Région et, d'autre part, que de nombreuses études démontrent que les pays européens sont touchés à des degrés différents.

Une première table ronde a été consacrée aux différences en termes de taux d'emploi entre les entités de la Grande Région. Une seconde table ronde a permis d'analyser les différents mécanismes de flexibilisation de la main d'œuvre au sein de la Grande Région.

À l'issue de la réunion, le Président Evrard a formé le vœu que la commission poursuive ses travaux notamment en vue de former un cadre transfrontalier au sein de la Grande Région permettant d'avancer sur la problématique de la flexibilisation de la main d'œuvre, singulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture.

Le 21 avril 2023, une délégation du Parlement de Wallonie s'est rendue à Remerschen au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la réunion de la Commission 4 «Environnement et Agriculture» sur la thématique des pierres sèches.

À cette occasion, la délégation wallonne a pu assister à des présentations de Madame Carole Hartmann, Présidente de la Commission 4 du CPI, de Monsieur Manuel Meester, Architecte Mplan architecture et biodiversité et chargé de projet Interreg, de Monsieur Patrick Dondelinger, Responsable pour le Patrimoine culturel immatériel en Luxembourg, du Dr Claude Petit, Directeur





Nature et Géopark Mëllerdall et de Madame Juliana Reichert, Administration de la nature et des forêts.

Le 21 avril 2023, une délégation du Parlement de Wallonie s'est rendue à Maizières-lès-Metz en France dans le cadre de la réunion de la Commission 6 « Sécurité intérieure, Protection civile et Services de secours » sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

À cette occasion, la délégation wallonne a pu assister à des présentations de Messieurs Jérôme Giurici, Directeur départemental des territoires (DDT) de la Moselle, et Grégory Bauguitte, Directeur de cabinet de Monsieur Julien Freyburger, Maire de Maizières-lès-Metz.

Le 11 mai 2023, en vue de favoriser l'échange de bonnes pratiques sur la thématique du trafic ferroviaire transfrontalier entre entités de la Grande Région, une délégation du Parlement de Wallonie s'est rendue à Sarrebruck en Allemagne dans le cadre de la réunion de la Commission 3 « Transports et Communications ».

À cette occasion, la délégation wallonne a pu assister à des présentations de Monsieur René Birgen, Président du Groupe de travail 3 « Transports » du Comité économique et social de la Grande Région, ainsi que de Monsieur Jürgen Meyer, Chef de service au sein du Ministère sarrois de l'environnement, de la mobilité, de l'agriculture et de la protection du consommateur.

Monsieur Jean-Philippe Florent a également présenté son projet de recommandation concernant le soutien au développement du fret ferroviaire transfrontalier au sein de la Grande Région.

Le 23 juin 2023, une délégation du Parlement de Wallonie s'est rendue à Nancy en France dans le cadre de la réunion de la Commission 3 « Transports et Communications » afin de visiter les installations de la société Urbanloop visant à créer et installer des véhicules légers permettant des déplacements dans des zones de moyenne densité par le biais d'un réseau de voies ferrées légères. À cette occasion, les députés ont notamment pu assister à une présentation de l'installation pilote sur le circuit d'essai d'Urbanloop.

La session 2022-2023 a été marquée par 2 séances plénières ainsi que 12 réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.cpi-ipr.eu

3. CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES RÉGIONS D'EUROPE (CALRE)

La Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) réunit les parlements régionaux de l'Union européenne qui possèdent un pouvoir législatif. Les 72 régions membres sont réparties dans sept pays membres de l'Union européenne et représentent plus de 200 millions de citoyens.

En application de la Déclaration fondatrice d'Oviedo en 1997, les missions de la CALRE consistent à approfondir la participation démocratique de ses membres dans le cadre de l'Union européenne, à défendre les valeurs et les principes de la démocratie régionale, à renforcer les liens entre les assemblées législatives régionales et à soutenir leurs activités de coopération transfrontalière.

Vingt-cinq ans après la signature du Document d'Oviedo qui a créé la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE), le Président Marcourt a pris part, les 6 et 7 octobre 2022, à un événement célébrant cet anniversaire à la Junte générale de la principauté des Asturies (Espagne).

Les sessions de travail, qui se sont tenues dans l'hémicycle du Parlement asturien sous la présidence de Monsieur Marcourt, ont permis à des représentants de 24 assemblées membres de la CALRE de réfléchir aux grands principes portés par la déclaration d'Oviedo, notamment :

- l'implication des parlements régionaux dans la création, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques européennes par le biais de commissions sectorielles et de commissions spécifiques aux affaires européennes, dans une optique de subsidiarité active ;
- la coopération interparlementaire entre assemblées régionales, avec les parlements nationaux et avec le Parlement européen ;
- les relations avec le Comité européen des Régions.

En suite des discussions intervenues, la journée du 7 octobre 2022 a été marquée par la signature d'une version renouvelée du Document d'Oviedo, dans la salle même où celui-ci a été signé en 1997.

L'assemblée plénière de la CALRE s'est tenue le 18 novembre 2022 à Namur. À cette occasion, Monsieur Jean-Claude Marcourt, Président du Parlement de Wallonie, a été réélu en qualité de Président de la CALRE pour l'année 2023. Remerciant les représentants des 27 délégations participantes pour leur confiance, le Président Marcourt a fait part de son souhait, pour 2023, de renouveler les ambitions de la Conférence.

Il a notamment proposé d'explorer de nouvelles possibilités de renforcer la coopération entre les groupes de travail de la CALRE et les différentes commissions du Comité européen des régions. Par ailleurs, il s'est engagé à renforcer les relations entre la CALRE et les institutions européennes, particulièrement avec le Comité européen des régions dans le cadre notamment de la nouvelle Alliance pour la Cohésion.

Répétant son attachement profond à la coopération interparlementaire, il a réitéré son ambition d'organiser prochainement un forum réunissant d'autres assemblées interparlementaires actives sur la scène internationale. Le Président Marcourt a enfin pris l'engagement de contribuer à la réflexion commune sur la meilleure manière de mobiliser le principe de subsidiarité pour le plus grand bénéfice des collectivités territoriales.

À l'occasion de la réunion, qui s'est tenue dans la Salle des séances plénières du Parlement de Wallonie, trois résolutions ont en outre été examinées et adoptées portant sur l'Europe sociale, sur l'Europe des transitions environnementale et numérique et sur l'Europe des libertés.





DÉFENDRE LES VALEURS ET LES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE RÉGIONALE.

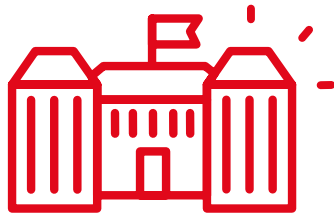
Le 17 mars 2023, montrant un ferme engagement en faveur d'une Europe plus unie et plus solidaire, le Comité permanent de la CALRE s'est réuni afin de faire notamment le point sur la participation de la CALRE à différentes rencontres, parmi lesquelles la réunion à Gdansk du groupe de travail sur l'Ukraine, celle du Bureau du Comité des régions, devant lequel le Président a pu exposer le programme de travail de la CALRE pour 2023, ou encore la conférence de l'Alliance de la Cohésion.

Avant la réunion, le Président Madrane a reçu des mains de Monsieur André Frédéric, Président du Parlement de Wallonie, le makila, bâton de marche d'origine basque qui symbolise la présidence de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe.

Le Comité permanent s'est enfin réuni le 7 juillet 2023 en vue d'évoquer les perspectives d'élargissement de la CALRE aux assemblées de la République tchèque et de la Slovaquie ainsi que la situation au sein de l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour la reconstruction de l'Ukraine.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.calrenet.eu



Tout sur votre Parlement

Toute mission effectuée par le Parlement ne peut durer plus de huit jours et doit être préalablement motivée; elle doit poursuivre un objectif précis et être susceptible d'apporter une réelle plus-value à la Wallonie. L'établissement d'un bilan carbone, avec une compensation carbone dans des projets durables de coopération au développement, est par ailleurs requis.

Le 22 mars 2023, le Parlement a modifié son Règlement afin de **renforcer la transparence vis-à-vis des citoyens** et d'encadrer davantage les missions organisées par l'institution (Doc. 1197 (2022-2023) N° 1 à 6). Une fois validées, celles-ci font l'objet d'une publication sur le site web du Parlement. Un rapport est par la suite systématiquement établi et doit comporter une série d'éléments tels que le déroulement détaillé de la mission, un relevé précis des dépenses et les enseignements qui peuvent être retenus en suite de la mission. Il fait l'objet d'une présentation en séance publique de commission et est à tout moment consultable sur le site web du Parlement.



LE PARLEMENT ET LES CITOYENS

A. FAIRE ENTENDRE SA VOIX

En élisant tous les cinq ans les députés wallons, les citoyens leur donnent le mandat de les représenter au Parlement.

Le mécanisme de la démocratie représentative n'exclut cependant pas que la population puisse participer à l'élaboration des décisions en étant consultée, en débattant ou en proposant. Le dernier mot revient toutefois aux représentants élus. Au Parlement de Wallonie, plusieurs manières de faire entendre sa voix existent.

Depuis plus de 40 ans, le Parlement contribue au développement d'initiatives permettant de mieux associer les citoyens à ses travaux législatifs.

1. LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES¹⁰⁴

En 2020, le Parlement a modifié son Règlement afin d'ouvrir la possibilité de réunir des commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort.

104. Art. 130bis du Règlement du Parlement de Wallonie.





IMPLIQUER LES WALLONS ET LES WALLONNES DANS LA PRISE DE DÉCISIONS.

En date du 2 février 2023, la plateforme permettant le dépôt d'une suggestion pour la création d'une telle commission délibérative a été mise en ligne.

Le 8 février 2023 a été introduite une suggestion de commission délibérative relative à l'instauration d'assemblées citoyennes en Région wallonne.

Le 14 juin 2023, le Parlement a approuvé à l'unanimité le lancement de la première commission délibérative, sur base d'une initiative citoyenne ayant donc récolté plus de 2 000 signatures.

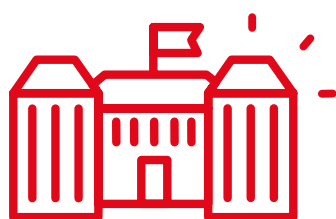
La commission délibérative a été constituée par la Conférence des présidents le 22 juin 2023. Elle sera composée de 10 députés et de 30 citoyens tirés au sort. Elle porte sur la question suivante: «Comment impliquer les Wallonnes et les Wallons dans la prise de décision, de manière délibérative et permanente, en s'inspirant notamment du dialogue citoyen permanent existant en Communauté germanophone qui procède par tirage au sort ?».

En juillet 2023, ce sont 3 000 invitations personnelles qui ont été adressées à des citoyens tirés au sort par le Registre national. Les premières réunions sont prévues en octobre 2023.

Il s'agira de la première commission délibérative organisée par le Parlement de Wallonie.



**COMMENT SE FAIRE
ENTENDRE ?**



Tout sur votre Parlement

Le Parlement peut, à l'initiative de citoyens ou à l'initiative d'au moins la majorité simple de ses membres, constituer une **commission délibérative composée de députés et de citoyens** tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations.

La commission délibérative est composée des députés membres de la commission permanente compétente ainsi que de **30 citoyens tirés au sort**. La participation à une commission délibérative est volontaire.

Ce tirage au sort prend en compte l'âge, le genre, la répartition géographique et le niveau de formation pour composer un groupe représentatif de la société wallonne. Chaque Wallon(ne) est donc susceptible d'être appelé à siéger pour apporter son opinion et contribuer aux débats.

Dans les six mois du dépôt du rapport de la commission délibérative et de ses recommandations, la commission permanente compétente présente ses conclusions en séance plénière.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/com-delib





2. LES PÉTITIONS¹⁰⁵

Le droit de pétition est inscrit dans l'article 28 de la Constitution. Il permet à un ou plusieurs citoyens de faire entendre leur voix en attirant l'attention des autorités publiques sur leurs préoccupations. Il peut s'agir d'un avis, d'une demande, d'une plainte ou de toute autre proposition.

Les citoyens peuvent déposer et soutenir des pétitions par voie postale ou électronique. Durant la session 2022-2023, 3 pétitions ont été déposées par voie postale, 2 par voie électronique via le site web du Parlement en format PDF et 44 créées sur le site web du Parlement, soit 49 pétitions au total.

Durant la session 2022-2023, 24 pétitions ont été examinées en commission (les autres ont été envoyées en commission pour examen ou sont encore ouvertes à signature ou ont été déclarées irrecevables). Parmi celles-ci, 9 ont recueilli plus de 1000 signatures :

- la pétition pour une demande de débat au Parlement wallon sur les conséquences sociales, environnementales et éthiques des dérives de la chasse en Wallonie, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 8 novembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1129 (2022-2023) N° 1) ;
- la pétition pour une plus grande sensibilisation de la population aux risques des homicides en raison de l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou d'excès de vitesse par les conducteurs, examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 21 novembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1146 (2022-2023) N° 1) ;
- la pétition pour la révision de l'avant-projet de décret concernant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et les conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 6 décembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1169 (2022-2023) N° 1) ;
- la pétition quant à l'implantation d'une antenne 5G sur le territoire français, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 6 décembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1170 (2022-2023) N° 1) ;

105. Art. 127 du Règlement du Parlement de Wallonie.

LES AUTEURS DES PÉTITIONS RÉCOLTANT PLUS DE 1 000 SIGNATURES SONT ENTENDUS PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE.

- la pétition pour une réforme de la législation sur la détention des animaux sauvages dans les parcs zoologiques, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 6 décembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1171 (2022-2023) N° 1);
- la pétition contre la nouvelle taxation pour les camping-cars DIV SA Motor-home (autocaravane), examinée en Commission du budget et des infrastructures sportives. Le 30 janvier 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1183 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour que les révisions de plan de secteur respectent les engagements pris par la Région wallonne en réponse aux enjeux d'aujourd'hui tels que la souveraineté alimentaire via la préservation des meilleures terres agricoles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 14 février 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1210 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour une obligation de mesurer l'empreinte carbone des projets immobiliers et industriels envisagés en Région wallonne et leur conformité à l'objectif de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 que s'est fixé la Région, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 3 avril 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1273 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour l'interdiction du gavage forcé des canards et des oies en Wallonie, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 13 juin 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1382 (2022-2023) N° 1).

Les auteurs de ces pétitions ont été entendus par la commission compétente.

Les autres pétitions examinées sont :

- la pétition pour une réparation imminente de la RN524 et une interdiction du trafic de transit par les petites rues de Neufvilles, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 19 septembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1036 (2022-2023) N° 1);
- la pétition sur «Piscine de Courcelles 2022», examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.





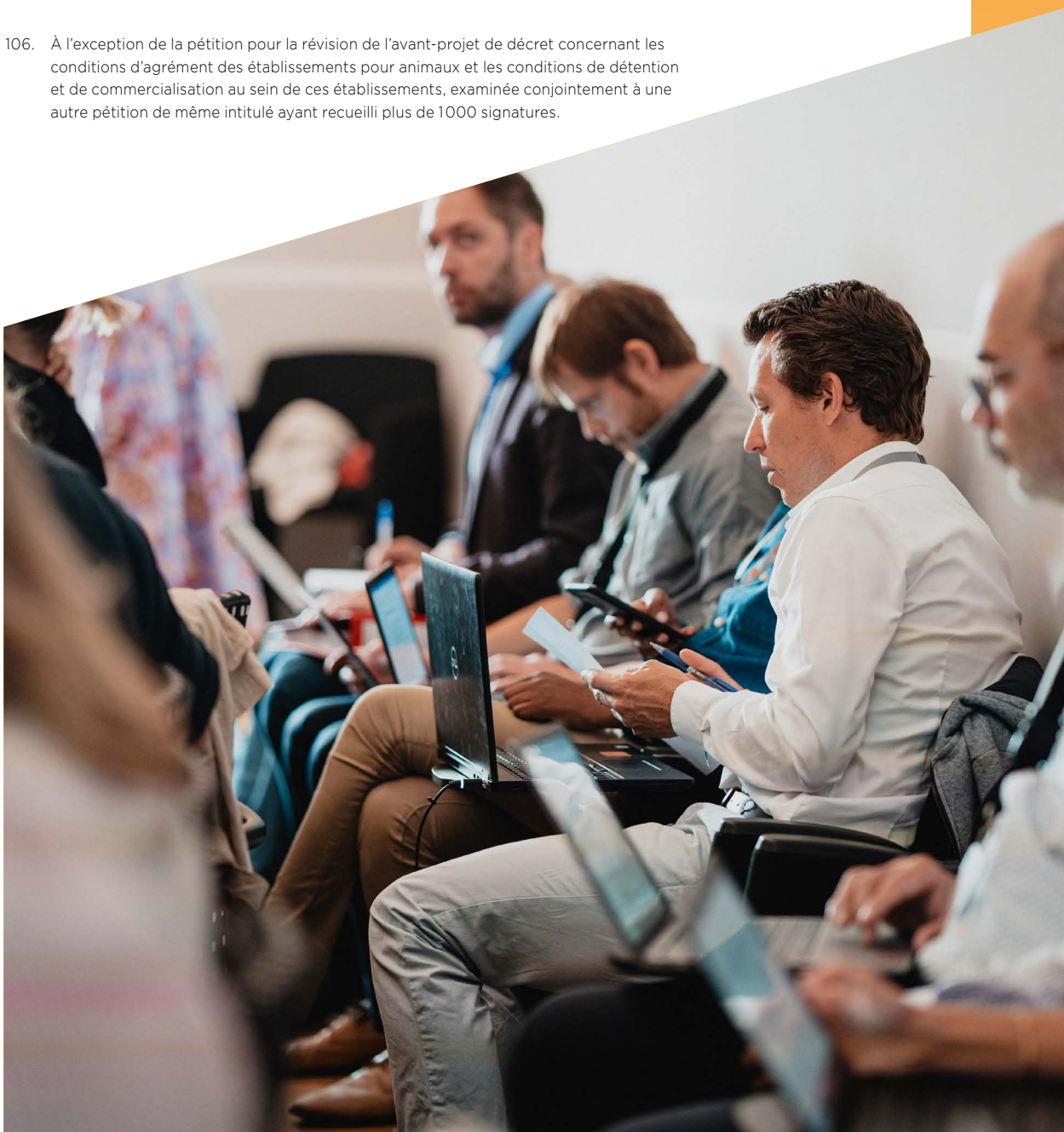
Le 20 septembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1039 (2022-2023) N° 1);

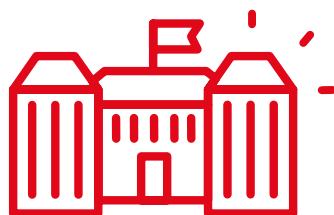
- la pétition pour la création d'un registre des lobbies concernant le Parlement, le Gouvernement et les cabinets ministériels wallons, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 5 décembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1160 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour l'organisation d'une consultation populaire pour l'intention de fusion décidée par les communes de Bastogne et Bertogne, examinée en Commission du logement et des pouvoirs locaux. Le 6 décembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1166 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour la révision de l'avant-projet de décret concernant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et les conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 6 décembre 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1169 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour une diminution du nombre de vols journaliers en partance de l'aéroport de Gosselies ainsi que pour la révision de l'horaire des premiers et derniers décollages pour limiter les nuisances sonores subies par les riverains et améliorer notre santé et l'écologie, examinée en Commission du budget et des infrastructures sportives. Le 30 janvier 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1195 (2022-2023) N° 1);
- la pétition concernant l'augmentation de la valeur faciale du titre-repas octroyé pour le personnel des services du Gouvernement ainsi qu'aux cabinets des Ministres du Gouvernement, examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 6 mars 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1224 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour la diminution des taxes de circulation en Wallonie et la réparation des routes dégradées, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 6 mars 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1225 (2022-2023) N° 1);
- la pétition sur «De l'éthique et de la transparence au Parlement de Wallonie», examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 15 mai 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1246 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour rendre publiques les dépenses en frais forfaitaires des fonctionnaires et élus, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 15 mai 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1331 (2022-2023) N° 1);
- la pétition sur «Adaptation de la vitesse sur la N7», examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 15 mai 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1332 (2022-2023) N° 1);
- la pétition pour la révision du système PEB en Wallonie et l'arrêt de la discrimination des maisons chauffées à l'électricité, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 15 mai 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1334 (2022-2023) N° 1);
- la pétition sur «Nous ne voulons pas de ce projet d'urbanisme visant à construire 59 habitations à la place de la prairie située à 5537 Anhée, Rue Bauchau et Rue du Petit-Bois», examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 16 mai 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1340 (2022-2023) N° 1);

- la pétition pour une obligation de transparence totale des frais de voyages et empreinte carbone du personnel politique wallon et leurs accompagnateurs sur un registre disponible en ligne, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 10 juillet 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1390 (2022-2023) N° 1);
- la pétition sur «Demande de révision complète du Code wallon du bien-être animal, des décrets et arrêtés le concernant», examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 11 juillet 2023, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 1413 (2022-2023) N° 1).

Aucune n'a donné lieu à une audition¹⁰⁶.

106. À l'exception de la pétition pour la révision de l'avant-projet de décret concernant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et les conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements, examinée conjointement à une autre pétition de même intitulé ayant recueilli plus de 1000 signatures.





Tout sur votre Parlement

Le décret de la Région wallonne du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu stipule que **pour ouvrir le droit à être entendu par le Parlement, une pétition doit être signée par au moins 1 000 signataires** âgés de seize ans accomplis¹⁰⁷.

Les pétitions adressées au Parlement de Wallonie peuvent l'être par écrit ou via le site web du Parlement au président du Parlement qui juge de leur recevabilité. Seules sont prises en considération les pétitions se rapportant à une matière entrant dans les compétences du Parlement.

La commission saisie d'une pétition peut décider de demander un rapport au Gouvernement. Elle peut aussi soumettre la question au Médiateur.

Le traitement des pétitions se fait en toute transparence; un Bulletin des pétitions et les rapports de commissions y relatifs sont accessibles sur le site web du Parlement.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/petition

107. Art. 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie.

3. LES ADRESSES¹⁰⁸

Une adresse est une déclaration écrite par laquelle des citoyens communiquent au Parlement leur opinion ou leurs vœux concernant une affaire importante.

Les adresses doivent être envoyées au Président du Parlement. Seules sont prises en considération celles se rapportant à une matière entrant dans les compétences du Parlement.

Une commission saisie d'une adresse peut décider d'en auditionner les auteurs et de demander un rapport au Gouvernement.

4. LES AVIS¹⁰⁹

Les personnes ou les organismes intéressés ont la possibilité d'exprimer d'initiative auprès du Parlement une opinion sur une proposition ou un projet de décret ou sur une proposition de résolution.

Ces avis peuvent être déposés pendant la période qui court de la mise en ligne du document jusqu'à l'ouverture de la discussion générale en commission. Les avis reçus sont communiqués aux membres de la commission et au ministre concernés ainsi que, le cas échéant, aux auteurs de la proposition. Ils sont joints au rapport de la commission.

Durant la session 2022-2023, trois avis ont été reçus et envoyés en commission.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/consultations-publiques

108. Art. 128 du Règlement du Parlement de Wallonie.

109. Art. 129 du Règlement du Parlement de Wallonie.



5. LES AUDITIONS PARLEMENTAIRES¹¹⁰

Une commission ou un comité peut décider, sur les matières qui relèvent de ses attributions, d'entendre l'avis de personnes ou de représentants d'organismes extra-parlementaires, oralement ou par écrit.

La personne auditionnée présente un exposé introductif sur la problématique examinée et il est ensuite procédé à un échange de vues.

Durant la session 2022-2023, 106 personnes ont été auditionnées en commission.

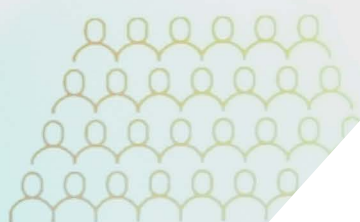
110. Art. 130 du Règlement du Parlement de Wallonie.





POUVOIR

**LES VISITES SONT GRATUITES
ET PEUVENT DÉBOUCHER SUR
UNE SESSION DE QUESTIONS-
RÉPONSES AVEC UN DÉPUTÉ.**



CORPS
ÉLECTIF

B. ACCUEIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1. LES VISITES DU PARLEMENT

Dans une démarche d'ouverture, des visites guidées sont organisées, toute l'année, afin de permettre aux citoyens de (re)découvrir le Parlement de Wallonie, son fonctionnement, sa composition et ses salles emblématiques.

Les visites sont gratuites et peuvent déboucher sur une session de questions-réponses avec un député invité par les visiteurs.

Les visites débutent par un film de présentation au Centre des visiteurs du Parlement. S'ensuit une visite du bâtiment Saint-Gilles dans la langue des visiteurs, sous la conduite et les explications d'un agent du Greffe. Les visiteurs découvrent notamment les salles de commission, la Salle du Bureau ou encore la Salle des séances plénières.

Les visites se clôturent par un retour au Centre des visiteurs et un passage à la boutique où sont mis en vente différents ouvrages ayant trait aux patrimoines historique et culturel de la Wallonie, des articles produits par des Talents wallons et des souvenirs aux couleurs du Parlement.

Durant la session 2022-2023, 3 142 citoyens répartis en 143 groupes ont été accueillis.

Il est aussi possible de visiter le Parlement de Wallonie virtuellement (parlwal.be/visite-virtuelle).



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/visite

2. LE CENTRE DES VISITEURS

Depuis 2019, les visiteurs sont accueillis dans un centre des visiteurs provisoire érigé au pied de la Citadelle, Place Kegeljan.

Durant la mi-juillet 2023, il a été procédé à la désinstallation de la construction modulaire dans l'optique de l'ouverture de l'extension du Parlement dans laquelle un nouveau Centre des visiteurs moderne et innovant ouvrira ses portes. Il permettra d'accueillir les citoyens de manière immersive et dynamique grâce à des dispositifs originaux.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/visite

**DÉCOUVRIR ET
COMPRENDRE
UNE INSTITUTION
PARLEMENTAIRE EN
SE GLISSANT DANS LA
PEAU D'UN DÉPUTÉ.**

3. LA REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Durant la session 2022-2023, vingt organismes ont reçu l'accord du Bureau pour occuper les salles du Parlement dont l'Institut de la Providence de Champion, l'Université de Liège, l'Université de Namur, le Jeugd Parlement Jeunesse et Good Planet Belgium pour des simulations parlementaires.



Par ailleurs, la Galerie de verre du bâtiment Saint-Gilles a accueilli deux expositions entre septembre 2022 et juillet 2023 : la première a été organisée par le Centre d'Action Laïque de la Province de Namur et la seconde, « la Fabrique de la démocratie », a été installée entre le 8 et le 23 septembre 2022 dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie.

4. L'OPÉRATION « UN JOUR AU PARLEMENT DE WALLONIE »

Depuis 2012, le Parlement de Wallonie accueille chaque année de nombreux groupes scolaires provenant d'établissements de l'enseignement primaire et secondaire de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'opération « Un jour au Parlement de Wallonie ».

Depuis 2017, l'opération est également déclinée en langue allemande pour les établissements scolaires provenant de la Communauté germanophone.

L'opération annuelle « Un jour au Parlement de Wallonie » a pour but de permettre aux participants de découvrir, comprendre et s'approprier le développement, l'organisation et le fonctionnement quotidien d'une institution parlementaire en se glissant, le temps d'une journée, dans la peau d'un député wallon.

Durant ces journées, le programme, adapté au niveau de chaque classe et organisé dans un cadre respectueux du rythme de travail scolaire, comprend notamment :

- une présentation générale du Parlement et une séance de questions/réponses ;
- une prestation de serment en séance plénière ;
- l'examen de propositions de décret et de résolution – préalablement rédigées en classe – en commission ;
- un débat et un vote en séance plénière ;
- une visite des salles emblématiques du Parlement ;
- une rencontre avec un député et/ou des agents du Greffe.

Au terme de la journée, chaque élève reçoit en outre un diplôme de député d'un jour et un exemplaire de la bande dessinée « Les aventures d'un nouveau décret » qui vulgarise le processus d'adoption d'un décret.

Il est également remis à chaque responsable de classe un exemplaire du jeu de société « Cocorico » consacré au Parlement de Wallonie et à la Région, un exemplaire du jeu de société « Décreto » – un jeu inspiré du jeu de l'oie qui propose de vivre l'expérience de la création d'un décret, depuis une idée jusqu'à sa publication – ainsi que l'enregistrement audio et vidéo des travaux auxquels le groupe scolaire a participé.

Les élèves ont préalablement été invités à préparer en classe une proposition de décret ou de résolution, et ce afin de plus facilement appréhender les activités prévues au Parlement. Une session de préparation à l'opération, ouverte aux enseignants dont l'inscription du groupe a été confirmée, est également proposée.

Durant la session 2022-2023, ce sont 3 000 élèves provenant de 70 établissements différents qui ont été accueillis au bâtiment Saint-Gilles dans le cadre de l'opération, laquelle s'est étalée sur 23 jours.

Cette opération, qui rencontre chaque année un énorme succès, constitue une expérience unique aux multiples bénéfices pour les jeunes, citoyens et électeurs de demain.



C. MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE

Le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne est à l'écoute des citoyens et de leurs préoccupations à l'égard des administrations wallonnes notamment. Des réclamations peuvent être introduites auprès de son service.

À la date du 5 septembre 2023, le dixième rapport annuel du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas encore été remis au Parlement.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.le-mediateur.be

**TOUTES LES RÉUNIONS
DE COMMISSIONS SONT
DIFFUSÉES EN DIRECT
SUR LE SITE WEB.**



D. TRANSPARENCE ET OUVERTURE DU PARLEMENT

1. SUIVRE LES DÉBATS

À l'exception des réunions à huis clos, le public peut assister librement aux commissions et aux séances plénières, à condition qu'il n'intervienne en aucune manière lors de ces travaux parlementaires.

Tant les ordres du jour des séances plénières et des commissions que les documents sur lesquels elles travaillent sont disponibles plusieurs jours à l'avance sur le site web du Parlement de Wallonie.

Au Parlement

Il suffit de se présenter à l'accueil du bâtiment Saint-Gilles un jour de réunion de commission ou de séance plénière muni d'une pièce d'identité. Des consignes spécifiques s'appliquent à tous les visiteurs dans l'enceinte du Parlement. Une feuille d'informations à leur intention est disponible sur le site web du Parlement.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur

parlwal.be/assister-aux-debats

De chez soi

Les questions urgentes et d'actualité sont diffusées sur tous les médias de proximité en Wallonie.

Toutes les réunions de commissions sont en outre diffusées en direct sur la chaîne YouTube ParlWal TV. Tant les séances plénières que les réunions de commissions peuvent être visionnées à la demande, par le biais des podcasts publiés tant sur le site web du Parlement que sur ParlWal TV.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur

parlwal.be/tv

2. MÉDIAS SOCIAUX

Le Parlement de Wallonie intègre les réseaux sociaux dans sa communication numérique et digitale. Ainsi, la page Facebook du Parlement met en avant divers contenus ayant trait à la vie du Parlement en général. Le fil Twitter fait, lui, la part belle à l'agenda parlementaire – en ce compris les réunions de commissions – et met en avant les documents utiles ainsi que les flux en direct.

Lors de la session 2022-2023, deux campagnes promotionnelles digitales ont été conduites par le Parlement.

Les campagnes digitales à l'initiative du Parlement se déclinent sous forme de :

- publicités payantes sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter ;
- parution programmatique sur les sites web d'information et de presse quotidienne belge francophone et germanophone.

3. OPEN DATA

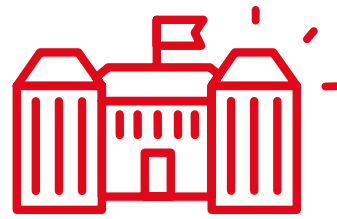
Le site web du Parlement comporte une plateforme mettant gratuitement à la disposition des citoyens et des entreprises et sans restriction de nombreuses données issues de la base de données du Parlement.

Concrètement, l'accès à de nombreuses données brutes est facilité, parmi lesquelles la composition du Parlement, les publications (décrets, résolutions, ordres du jour, comptes rendus, *etc.*) et l'agenda.

L'interopérabilité de ces données permet également à l'utilisateur de recouper l'information et de créer de nombreux liens. Les jeux de données sont disponibles aux formats JSON et CSV.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/opendata



Tout sur votre Parlement

Les supports de vulgarisation édités par le Parlement sont multiples. Outre ceux repris sur son site web et sur la chaîne YouTube ParlWal TV, citons le « Journal des enfants » consacré au Parlement, la bande dessinée présentant le processus d'adoption d'un décret, la fiche présentant les compétences régionales, la carte autocollante présentant les circonscriptions électorales ou encore les sucettes éducatives. Ces éléments peuvent être mis à disposition sur simple demande.

En outre, **le Parlement a édité deux jeux de société visant à mieux faire connaître ses missions et son fonctionnement.** Ainsi, le jeu « Cocorico » consiste en un questions-réponses sur le Parlement et la Région et le jeu « Décreto » propose de vivre l'expérience de la création d'un décret depuis une idée jusqu'à sa publication. Ces éléments sont disponibles à la vente au Centre des visiteurs du Parlement.

E. OUVERTURE ET ÉCHANGES AVEC LA SOCIÉTÉ

SEPTEMBRE 2022

Édition 2022 des Journées du Patrimoine

Le Parlement a participé les 10 et 11 septembre 2022 à la 34^e édition des Journées du Patrimoine.

Des visites guidées ont notamment été l'occasion de présenter l'évolution du bâtiment au fil des siècles et les techniques qui ont accompagné sa rénovation ainsi que le caractère pionnier du Parlement de Wallonie dans l'innovation démocratique.

Pour cette 34^e édition des Journées du Patrimoine, tant pour le samedi que pour le dimanche, la capacité maximale des visites guidées a rapidement été atteinte.





Exposition « La Fabrique de la démocratie »

Le Parlement de Wallonie a participé le 15 septembre 2022 à la Journée internationale de la démocratie.

À cette occasion, l'exposition « La Fabrique de la Démocratie », qui aborde en particulier les droits fondamentaux et les libertés, a été accueillie dans la Galerie de verre du Parlement durant plusieurs semaines.

Le Président Marcourt a prononcé une allocution le 15 septembre 2022. L'audience a été invitée à mesurer la chance de vivre dans un régime de démocratie représentative, dans lequel les citoyens peuvent librement choisir leurs représentants et, au-delà, d'exprimer leurs aspirations et leurs idées pour faire société.

De manière plus large, Monsieur Marcourt a invité les citoyens à être exigeants avec leur démocratie, à garder sur elle une attention permanente et à veiller à ce que leurs élus remplissent en toute transparence leur double mission, législative d'une part et de contrôle de l'exécutif d'autre part.

S'inquiétant du désintérêt marqué par une partie de la population à l'égard de la chose publique, il a fait part de sa conviction que la démocratie constitue un héritage indispensable à l'équilibre collectif, qu'il convient non seulement de protéger mais aussi de faire fructifier alors que certains rêvent de le mettre à mal.

Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie 2022

La Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie s'est tenue le samedi 17 septembre 2022 au Théâtre royal de Namur.

Ont pris la parole :

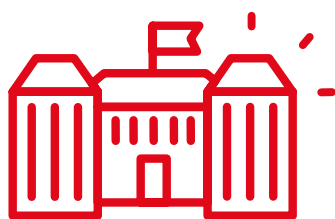
- Monsieur Jean-Claude Marcourt, Président du Parlement de Wallonie ;
- Monsieur Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie.



Retrouvez le discours du Président du Parlement et le podcast vidéo de la cérémonie sur parlwal.be/Wallos2022

Les interludes musicaux ont été assurés par :

- le pianiste namurois Maxime Marquette ;
- le Harvest Group qui a réussi à s'imposer comme un des projets de jazz les plus originaux du pays ;
- le groupe wallon Muses and Friends qui prend plaisir à explorer ensemble nuances harmoniques et découvertes vocales.



Tout sur votre Parlement

C'est le décret de la Région wallonne du 23 juillet 1998 déterminant le jour de fête et les emblèmes propres à la Région wallonne qui fixe la **fête officielle de la Wallonie** au troisième dimanche de septembre.

La fête rend hommage aux combattants wallons des Journées de septembre 1830 qui ont chassé les troupes hollandaises de Guillaume d'Orange dans le cadre de la révolution belge. Célébrées dans de nombreuses villes et communes wallonnes, les festivités retentissent avec une force particulière dans la capitale namuroise. Elles y démarrent le jeudi, se terminent le lundi suivant et attirent chaque année des dizaines de milliers de visiteurs.

Une cérémonie et des discours officiels se tiennent le samedi des Fêtes de Wallonie au Théâtre de Namur et sont retransmises en direct sur les chaînes de télévision locales.



OCTOBRE 2022

Salon de l'Éducation

Le Parlement de Wallonie a participé au Salon de l'Éducation qui s'est tenu du 12 au 16 octobre 2022 au WEX de Marche-en-Famenne.

À cette occasion, il a été distribué des exemplaires du jeu Décreto, support à caractère pédagogique destiné aux professeurs et à leurs élèves âgés de huit ans et plus. Inspiré du traditionnel jeu de l'oie, Décreto propose aux participants de vivre l'expérience unique de la création d'un décret, depuis une simple idée jusqu'à la publication du document officiel au bénéfice de l'ensemble des citoyens wallons.

AVRIL 2023

Municipalia

Depuis 2015, le Parlement dispose d'un emplacement au salon «Municipalia», le salon des mandataires.

Le stand du Parlement se veut une vitrine des missions, des activités et du fonctionnement du Parlement. Il est pensé pour être un lieu propice à la rencontre et à l'échange d'informations entre mandataires en offrant une possibilité de créer des contacts dans une atmosphère conviviale.

La 18^e édition du salon «Municipalia» s'est tenue les 20 et 21 avril 2023 au WEX de Marche-en-Famenne.

L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT

A. GREFFE

1. VISION

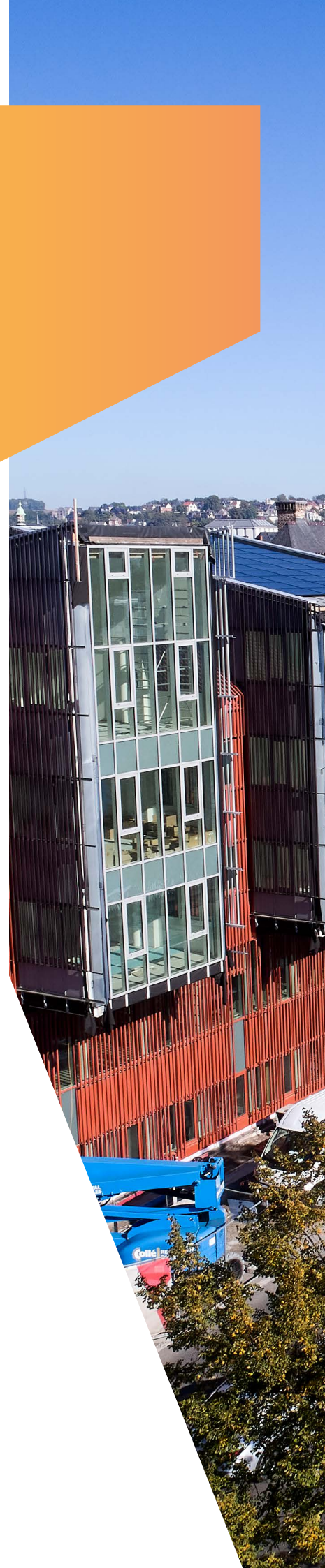
Le Greffe est une administration qui a pour mission première d'organiser le fonctionnement du Parlement et de faciliter le travail de tous les parlementaires. Il a aussi pour devoir de contribuer à l'information de la presse et des citoyens quant aux activités du Parlement. Enfin, il conserve la mémoire des travaux parlementaires.

Ses agents veillent à connaître au mieux l'environnement externe du Parlement et à proposer les innovations permettant au Parlement de s'y adapter. Ils travaillent avec rigueur en sorte d'assurer la sécurité des décisions prises et de garantir la continuité de l'institution.

2. MISSIONS

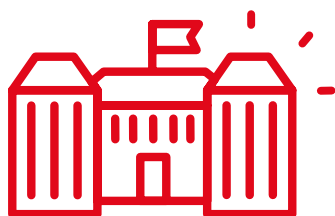
Au service des 75 députés wallons, le Greffe organise ou assure :

- le travail législatif et budgétaire des députés wallons ;
- le travail de contrôle du Gouvernement wallon par les députés wallons ;
- l'expression des députés wallons sur des problèmes de société ;
- la contribution du Parlement de Wallonie au bon fonctionnement de l'Union européenne ;
- les relations internationales du Parlement de Wallonie ;
- la publicité et l'archivage des travaux du Parlement de Wallonie ;
- les services utiles au travail des parlementaires et aux groupes parlementaires ;
- les relations du Parlement avec la société ;
- la gestion administrative, matérielle et financière du Parlement de Wallonie.



AU SERVICE DES 75 DÉPUTÉS WALLONS.





Tout sur votre Parlement

Le Greffe est l'administration qui **prépare, accompagne et assure le suivi du travail parlementaire**. Parmi les services qui le composent, celui de la gestion documentaire veille notamment à ce que les textes déposés par les députés (les propositions de décret, les propositions de résolution, les amendements ou encore les motions) répondent aux exigences formelles et juridiques. Avant même sa prise en considération en séance plénière, il est vérifié que le texte ne pose aucun problème constitutionnel et que les règles légistiques sont respectées.

De la même manière, les textes déposés par le Gouvernement (les projets de décret) font eux aussi l'objet d'une analyse afin de vérifier que les avis remis par les organes consultatifs (notamment le Conseil d'État) ont été pris en compte lors de leur dépôt.

Des amendements peuvent, le cas échéant, être rédigés par ce service afin de remédier à certaines difficultés.



3. RESSOURCES HUMAINES

Le Greffe compte 113 agents au 1^{er} janvier 2023.

Le greffier

Le greffier prend place au Bureau et assiste le président du Parlement en toutes circonstances et notamment pendant les séances plénières, les comités secrets, les réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Il dresse acte des délibérations du Parlement et le procès-verbal des séances plénières, des comités secrets et des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents. Il assume l'exécution des décisions du Parlement et de ses organes. Il assure notamment les convocations des séances plénières, des commissions et des comités ainsi que l'impression et la distribution des documents.

Il a la garde des archives du Parlement.

Enfin, au nom du Bureau, il a autorité sur les services du Greffe du Parlement et son personnel.

Un Conseil de direction rassemblant le greffier et les responsables de direction se réunit régulièrement.

Direction de l'action parlementaire

La Direction de l'action parlementaire gère les matières qui sont directement liées au mandat exercé par les parlementaires.

Concrètement, elle permet aux députés d'effectuer leur travail législatif, d'exercer le contrôle du Gouvernement et de formuler des propositions de résolution en assurant la gestion des documents, en organisant les réunions des séances plénières et des commissions et en établissant les comptes rendus.



Direction des affaires institutionnelles

La Direction des affaires institutionnelles accompagne les parlementaires au cours de l'exercice de leur mandat tant pour ce qui concerne leurs prérogatives, découlant notamment de la Constitution et de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, que pour les aspects matériels.

Elle fournit assistance aux parlementaires et aux services du Greffe pour ce qui concerne les recherches et études documentaires ainsi que pour des questions juridiques.

Direction de la logistique

La Direction de la logistique assure un support général aux différents services du Greffe pour leur permettre de remplir leurs missions en assurant l'efficacité et en maîtrisant les coûts tout en participant à l'effort de développement durable.

Elle apporte un soutien matériel aux parlementaires et participe activement à l'amélioration des infrastructures tant sur le plan de la sécurité que de l'accessibilité.

Direction des relations extérieures

La Direction des relations extérieures assure l'ensemble des relations extérieures du Parlement de Wallonie, ce qui emporte l'information de la société civile, l'organisation des visites du Parlement de Wallonie, l'accueil et l'écoute des citoyens et des associations (à l'exception de la gestion des consultations publiques), l'organisation des missions parlementaires, la contribution au bon fonctionnement de l'Union européenne et l'accompagnement de la présence du Parlement de Wallonie au sein d'organismes interparlementaires.

Conseil du personnel

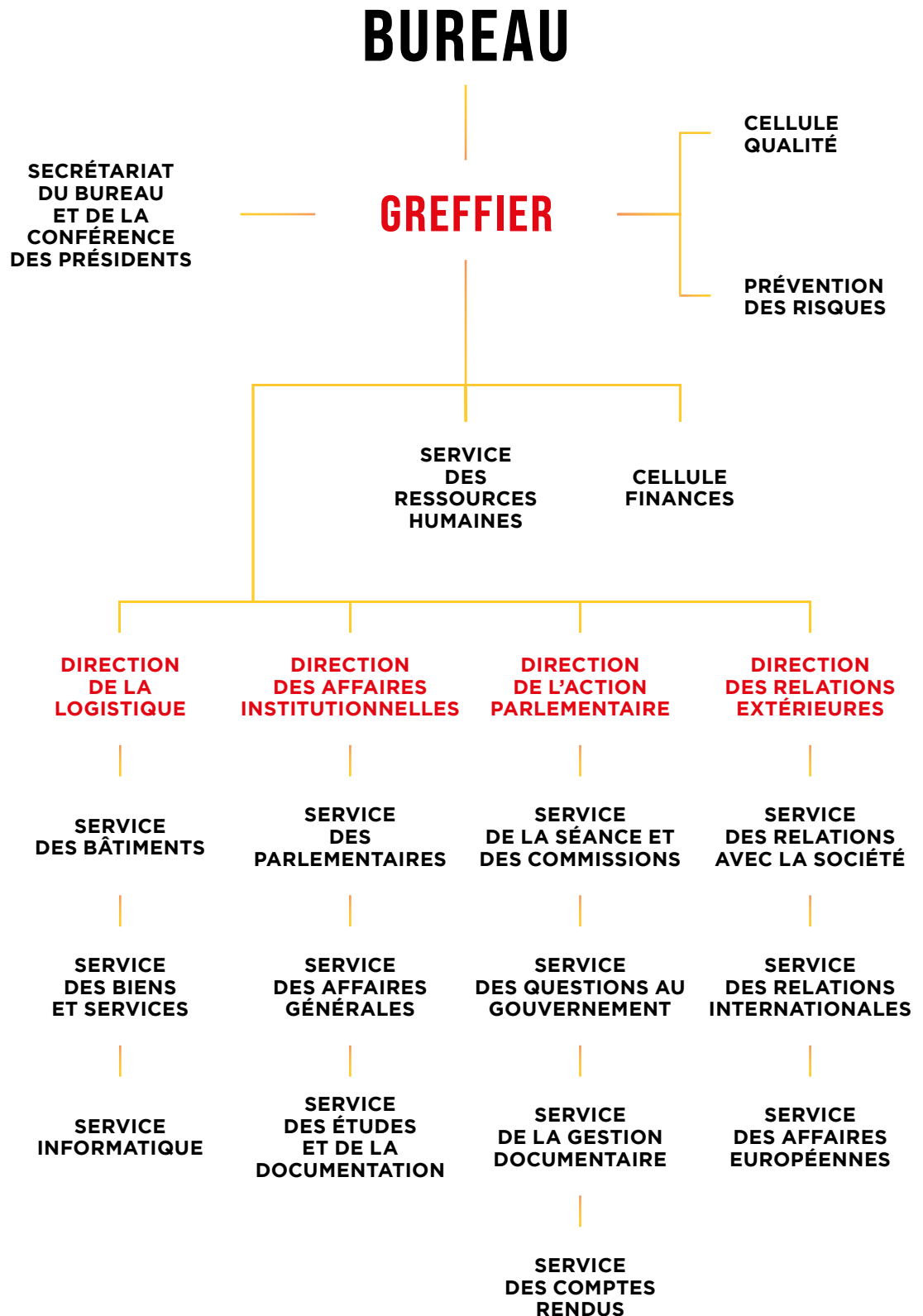
Élu par les agents et actuellement composé de quinze membres, le Conseil représente les intérêts du personnel et assure un contact permanent entre le Bureau et le personnel. Il coopère au bon fonctionnement du Parlement et permet à l'opinion du personnel de se faire jour et de s'exprimer par le biais d'avis relatifs au statut et au règlement de travail ou de suggestions visant à améliorer les conditions de travail des agents.

Police militaire

La Police militaire a pour missions le contrôle des accès au Parlement, le maintien de l'ordre dans les tribunes publiques et la régulation du trafic aux abords du Parlement. Elle fournit en outre un service protocolaire lors des visites de personnalités et assure la garde des bâtiments en dehors des heures de réunion.



Organigramme

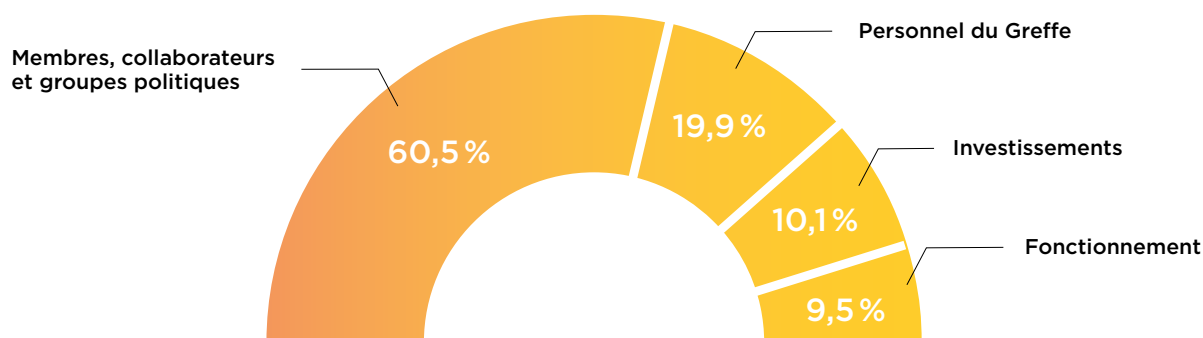


B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses du Parlement pour l'année 2023 ont été estimées à 80 280 511 euros. Le montant de la dotation du Gouvernement au Parlement pour l'année 2023 s'élève à 71 447 000 euros.

Les dépenses se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES DU PARLEMENT WALLON - BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023



Pour plus de détails, il convient de se référer aux documents parlementaires suivants :

- le décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 : exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon, p. 16-19 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 Annexe 2) ; texte adopté le 21 décembre 2022 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 8bis, p. 115) ;
- le budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2023 ; texte adopté le 21 décembre 2022 (Doc. 1138 (2022-2023) N° 1).



Tout sur **votre Parlement**

Le 23 novembre 2022, le Parlement a adopté une modification de son Règlement afin d'**améliorer l'efficacité du contrôle de ses budgets et de ses comptes** (Doc. 1103 (2022-2023) N° 1 à 8).

Ces derniers font l'objet d'un contrôle rigoureux de la nouvelle Commission de la comptabilité chargée de l'examen du projet de budget, de la comptabilité, des comptes et de la gestion des fonds du Parlement, et dont les réunions sont publiques.

Les dépenses et recettes sont par ailleurs soumises au contrôle de la Cour des comptes qui analyse leur légalité et leur régularité.

Le Bureau du Parlement de Wallonie communique chaque trimestre à la commission un état des engagements budgétaires¹¹¹.

111. Art. 169 du Règlement du Parlement de Wallonie.



L'EXTENSION DU PARLEMENT PERMET DE RASSEMBLER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES.

C. INFRASTRUCTURES

Initié à l'unanimité des groupes politiques en 2010, le redéploiement immobilier du Parlement se poursuit avec l'achèvement prochain de la construction de l'extension du Parlement, fonctionnelle et efficiente, permettant de rassembler et développer les activités parlementaires.

Mitoyenne au bâtiment Saint-Gilles dans lequel le Parlement s'est installé en 1998 et d'une superficie de 4 600 m², l'extension du Parlement permettra à chacun des 75 députés wallons de disposer d'un bureau dans l'enceinte du Parlement et offrira aux groupes politiques des espaces de travail suffisants. Les hôtes pourront par ailleurs y être reçus par le Président.

Les espaces aménagés au sein de l'extension du Parlement sont les suivants : Des **salles de commission** accueilleront les réunions de commissions, chargées d'examiner les propositions et projets de décret et les propositions de résolution ainsi que d'entendre les interpellations et les questions orales adressées aux ministres.

La **salle de conférence** permettra de tenir des réunions rassemblant plus de personnes, telles que des présentations à caractère pédagogique ou des colloques.

Les **bureaux** offriront un espace de travail à chacun des 75 députés wallons ainsi qu'aux collaborateurs des groupes politiques.

Le **Centre des visiteurs** accueillera, dans les meilleures conditions de confort, les groupes visitant le Parlement et proposera à la vente des publications ayant trait à la Wallonie, des articles produits par des Talents wallons et des articles aux couleurs du Parlement.

Le **foyer** sera un nœud de circulation et un espace de détente.

Les travaux de construction ont pris fin au premier semestre 2023. L'installation des équipements est en voie de finalisation afin que le nouveau bâtiment soit pleinement opérationnel avant la prochaine législature.

D. MESURES DE GESTION

1. CERTIFICATION À DES NORMES ISO

Le Greffe du Parlement de Wallonie est certifié à la norme ISO 9001 «Management de la qualité» depuis 2009.

Depuis 2018, cette certification a été étendue aux normes ISO 14001 «Management environnemental» et ISO 27001:2013 «Management des systèmes de sécurité de l'information».

Une recertification aux trois normes est intervenue le 28 juin 2021.

2. COMITÉ POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)

Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) établit et met en œuvre le plan global de prévention et le plan annuel d'action.

Le CPPT est saisi de nouvelles propositions lors de chaque réunion.

Peuvent notamment être soulignées la formation de secouristes, d'agents et de chefs agents d'évacuation et de première intervention et la participation des services du Greffe à la Journée mondiale pour la santé et la protection au travail.

3. COMITÉ DE SÉCURITÉ

Dans le cadre de la certification à la norme de sécurité des systèmes d'information ISO 27001:2013, un Comité de sécurité a été constitué qui a pour mission de garantir aux parlementaires, aux agents, aux citoyens et à toute personne intéressée l'accès en tout temps aux services de l'administration parlementaire.

Il prépare les décisions qui permettent d'anticiper les risques notamment liés à l'usage de l'informatique et à la cybercriminalité.



IN MEMORIAM

Député

M. Paul Furlan († 10 avril 2023).

Anciens députés

M. Fernand Antoine († 4 août 2022);
M. Jean Bock († 11 septembre 2022);
Mme Janine Ghobert-Delruelle († 18 décembre 2022);
M. Jean Gevenois († 10 janvier 2023);
M. Jean-Maurice Dehousse († 7 février 2023);
M. Jacques Liesenborghs († 18 février 2023);
M. Germain Dufour († 9 mars 2023);
M. Charles-Ferdinand Nothomb († 19 avril 2023);
M. Hassan Idrissi († 7 mai 2023).

Ancien secrétaire général

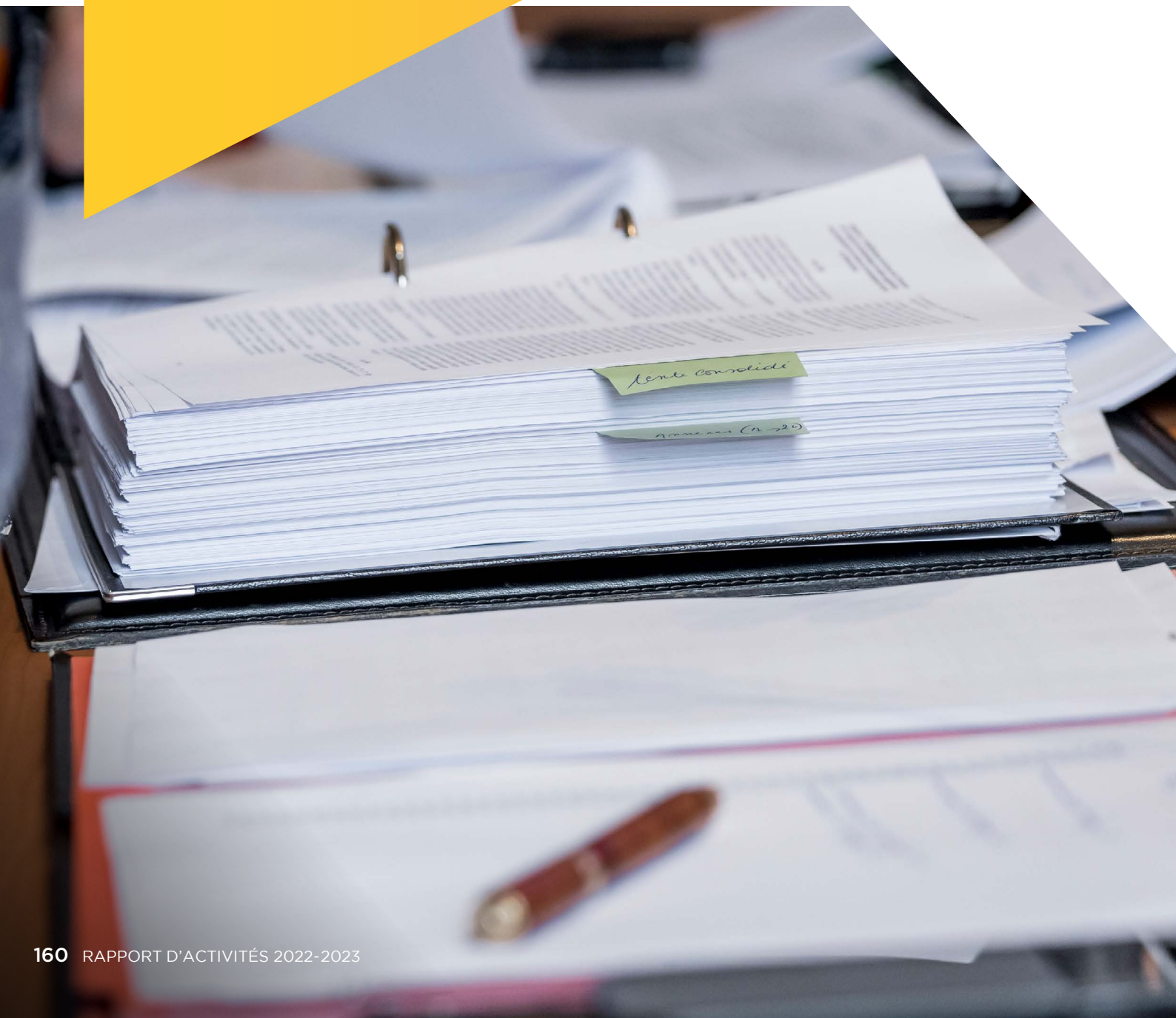
Chevalier Jacques Brassinne de La Buissière († 31 janvier 2023).





ANNEXES

A. TEXTES DÉPOSÉS OU RELEVÉS DE CADUCITÉ, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS



1. PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRET

1. Commission des affaires générales et des relations internationales

Doc. 1104 (2022-2023) N° 5	Proposition de décret instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine, Collin et Mme Vandorpe, adoptée le 8 mars 2023
Doc. 1187 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 19 décembre 2022 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'utilisation de la facilité pour la reprise et la résilience, adopté le 8 mars 2023
Doc. 1190 (2022-2023) N° 5	Projet de décret adaptant certaines dispositions régionales au Code des sociétés et des associations, adopté le 5 avril 2023
Doc. 1191 (2022-2023) N° 3	Projet de décret adaptant certaines dispositions régionales au Code des sociétés et des associations pour les compétences dont l'exercice a été transféré en application de l'article 138 de la Constitution, adopté le 5 avril 2023
Doc. 1196 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement de la Communauté flamande, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement de la Communauté germanophone, le Gouvernement de la Région flamande, le Gouvernement de la Région wallonne, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Gouvernement de la République française en matière de transferts de corps par voie terrestre des personnes décédées, fait à Paris le 9 mars 2020, adopté le 22 mars 2023
Doc. 1216 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret créant un registre des cadeaux octroyés au Pouvoir exécutif, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, de Lamotte, Mmes Schyns et Vandorpe
Doc. 1217 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret visant à contrôler l'activité des représentants d'intérêt voulant influencer l'action du Gouvernement wallon, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin, Crucke, Collin et Dispa
Doc. 1218 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret visant à contrôler l'activité des représentants d'intérêt voulant influencer l'action du Parlement wallon, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin, Crucke, Collin et Dispa
Doc. 1268 (2022-2023) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord, conclu à Strasbourg le 3 décembre 1974 entre le Royaume de Belgique et le Conseil de l'Europe, complémentaire à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, signé à Paris le 2 septembre 1949, modifié par le Premier Protocole, signé à Strasbourg le 9 décembre 1987 et par le Deuxième Protocole, signé à Bruxelles le 15 avril 2016, et au Deuxième Protocole, signé à Bruxelles le 15 avril 2016, modifiant et complétant l'Accord complémentaire

Doc. 1269 (2022-2023) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Ukraine sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 10 février 2021
Doc. 1300 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa cent huitième session, à Genève le 21 juin 2019, adopté le 17 mai 2023
Doc. 1301 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa cent huitième session, à Genève le 21 juin 2019, adopté le 17 mai 2023
Doc. 1346 (2022-2023) N° 3	Projet de décret spécial modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de réduire de moitié le seuil d'accès à la répartition complémentaire des sièges pour l'élection des membres du Parlement wallon, adopté le 31 mai 2023
Doc. 1372 (2022-2023) N° 5	Projet de décret relatif à la gestion des risques et des crises par la Région wallonne, adopté le 13 juillet 2023
Doc. 1397 (2022-2023) N° 1	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives, faite à Saint-Denis le 3 juillet 2016
Doc. 1406 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, fait à Hanoï le 30 juin 2019, adopté le 13 juillet 2023



2. Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Doc. 1025 (2021-2022) N° 3	Projet de décret modifiant la loi du 28 février 1882 sur la chasse, adopté le 5 octobre 2022
Doc. 1050 (2022-2023) N° 17	Projet de décret relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées, adopté le 19 octobre 2022
Doc. 1078 (2022-2023) N° 6	Projet de décret relatif à la diffusion et à la réutilisation des informations du secteur public, adopté le 23 novembre 2022
Doc. 1079 (2022-2023) N° 3	Projet de décret relatif à la diffusion et à la réutilisation des informations du secteur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, adopté le 23 novembre 2022
Doc. 1080 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes, adopté le 23 novembre 2022
Doc. 1081 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 24 mars 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'abrogation des décrets conjoints du 12 juillet 2017 et du 19 juillet 2017 relatifs à la réutilisation des informations du secteur public et visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes, adopté le 23 novembre 2022
Doc. 1090 (2022-2023) N° 6	Proposition de décret visant à mettre en œuvre des mesures d'aides à destination des entreprises dans le cadre de la crise de l'énergie, déposée par Mme Laruelle, MM. Fontaine, Bierin, Mme Cassart-Mailleux, MM. Hardy et Disabato, adoptée le 19 octobre 2022
Doc. 1174 (2022-2023) N° 5	Projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique, adopté le 1 ^{er} février 2023
Doc. 1178 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers, adopté le 19 avril 2023
Doc. 1194 (2022-2023) N° 3	Projet de décret relatif à l'inventaire centralisé des adresses et des rues, adopté le 8 mars 2023
Doc. 1257 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers, adopté le 19 avril 2023

Doc. 1324 (2022-2023) N° 3	Projet de décret relatif à l'agrément et au financement des agences de développement centre-ville, adopté le 14 juin 2023
Doc. 1344 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2022 fixant les cotisations obligatoires destinées à la promotion des produits agricoles mentionnées à l'article D.234 du Code wallon de l'Agriculture, adopté le 28 juin 2023
Doc. 1391 (2022-2023) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 janvier 2021 entre les Ministres de l'Agriculture de l'État fédéral et des Régions concernant la répartition des missions pour l'application des mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux

3. Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

Doc. 932 (2021-2022) N° 3	Proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public et les articles 43, §3, 45, §2 ^{ter} , 45 ^{bis} et 45 ^{quater} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin, adoptée le 5 octobre 2022
Doc. 975 (2021-2022) N° 5	Proposition de décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33 ^{bis} /1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33 ^{bis} /3 et 33 ^{bis} /4, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette, adoptée le 5 octobre 2022
Doc. 1029 (2022-2023) N° 6	Proposition de décret suspendant les coupures et insérant un article 66/1 dans le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et un article 2 ^{bis} dans le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Léonard et Douette, adoptée le 21 septembre 2022
Doc. 1034 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret portant diverses dispositions en matière d'énergie, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Dispa, Mmes Schyns, Goffinet et M. Bastin
Doc. 1083 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 36 et 48 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz en vue d'adapter les modalités du contrôle des acteurs du marché par la Commission wallonne pour l'Énergie, déposée par M. Hermant, Mme Pavet, MM. Mugemangango, Beugnies, Nemes et Mme Bernard

Doc. 1084 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 43 et 53 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue d'adapter les modalités du contrôle des acteurs du marché par la Commission wallonne pour l'Énergie, déposée par M. Hermant, Mme Pavet, MM. Mugemangango, Beugnies, Nemes et Mme Bernard
Doc. 1095 (2022-2023) N° 6	Projet de décret relatif à la politique cyclable et modifiant le décret du 1 ^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et le décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes, adopté le 23 novembre 2022
Doc. 1139 (2022-2023) N° 4	Projet de décret relatif aux exigences d'accessibilité applicables aux terminaux en libre-service interactifs des transports urbains, suburbains et régionaux, adopté le 15 février 2023
Doc. 1157 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 31/1, 31 <i>bis</i> , 31 <i>ter</i> et 32 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Hermant, Beugnies, Mugemangango et Mme Bernard
Doc. 1193 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 66/1 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Schonbrodt, Hermant, Mugemangango, Beugnies, Mmes Pavet et Bernard
Doc. 1348 (2022-2023) N° 5	Proposition de décret relatif à l'octroi de subventions aux gestionnaires de réseaux de distribution en vue de favoriser la transition énergétique, déposée par MM. Bierin, Lomba, Douette, Demeuse, Léonard et Janssen, adoptée le 28 juin 2023
Doc. 1367 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret visant à une obligation de contrôle des conduites de gaz en vue d'assurer la sécurité et réduire les risques environnementaux, déposée par M. Matagne
Doc. 1403 (2022-2023) N° 1	Projet de décret modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus en ce qui concerne la taxe de mise en circulation automobile
Doc. 1409 (2022-2023) N° 1	Projet de décret relatif aux services de transport rémunéré de personnes par route au moyen de véhicules de petite capacité

4. Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Doc. 1033 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 6 et 16 du décret du 10 juin 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires afin de mieux garantir le maintien des emplois et des projets soutenus dans le cadre des APE, déposée par Mme Greoli, MM. Desquesnes, Antoine, Matagne, Mme Goffinet et M. Dispa, rejetée le 19 octobre 2022
-------------------------------	---

Doc. 1137 (2022-2023) N° 3	Projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé: S.A.A.C.E.), adopté le 21 décembre 2022
Doc. 1188 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret et d'ordonnance conjoints de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française, pour ce qui concerne les matières visées à l'article 138 de la Constitution, instituant un Défenseur des enfants commun, déposée par M. Legasse, Mme Durenne, M. Hazée, Mmes Roberty, Nikolic et Delporte
Doc. 1192 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 novembre 2018 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la reconnaissance des sociétés mutualistes régionales wallonnes, de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité et de la Caisse des soins de santé de HR-rail en qualité d'organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française, adopté le 8 mars 2023
Doc. 1213 (2022-2023) N° 4	Projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres, adopté le 22 mars 2023
Doc. 1221 (2022-2023) N° 8	Proposition de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne le contrôle des opérateurs de la politique de l'Action sociale et de la Santé et les informations sur les établissements pour aînés, déposée par M. Legasse, Mme Nikolic, M. Heyvaert, Mmes Roberty, Sobry et M. Disabato, adoptée le 13 juillet 2023
Doc. 1222 (2022-2023) N° 4	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 mars 2023 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune visant à la modification de l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes, par les services d'inspections d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des personnes (présumées) infectées par le coronavirus COVID-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano, adopté le 22 mars 2023



Doc. 1325 (2022-2023) N° 3	Proposition de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 3 du 13 avril 2023 mettant fin à l'obligation du port du masque, déposée par Mmes Roberty, Durenne, MM. Heyvaert, Legasse, Mme Sobry et M. Disabato, adoptée le 31 mai 2023
Doc. 1326 (2022-2023) N° 3	Proposition de décret abrogeant l'article 47/15 <i>bis</i> du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue de mettre fin à l'obligation d'isolement automatique après un test de dépistage de la Covid-19 positif, déposée par Mmes Roberty, Sobry, MM. Heyvaert, Sahli, Mme Durenne et M. Disabato, adoptée le 31 mai 2023
Doc. 1362 (2022-2023) N° 5	Projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, adopté le 13 juillet 2023
Doc. 1396 (2022-2023) N° 1	Projet de décret modifiant le décret du 10 octobre 2013 visant à promouvoir la prise en compte des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un contrat de gestion ou de leurs obligations d'information
Doc. 1410 (2022-2023) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 19 mars 2021 entre la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination du contrôle et de la surveillance des législations régionales relatives à l'emploi
Doc. 1427 (2022-2023) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
Doc. 1428 (2022-2023) N° 1	Projet de décret relatif aux instances de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles et portant modification du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé
Doc. 1432 (2022-2023) N° 1	Projet de décret introduisant des dispositions relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre des programmes de médecine préventive dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé

5. Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine

Doc. 1082 (2022-2023) N° 10	Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne, adopté le 21 décembre 2022
Doc. 1140 (2022-2023) N° 5	Projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales, adopté le 21 décembre 2022
Doc. 1247 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des organismes de type 2 et 3 au sens de l'article 3 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, déposée par M. Crucke, Mme Schyns, M. Desquesnes, Mme Goffinet et M. Antoine
Doc. 1349 (2022-2023) N° 4	Projet de décret modifiant les dispositions organiques de plusieurs personnes morales de droit public dépendant de la Région wallonne en ce qui concerne le régime des mandats, adopté le 28 juin 2023
Doc. 1404 (2022-2023) N° 1	Projet de décret remplaçant le Code wallon du Patrimoine et portant des dispositions diverses

6. Commission du logement et des pouvoirs locaux

Doc. 1008 (2021-2022) N° 7	Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, adopté le 5 octobre 2022
Doc. 1009 (2021-2022) N° 7	Projet de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, adopté le 5 octobre 2022
Doc. 1028 (2022-2023) N° 4	Proposition de décret relatif à la suspension de l'exécution des décisions d'expulsions administratives et judiciaires, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Mme Delporte, MM. Devin, Douette et Hazée, adoptée le 21 septembre 2022
Doc. 1035 (2022-2023) N° 4	Proposition de décret modifiant l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, déposée par M. Lomba, Mme Galant, MM. Demeuse, Devin, Mme de Coster-Bauchau et M. Hazée, adoptée le 19 octobre 2022

Doc. 1077 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret insérant un article 13/1 dans le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation en vue d'interdire les expulsions locatives entre le 1 ^{er} novembre et le 15 mars, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mmes Vandevoorde, Lekane, M. Liradelfo et Mme Pavet
Doc. 1085 (2022-2023) N° 7	Proposition de décret modifiant l'article 26 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation et limitant l'indexation des loyers en fonction du certificat de performance énergétique des bâtiments, déposée par M. Devin, Mmes de Coster-Bauchau, Delporte, MM. Lomba, Evrard et Hazée, adoptée le 19 octobre 2022
Doc. 1244 (2022-2023) N° 7	Projet de décret insérant des dispositions relatives aux canaux de signalement et à la protection des personnes qui signalent une violation au sein des services ou organes d'une autorité locale dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, adopté le 17 mai 2023
Doc. 1245 (2022-2023) N° 6	Projet de décret insérant des dispositions relatives aux canaux de signalement et à la protection des personnes qui signalent une violation au sein des services ou organes d'une autorité locale dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, adopté le 17 mai 2023
Doc. 1248 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Crucke, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin et Antoine
Doc. 1249 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, déposée par MM. Dispa, Crucke, Mmes Schyns, Vandorpe, MM. Collin et de Lamotte
Doc. 1250 (2022-2023) N° 4	Projet de décret modifiant le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation, adopté le 17 mai 2023
Doc. 1251 (2022-2023) N° 3	Projet de décret relatif à la fusion des communes de Bastogne et de Bertogne, adopté le 17 mai 2023
Doc. 1267 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles L1512-5, L1523-13 et L1532-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation à la suite de la réforme du droit des sociétés, déposée par MM. Bastin, Dispa et Desquesnes
Doc. 1270 (2022-2023) N° 11	Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne les élections communales et provinciales, adopté le 31 mai 2023

Doc. 1271 (2022-2023) N° 4	Proposition de décret modifiant les articles 29 et 132 du Code wallon de l'habitation durable afin de permettre aux universités et hautes écoles de mener des opérations de création et de prise en location de logements spécifiquement à destination des étudiants sur le territoire de la Région wallonne, déposée par MM. Devin, Evrard, Mme Delporte, M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau et M. Demeuse, adoptée le 17 mai 2023
Doc. 1369 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret relatif au financement général des communes par les provinces, déposée par MM. Bastin, Dispa et Desquesnes
Doc. 1373 (2022-2023) N° 1	Projet de décret modifiant le Code wallon de l'habitation durable
Doc. 1395 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles L5111-1, L5211-1, L5211-2, L5311-1, L5321-1, L5421-2, L5431-1 et L6411-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de maintenir les règles d'éthique et de transparence applicables aux mandataires non élus, déposée par MM. Dispa, Bastin et Desquesnes
Doc. 1408 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 27 et 64 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation, déposée par M. Crucke, Mme Vandorpe, MM. Dispa et Desquesnes
Doc. 1433 (2022-2023) N° 1	Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de réduire de moitié le seuil d'accès à la répartition complémentaire des sièges lors de l'élection provinciale
Doc. 1434 (2022-2023) N° 1	Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière d'utilisation des fonds de réserves ordinaires

7. Commission du budget et des infrastructures sportives

Doc. 1052 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 4 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, déposée par MM. Desquesnes, Collin, Mme Goffinet, MM. Antoine, Matagne et Mme Schyns, rejetée le 22 mars 2023
Doc. 1066 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 102 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, déposée par M. Mugemangango, Mmes Bernard, Vandevoorde, Lekane et Pavet
Doc. 1200 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret insérant un article 18/1 dans le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives en vue de soutenir le fonctionnement des infrastructures sportives subsidiées dédiées à la pratique de la natation, déposée par MM. Antoine, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Matagne, Mme Vandorpe et M. Collin

Doc. 1223 (2022-2023) N° 7	Proposition de décret portant adaptation du tarif de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation pour les autocaravanes assimilées à la catégorie des voitures, des voitures mixtes et des minibus, déposée par M. Tzanetatos, Mme Kapompole, MM. Demeuse, Bellot, Witsel et Hazée, adoptée le 22 mars 2023
Doc. 1242 (2022-2023) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget du Centre hospitalier psychiatrique «Le Chêne aux Haies» pour les années 2018, 2019 et 2020
Doc. 1368 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret insérant un article 470/3 dans le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de mettre en place un système d'avances permanent sur le produit des centimes additionnels au précompte immobilier, déposée par MM. Dispa, Bastin et Desquesnes



Doc. 1371 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret visant à protéger davantage les riverains contre le bruit à proximité des autoroutes et des voies de chemin de fer situées en Région wallonne, déposée par MM. Antoine, Desquesnes, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa et Matagne
Doc. 1363 (2022-2023) N° 7	Projet de décret portant des dispositions fiscales diverses et transposant la directive 2021/514/UE du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, adopté le 12 juillet 2023
Doc. 1435 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'instaurer l'indexation des réductions de précompte immobilier pour les grands invalides de guerre, personnes handicapées, enfants à charge et personnes à charge, déposée par Messieurs Desquesnes, Antoine, Bastin, Mesdames Vandorpe, Goffinet et Monsieur de Lamotte
Doc. 1436 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'instaurer l'automatisme des réductions, remises ou modérations de précompte immobilier, déposée par Messieurs Desquesnes, Antoine, Bastin, Mesdames Vandorpe, Goffinet et Monsieur de Lamotte

8. Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Doc. 153 (2019-2020) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3 <i>bis</i> dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes, retirée par ses auteurs le 22 novembre 2022
Doc. 567 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 2 et 6 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de limiter l'usage du ticket de caisse, déposée par Mme Mael, M. Clersy, Mme Pécriaux, M. Maroy, Mme Ahallouch et M. Hazée, retirée par ses auteurs le 16 février 2023
Doc. 1100 (2022-2023) N° 8	Projet de décret modifiant le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, adopté le 7 décembre 2022
Doc. 1151 (2022-2023) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005, adopté le 21 décembre 2022
Doc. 1180 (2022-2023) N° 19	Projet de décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique, adopté le 8 mars 2023

Doc. 1199 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 21 et 22 et abrogeant l'article 28 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, déposée par MM. Mugemangango, Dupont, Beugnies, Schonbrodt, Mmes Bernard et Vandevoorde
Doc. 1202 (2022-2023) N° 4	Projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, adopté le 19 avril 2023
Doc. 1272 (2022-2023) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article D.261 du Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en vue d'augmenter le taux de base de la taxe par unité de charge polluante des eaux usées industrielles déversées, déposée par MM. Dupont, Mugemangango, Schonbrodt, Hermant, Mme Pavet et M. Liradelfo

9. Commission interparlementaire pour l'examen de la proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne

Doc. 1043 (2022-2023) N° 7	Proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, déposée par M. Hazée, Mme Grovonius, MM. Wahl, Disabato, Di Mattia et Mme Nikolic, adoptée le 13 juillet 2023
-------------------------------	---

2. PROJETS DE DÉCRET DE NATURE BUDGÉTAIRE

Doc. 1134 (2022-2023) N° 4	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, adopté le 21 décembre 2022
Doc. 1135 (2022-2023) N° 8 et <i>8bis</i>	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, adopté le 21 décembre 2022
Doc. 1365 (2022-2023) N° 4	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, adopté le 12 juillet 2023
Doc. 1366 (2022-2023) N° 7 et <i>7bis</i>	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, adopté le 12 juillet 2023

3. PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

Doc. 928 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à amplifier les actions pour mettre un terme au sans-abrisme d'ici 2030, déposée par Mmes Greoli, Vandorpe, Goffinet, Schyns, MM. Desquesnes et Dispa, rejetée le 18 janvier 2023
Doc. 1010 (2021-2022) N° 5	Proposition de résolution relative à la place de Taïwan sur la scène internationale, déposée par MM. Gardier, Courard, Mme Ryckmans, MM. Janssen, Luperto et Bierin, adoptée le 19 octobre 2022
Doc. 1076 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution demandant l'octroi d'un chèque énergie de 400 euros à chaque ménage pour le 31 décembre 2022, déposée par MM. Hermant, Mugemangango, Nemes, Dupont, Mmes Bernard et Vandevoorde
Doc. 1099 (2022-2023) N° 3	Proposition de résolution relative à la protection des droits des femmes en Iran, déposée par M. Tzanetatos, Mmes Gahouchi, Ryckmans, Galant, Grovonius et M. Disabato, adoptée le 7 décembre 2022
Doc. 1201 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution visant à créer une commission spéciale chargée d'examiner les décisions prises, les absences de décisions éventuelles et les processus de contrôles interne et externe qui ont permis le détournement de 15 millions d'euros à la Fabrique nationale de Herstal (FN Herstal), les mauvais choix financiers qui ont amené à la perte de 23 millions d'euros, ainsi que toute nouvelle information ultérieure de même nature qui viendrait s'ajouter au détournement constaté, déposée par MM. Antoine, Desquesnes, Mme Schyns, MM. Bastin, de Lamotte et Matagne
Doc. 1215 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution visant à soutenir le retrait de la Belgique du Traité sur la Charte de l'énergie, déposée par MM. Crucke et Desquesnes, rejetée le 5 avril 2023
Doc. 1329 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution visant à anticiper la mise en œuvre du paquet législatif européen «Ajustement à l'objectif 55» comprenant une tarification en matière climatique, déposée par M. Desquesnes, Mmes Schyns, Goffinet, Vandorpe, MM. Antoine et Matagne
Doc. 1330 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de plaider auprès du Gouvernement fédéral pour une modification de l'article 48 de la Constitution et de l'article 31 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, déposée par Mme Bernard, MM. Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo et Mme Pavet
Doc. 1347 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution relative à l'élaboration d'un rapport sur l'usage des réseaux sociaux lors des élections locales du 13 octobre 2024, déposée par MM. Dispa, Bastin et Desquesnes
Doc. 1393 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution visant à accélérer l'accès au numérique et la connectivité des écoles, déposée par Mmes Schyns, Vandorpe et M. Dispa
Doc. 1394 (2022-2023) N° 1	Proposition de résolution visant à prolonger les délais de l'enquête publique relative au schéma de développement du territoire, déposée par MM. Desquesnes, Antoine, Mmes Schyns, Goffinet, MM. Dispa et Bastin

B. AVIS OU CONTRÔLES EXTÉRIEURS

1. DÉCRETS AYANT FAIT L'OBJET D'UN ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle contrôle les normes ayant force de loi au regard des règles qui déterminent les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions. Ces règles de compétence figurent tant dans la Constitution que dans les lois relatives à la réforme des institutions de la Belgique fédérale.

La Cour veille par ailleurs au respect des articles de la Constitution qui garantissent notamment les principes d'égalité, de non-discrimination ou encore, depuis la sixième réforme de l'État, de loyauté fédérale.

Au cours de la session 2022-2023, le Parlement de Wallonie a reçu deux arrêts concernant un décret de la Région wallonne, à savoir :

- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 22 septembre 2022 concernant le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 30 septembre 2020, du décret de la Communauté germanophone du 12 octobre 2020, de l'article 2 de la loi du 9 octobre 2020, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 1^{er} octobre 2020 et du décret de la Communauté flamande du 2 octobre 2020 «portant assentiment à l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, concernant le traitement conjoint de données par Sciensano et les centres de contact désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes, par les services d'inspection d'hygiène et par les équipes mobiles dans le cadre d'un suivi des contacts auprès des personnes (présumées) infectées par le coronavirus COVID-19 se fondant sur une base de données auprès de Sciensano», introduits par l'ASBL «Vivant Ostbelgien» et autres et par l'ASBL «Ligue des droits humains» (Doc. 1075 (2022-2023) N° 1);
- l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 1^{er} juin 2023 concernant le recours en annulation de la loi du 2 avril 2021, du décret de la Communauté flamande du 2 avril 2021, du décret de la Communauté française du 25 mars 2021, du décret de la Communauté germanophone du 29 mars 2021, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 2 avril 2021, du décret de la Région wallonne du 1^{er} avril 2021 et du décret de la Commission communautaire française du 1^{er} avril 2021 «portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la COVID-19», introduit par Charlotte D'Hondt (Doc. 1392 (2022-2023) N° 1).



2. PROPOSITIONS DE DÉCRET POUR LESQUELLES LE CONSEIL D'ÉTAT A RENDU UN AVIS

Le Conseil d'État est doté d'une section de législation chargée de fournir un avis technique aux parlements et aux gouvernements à propos des textes législatifs et réglementaires.

L'avis de la section de législation a plus précisément pour objet de vérifier la conformité des textes proposés avec les normes juridiques existantes, la compétence de l'autorité qui en prend l'initiative et la bonne rédaction des textes.

Au cours de la session ordinaire 2022-2023, le Conseil d'État a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les projets et propositions de décret suivants :

Doc. 386
(2020-2021) N° 2 Proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard, MM. Hermant, Nemes et Dupont

Avis du Conseil d'État donné le 22 mai 2023

Doc. 452
(2020-2021) N° 4 Proposition de décret modifiant l'article L5111-1, alinéa 1^{er}, 10^o, du Code de la démocratie locale et la décentralisation, déposée par MM. Dispa, Collin, Bastin, Desquesnes, Mmes Greoli et Schyns. Amendement proposé par MM. Dispa et Bastin

Avis du Conseil d'État donné le 7 juin 2023

Doc. 913
(2021-2022) N° 6 Proposition de décret visant à instaurer un « droit à la prise », déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Antoine et Mme Goffinet. Amendements proposés par M. Matagne

Avis du Conseil d'État donné le 19 septembre 2022

Doc. 914
(2021-2022) N° 2 Proposition de décret modifiant les articles L1123-27/1 et L3341-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3122-6/1 en vue d'amplifier le déploiement de points de recharge pour les véhicules électriques, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Antoine, Dispa, Bastin et Mme Goffinet

Avis du Conseil d'État donné le 19 septembre 2022

Doc. 926
(2021-2022) N° 2 Proposition de décret établissant une expérience-pilote de déploiement de points de recharge intégrés aux poteaux d'éclairage public, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Antoine

Avis du Conseil d'État donné le 19 septembre 2022

Doc. 1027
(2021-2022) N° 2 Proposition de décret insérant un article 57/1 dans le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation afin de limiter à deux pour cent l'indexation des loyers en vue de faire face à l'inflation, déposée par M. Mugemangango, Mme Lekane, MM. Beugnies, Hermant, Mme Bernard et M. Dupont

Avis du Conseil d'État donné le 7 novembre 2022

Doc. 1043
(2022-2023) N° 3 Proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, déposée par M. Hazée, Mme Grovonius, MM. Wahl, Disabato, Di Mattia et Mme Nikolic

Avis du Conseil d'État donné le 5 décembre 2022

Doc. 1052 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article 4 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, déposée par MM. Desquesnes, Collin, Mme Goffinet, MM. Antoine, Matagne et Mme Schyns Avis du Conseil d'État donné le 30 novembre 2022
Doc. 1052 (2022-2023) N° 5	Proposition de décret modifiant l'article 4 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, déposée par MM. Desquesnes, Collin, Mme Goffinet, MM. Antoine, Matagne et Mme Schyns. Amendements proposés par MM. Desquesnes, Matagne, Collin, Mme Goffinet, M. Bastin Avis du Conseil d'État donné le 22 février 2023
Doc. 1077 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret insérant un article 13/1 dans le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation en vue d'interdire les expulsions locatives entre le 1 ^{er} novembre et le 15 mars, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mmes Vandevoorde, Lekane, M. Liradelfo et Mme Pavet Avis du Conseil d'État donné le 29 mars 2023
Doc. 1082 (2022-2023) N° 9	Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne. Amendements proposés après approbation du rapport par Mme Goffinet Avis du Conseil d'État donné le 14 décembre 2022
Doc. 1104 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine, Collin et Mme Vandorpe Avis du Conseil d'État donné le 19 janvier 2023
Doc. 1193 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article 66/1 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Schonbrodt, Hermant, Mugemangango, Beugnies, Mmes Pavet et Bernard Avis du Conseil d'État donné le 14 juin 2023
Doc. 1216 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret créant un registre des cadeaux octroyés au Pouvoir exécutif, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, de Lamotte, Mmes Schyns et Vandorpe Avis du Conseil d'État donné le 26 avril 2023
Doc. 1217 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret visant à contrôler l'activité des représentants d'intérêt voulant influencer l'action du Gouvernement wallon, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin, Crucke, Collin et Dispa Avis du Conseil d'État donné le 26 avril 2023



Doc. 1218
(2022-2023) N° 2

Proposition de décret visant à contrôler l'activité des représentants d'intérêt voulant influencer l'action du Parlement wallon, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin, Crucke, Collin et Dispa

Avis du Conseil d'État donné le 26 avril 2023

Doc. 1221
(2022-2023) N° 3

Proposition de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne le contrôle des opérateurs de la politique de l'Action sociale et de la Santé et les informations sur les établissements pour aînés, déposée par M. Legasse, Mme Nikolic, M. Heyvaert, Mmes Roberty, Sobry et M. Disabato

Avis du Conseil d'État donné le 7 juin 2023

Doc. 1247
(2022-2023) N° 2

Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des organismes de type 2 et 3 au sens de l'article 3 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, déposée par M. Crucke, Mme Schyns, M. Desquesnes, Mme Goffinet et M. Antoine

Avis du Conseil d'État donné le 24 mai 2023

Doc. 1248
(2022-2023) N° 2

Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Crucke, Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin et Antoine

Avis du Conseil d'État donné le 24 mai 2023

Doc. 1249
(2022-2023) N° 2

Proposition de décret autorisant le Gouvernement wallon à interdire l'usage de services de plateforme essentiels au sens du Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 pour cause de menace pour la sécurité des données des centres publics d'action sociale et des associations visées au chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, déposée par MM. Dispa, Crucke, Mmes Schyns, Vandorpe, MM. Collin et de Lamotte

Avis du Conseil d'État donné le 24 mai 2023



Doc. 1267 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret modifiant les articles L1512-5, L1523-13 et L1532-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation à la suite de la réforme du droit des sociétés, déposée par MM. Bastin, Dispa et Desquesnes Avis du Conseil d'État donné le 5 juin 2023
Doc. 1368 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret insérant un article 470/3 dans le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de mettre en place un système d'avances permanent sur le produit des centimes additionnels au précompte immobilier, déposée par MM. Dispa, Bastin et Desquesnes Avis du Conseil d'État donné le 9 août 2023
Doc. 1369 (2022-2023) N° 2	Proposition de décret relatif au financement général des communes par les provinces, déposée par MM. Bastin, Dispa et Desquesnes Avis du Conseil d'État donné le 9 août 2023

3. DOCUMENTS ADRESSÉS AU PARLEMENT PAR LA COUR DES COMPTES

Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce notamment un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité sur les dépenses et les recettes de la Région wallonne. Elle est tenue d'informer le Parlement des résultats des principaux contrôles et audits des recettes et dépenses publiques qu'elle réalise.

Dans ce cadre, ont été reçus :

- le 34^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicules I^{er} et II (Doc. 1097 (2022-2023) N° 1 à 1^{ter});
- ainsi que différents rapports spécifiques :
- le rapport de la Cour des comptes relatif à « la gestion des ressources humaines des ports autonomes de la Région wallonne »;
 - le rapport de la Cour des comptes relatif au « parcours d'intégration des personnes étrangères organisé par la Région wallonne - Mise en œuvre et financement »;
 - le rapport de la Cour des comptes relatif aux « parcs d'activités économiques en Région wallonne ».

4. PROPOSITIONS DE DÉCRET POUR LESQUELLES L'AUTORITÉ DE PROTECTION DES DONNÉES A RENDU UN AVIS

L'Autorité de protection des données est un organe indépendant chargé de veiller au respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel. Il émet soit d'initiative, soit sur demande du Gouvernement ou du Parlement, des avis sur toute question relative aux traitements de données à caractère personnel ainsi que des recommandations relatives aux développements sociaux, économiques et technologiques qui peuvent avoir une incidence sur les traitements de données à caractère personnel.

Au cours de la session ordinaire 2022-2023, l'Autorité de protection des données a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les propositions de décret suivantes :

Doc. 913
(2021-2022) N° 5

Proposition de décret visant à instaurer un « droit à la prise », déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Antoine et Mme Goffinet. Amendements proposés par M. Matagne

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 9 septembre 2022

Doc. 975
(2021-2022) N° 2

Proposition de décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33bis/4, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 9 septembre 2022

Doc. 1043
(2022-2023) N° 2

Proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, déposée par M. Hazée, Mme Grovonijs, MM. Wahl, Disabato, Di Mattia et Mme Nikolic

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 29 septembre 2022

Doc. 1082
(2022-2023) N° 3

Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 25 novembre 2022

Doc. 1216
(2022-2023) N° 3

Proposition de décret créant un registre des cadeaux octroyés au Pouvoir exécutif, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Antoine, de Lamotte, Mmes Schyns et Vandorpe

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 24 mars 2023

Doc. 1217
(2022-2023) N° 3

Proposition de décret visant à contrôler l'activité des représentants d'intérêt voulant influencer l'action du Gouvernement wallon, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin, Crucke, Collin et Dispa

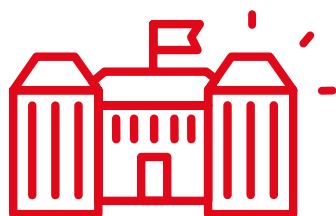
Avis de l'Autorité de protection des données donné le 24 mars 2023

Doc. 1218
(2022-2023) N° 3

Proposition de décret visant à contrôler l'activité des représentants d'intérêt voulant influencer l'action du Parlement wallon, déposée par M. Desquesnes, Mme Goffinet, MM. Bastin, Crucke, Collin et Dispa

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 24 mars 2023





Tout sur votre Parlement

Une liste des **rapports qui doivent être déposés au Parlement de Wallonie** reprenant les rapports du Gouvernement ou des unités d'administration publique qui portent sur l'application de la loi ou du décret est publiée chaque année avant le 31 octobre sous la forme d'un document parlementaire, avec mention de la date à laquelle chacun de ces rapports a été déposé pour la dernière fois. Les rapports sont envoyés par le président du Parlement, pour examen, à la commission compétente. Pour la session 2022-2023, cette liste a été publiée le 28 octobre 2022 (Doc. 1096 (2022-2023) N° 1).



C. CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement wallon constitué par le Parlement se compose de huit membres¹¹²:

- **M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président;
- **M. Willy Borsus**, Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences;
- **M. Philippe Henry**, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures;
- **Mme Christie Morreale**, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes;
- **Mme Valérie De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière;
- **M. Christophe Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville;
- **M. Adrien Dolimont**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives;
- **Mme Céline Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

112. Voir l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement.



2. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le Parlement de Wallonie aura entendu ou reçu, durant la session 2022-2023, 193 interpellations, 2181 questions orales, 268 questions d'actualité, 68 questions urgentes et 5306 questions écrites¹¹³.

MINISTRES	INTERPELLATIONS	QUESTIONS ORALES	QUESTIONS D'ACTUALITÉ	QUESTIONS URGENTES	QUESTIONS ÉCRITES
Elio Di Rupo	(16) 7	(128) 92	(22) 14	(11) 4	(258) 239
Willy Borsus	(25) 64	(383) 437	(60) 67	(13) 20	(905) 940
Philippe Henry	(38) 41	(305) 380	(48) 51	(9) 11	(1135) 1389
Christie Morreale	(18) 16	(361) 350	(64) 52	(11) 11	(747) 617
Valérie De Bue	(5) 3	(204) 200	(21) 18	(1) 3	(519) 484
Christophe Collignon	(17) 23	(288) 244	(28) 21	(3) 6	(570) 518
Adrien Dolimont	13 (19)	(80) 130	(9) 17	(1) 3	(219) 359
Céline Tellier	(6) 20	(365) 348	(31) 28	(4) 10	(813) 760

113. Entre parenthèses, pour comparaison, les statistiques de la session 2021-2022.

D. STATISTIQUES GÉNÉRALES

Synthèse chiffrée de la session ordinaire 2022-2023 et des sessions précédentes

SESSION	SE 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	SE 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004
Projets de décret	3	29	43	68	79	3	32	45	72	100	92
Propositions de décret	57	30	38	23	13	29	26	16	25	18	41
Résolutions	-	7	10	7	6	5	4	9	13	19	11
Motions	2	40	19	13	9	2	14	9	3	4	7
Interpellations	2	112	57	34	18	2	17	14	18	11	19
Questions orales	-	15	89	103	67	12	202	174	281	328	298
Questions d'actualité	6	104	102	89	65	8	87	96	121	145	115
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	134	694	753	639	282	37	348	350	322	327	248

SESSION	SE 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	SE 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Projets de décret	1	27	54	68	70	67	1	42	52	72	87	125
Propositions de décret	19	75	75	44	40	40	60	20	54	35	22	25
Résolutions	-	26	62	34	44	40	2	22	49	30	36	19
Motions	2	22	18	21	14	12	4	28	24	14	22	10
Interpellations	-	127	253	296	295	165	-	228	145	128	73	31
Questions orales	-	963	1143	1047	1174	566	-	1787	1806	1816	1775	1102
Questions d'actualité	-	193	184	210	188	87	-	174	203	233	157	178
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	25	917	1245	1674	3095	1552	301	3267	5482	4149	4425	2426

SESSION	SE 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	SE 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023
Projets de décret	2	56	73	80	63	117	4	25	55	55	60
Propositions de décret	16	59	35	46	53	27	21	29	53	27	41
Résolutions	2	66	87	64	46	14	-	17	43	20	9
Motions	3	15	29	42	52	41	-	74	179	175	211
Interpellations	-	51	67	59	50	32	-	52	118	144	193
Questions orales	-	2777	2812	2071	2093	896	-	2527	3353	2176	2181
Questions d'actualité	-	244	264	249	253	165	-	244	270	291	268
Questions urgentes	-	-	77	66	55	30	-	69	98	56	68
Questions écrites	404	3618	5739	5367	4352	2003	65	2308	3501	5237	5306

Décrets, motions et résolutions: textes déposés

Interpellations et questions développées

Questions écrites déposées









PARLEMENT
DE WALLONIE

Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur
081.23.10.36 - courriel@parlement-wallonie.be

Éditeur responsable: Parlement de Wallonie,
Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur